

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

**Rapport
d'activité
—→2023**





2023 fut l'occasion pour la Métropole Européenne de Lille de transformer l'essai. Outre l'accueil de la Coupe du monde de rugby qui a fait rayonner notre territoire pendant un mois, les 905 délibérations votées au cours de l'année ont acté la poursuite par la MEL de la mise en œuvre d'actions concrètes en matière d'aménagement, d'attractivité, d'emploi ou de jeunesse, et son engagement dans de nouveaux projets d'envergure comme en témoignent les votes du Programme Local de l'Habitat ou du Plan de Mobilité. Ces programmes amélioreront le cadre de vie et permettront à tous les métropolitains de se loger dignement et de se déplacer plus facilement.

Ces projets structurants ne doivent cependant pas occulter la présence de la MEL au quotidien, qui maintient son engagement pour des services publics toujours plus efficaces et respectueux de l'environnement : alors que le tri des déchets se modernise, la MEL a adopté une politique d'eau inédite en Europe pour répondre au grand défi de la sobriété hydrique.

Ce travail collectif n'aurait pas été possible sans le dialogue permanent entre nos 95 communes, l'investissement de nos agents et les contributions des métropolitains lors des concertations. 2023 fut par ailleurs synonyme d'une participation accrue de ces derniers à l'occasion du lancement du premier budget participatif métropolitain.

Ce rapport détaillé permet ainsi de faire le point sur les avancées réalisées et les grands projets à venir. Si les chantiers initiés sont nombreux, je suis confiant sur la trajectoire que prend la MEL pour les prochaines années : une métropole rayonnante, moteur de changements et avant tout une métropole où il fait bon vivre.

Damien Castelain
Président de la Métropole
Européenne de Lille

SOMMAIRE



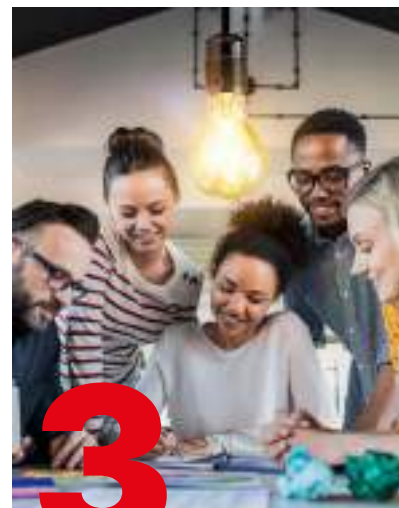
DIRECTION GÉNÉRALE
DÉLÉGUÉE : RÉSEAUX,
SERVICES, MOBILITÉ ET
TRANSPORTS (RSMT)

P.6



DIRECTION GÉNÉRALE
GOUVERNANCE
INSTITUTIONNELLE (DGI)

P.28



DIRECTION GÉNÉRALE
DÉLÉGUÉE RESSOURCES
(DGDR)

P.36



PÔLE FINANCES

P.58



PÔLE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

P.64



4

PÔLE SECRÉTARIAT
GÉNÉRAL ET
ADMINISTRATION (SGA)
P.40



5

PÔLE RESSOURCES
HUMAINES (RH)
P.52



8

PÔLE PLANIFICATION,
AMÉNAGEMENT ET HABITAT
P.80



9

PÔLE DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET SOCIAL
(DTS)
P.104



10

COMMUNICATION
INSTITUTIONNELLE
ET PROTOCOLE
P.144

1

DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE RÉSEAUX, SERVICES MOBILITÉ ET TRANSPORTS (RSMT)

- CPA Réseaux services et mobilité transports P.8
- Déchets menagers P.9
- Eau et assainissement P.14
- Espace public et voirie P.16
- Mobilité P.17
- Transition énergétique et climat P.19
- Transports P.22
- Aménagement numérique P.25
- Schéma directeur des infrastructures de transport (SDIT) P.26

ÉRALE

ICES,

S



CPA RÉSEAUX SERVICES ET MOBILITÉ TRANSPORTS

Actions de communication et de sensibilisation

Dans le cadre du développement de la relation aux citoyens, la Métropole Européenne de Lille (MEL) souhaite mettre en place une politique volontariste de communication. Dans ce cadre, le pôle réseaux-services et mobilité-transport assure la promotion et la vulgarisation des politiques publiques portées par le pôle au travers d'un panel varié d'actions de sensibilisation. Cette offre pédagogique rencontre un réel succès avec une évolution constante des demandes de la part des habitants, des établissements scolaires, des communes et des élus.

Les chiffres 2023 sont les suivants :

- 570 animations pour 18 390 personnes sensibilisées,
- la répartition par thématique : déchets (48 %), eau (48 %), mobilité et transports (3 %), transition énergie climat (1 %),
- la répartition par activité : ateliers en classe (60 %), escape game (21 %), visites (13 %), stands (6 %),
- la répartition par type de public : primaires (56 %), tout public et élus (31 %), collèges et lycées (6 %), professionnels et associations (5 %), enseignement supérieur (2 %).

570

animations

18 390

personnes
sensibilisées



DÉCHETS MÉNAGERS

Des marchés structurants au service des usagers

Au cours de l'année 2023, dans le cadre de sa stratégie de déploiement de points d'apport volontaire (PAV), la MEL a lancé son marché de collecte et d'entretien de ces PAV sur le territoire métropolitain, pour une période de sept ans (en dehors de Lille intra-muros qui fait l'objet d'un marché dédié). Cette prestation est assurée par la société Urbaser en groupement avec le groupe ESE.

En mars 2020, la communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD) a fusionné avec la MEL, entraînant le transfert de l'ensemble de ses marchés publics vers la MEL. Les communes de ce territoire appliquent déjà l'ECT (extension des consignes de tri) dans leur geste de tri des recyclables. Arrivant à échéance courant 2023, le marché consacré au tri de ces déchets recyclables collectés en ECT sur le territoire de l'ex-CCHD a été relancé et confié à la société Paprec, dont le centre de tri situé à Harnes est déjà capable d'accueillir le flux en ECT, et ce, jusqu'à ce que la MEL soit en mesure de les trier dans ses propres centres modernisés.

La MEL a également confié à la société Vit'inser une mission de valorisation des objets et matériaux dédiés au réemploi amenés par les usagers dans les déchèteries de La Chapelle-d'Armentières, Fromelles, Marquillies, Quesnoy-sur-Deûle, Lille-Alsace, Lille-Borda, Mons-en-Barœul et Seclin, pour une durée de 20 mois.

L'année 2023 a également été l'occasion de reconduire la mission confiée à la SPL Triselec pour l'exploitation des deux centres de tri métropolitains (Halluin et Lille-Loos), durant une période initiale de trois ans, avec un maximum de cinq ans.

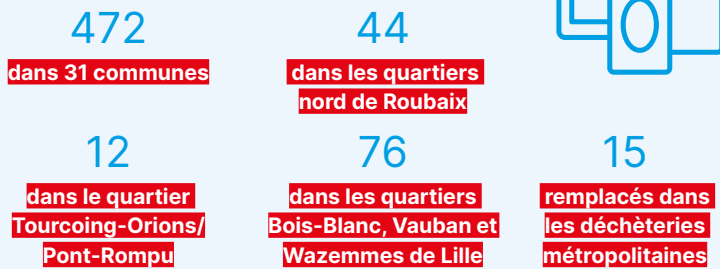
Au cours de l'année 2023, la MEL a lancé plusieurs marchés relatifs à des travaux de second œuvre, dans le cadre de la rénovation de la déchèterie de Tourcoing.



LE REMPLACEMENT DES PAV EXISTANTS, LE DÉPLOIEMENT DU PAV VERRE ET DÉPLOIEMENT DES COUVERCLES JAUNES

PAV VERRE CHIFFRES CLÉS

Entre le 3 janvier 2023, date du début du déploiement, et le 31 décembre 2023, 619 PAV Verre ont été déployés :



Deux quartiers en expérimentation tous flux (nb. PAV):

■ Tourcoing-Orions/Pont-Rompu :



■ Croix - Saint-Pierre/Mackellerie :



SENSIBILISATION DES USAGERS:

Une sensibilisation a été faite auprès des usagers avec la distribution d'un sac réutilisable ainsi qu'un kit de communication pour les communes qui passent en PAV :

- Flyer explicatif consignes de tri
- Courrier d'accompagnement
- Mémos tri
- Stop Pub



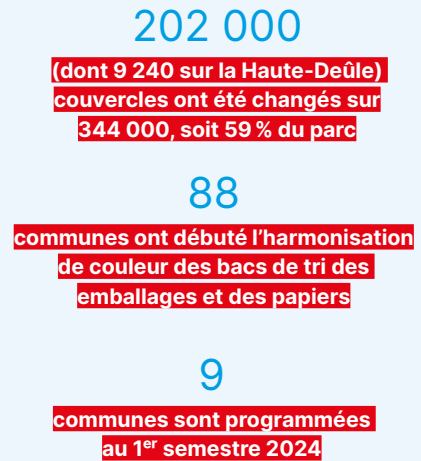
72 000
foyers sensibilisés depuis le 1^{er} janvier 2023

40
communes dont les usagers ont été sensibilisés

(chiffres 2023)

COUVERCLES JAUNES CHIFFRES CLÉS

Nombre de couvercles jaunes installés depuis le 16 janvier 2023 :



Fin prévisionnelle de l'opération été 2024.

DÉCLOISONNEMENT

Nombre de bacs jaunes décloisonnés par les collecteurs : 87 500 sur un total de 151 000, soit 58 % du parc répartis comme suit :





ACTIONS DE PRÉVENTION / RÉDUCTION DES DÉCHETS

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) adopté par la MEL en juin 2023 pour la période 2023-2029 a pour objectif de réduire de 50 kg les déchets produits par chaque habitant sur une année d'ici 2030.

Expérimentation broyage des végétaux automne 2023

En 2021, la quantité de déchets verts collectés en déchèterie s'élevait en moyenne à 22,7 kg/habitant. Le broyage des végétaux et la distribution du broyat produit représentent un potentiel important de réduction des tonnages des déchets. Le broyat produit peut être utilisé par les usagers pour protéger leurs sols du gel ou de la sécheresse, par les centres techniques municipaux pour leurs espaces verts ou encore par les sites de compostage collectif.

Du 6 septembre au 30 novembre 2023, 80 opérations de broyage des déchets verts sur 40 communes volontaires et 2 déchèteries ont été menées, qui ont permis de valoriser 73 tonnes de branches et produire 150 m³ de broyat.

Compostage

Compostage collectif : 150 sites de compostage collectif déjà installés sur un objectif de 350 d'ici 2029 avec un rythme d'installation de 50 composteurs collectifs/an.

22,7
kilo/habitant
de déchets verts
collectés en
déchèterie

73
tonnes de branches
valorisées

150
m³ de broyat
produits

37
kilo/personne
estimation du
gaspillage alimentaire

Mise en ligne sur le site internet de la MEL d'une cartographie des composteurs collectifs présents sur le territoire avec possibilité de contacter les référents de site pour s'inscrire.

<https://composteurs-collectifs.lillemetropole.fr/>

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Dans la restauration collective : à ce jour, 25 communes du territoire ont été accompagnées, ce qui a permis de réduire en moyenne de 30 % le gaspillage alimentaire.

10 restaurants scolaires de 10 communes (Baisieux, Bois-Grenier, Bondues, Croix, Forest-sur-Marque, Illies, Lesquin, Santes, Seclin et Wambrechies) sont accompagnés par la MEL sur l'année scolaire 2023/2024.

Diagnostic du gaspillage alimentaire sur le territoire métropolitain en cours :

Bilan opération foyers témoins menée en juin 2023 : 30 foyers participants sur 16 communes. Estimation du gaspillage alimentaire à 37 kg par personne.

Campagne de caractérisation des biodéchets dans les poubelles d'ordures ménagères résiduelles et celles de biodéchets menée en juin/juillet 2023 : 28 % (21,7 kg/habitant/an) des biodéchets jetés relèvent du gaspillage alimentaire. Sont principalement concernés : le pain, les restes de repas, les fruits et légumes entiers, les produits non carnés avec emballage ouvert.

Réemploi - seconde vie des objets

Une campagne de communication grand public a été menée de mi à fin octobre 2023 sur les espaces réemploi présents dans les treize déchèteries. Par ailleurs, la seconde vie des objets (réemploi/réparation) a été la thématique retenue dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) qui s'est tenue en novembre 2023.

1 227 tonnes d'objets collectés pour le réemploi dans les déchèteries en 2023 (soit une hausse de 19 % par rapport aux 1 027 tonnes de l'année 2022). Objectif de 1 500 tonnes/an d'ici 2029.

Sensibilisation dans les déchèteries

Une nouvelle signalétique a été déployée courant octobre 2023 afin d'harmoniser les treize déchèteries de la métropole lilloise.

Semaine européenne de la réduction des déchets

Première participation de la MEL à la Semaine européenne de la réduction des déchets avec un programme grand public sur le thème du réemploi et de la réparation du 18 au 26 novembre 2023. Treize communes participantes, soit 460 000 habitants : Lille, Tourcoing,

Armentières, Forest-sur-Marque, Hem, Santes, La Madeleine, Marquette-lez-Lille, Mouvaux, Provin, Radinghem-en-Weppes, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois.

Coordination d'un programme commun recensant tous les événements organisés par les treize communes participantes, réalisation d'une campagne de communication (avec production d'un guide sur la réduction des déchets et d'un annuaire des acteurs du réemploi diffusés à toutes les communes et participants), organisation d'une collecte de jouets à destination des Restos du Cœur avec cinq communes volontaires (490 tonnes de jouets collectés) et financement d'un atelier grand public sur le thème du réemploi et de la réparation ou d'une fresque des déchets pour chaque commune participante (110 habitants en ont bénéficié).

Devenir des collectivités exemplaires

Événements :

Accompagnement à la mise en place du tri dans le cadre de la Coupe du monde de rugby. Préparation au tri et à la gestion des déchets de Paris 2024.



1 227

tonnes d'objets
collectés dans les
déchèteries en 2023

490

tonnes de jouets
collectés



POURSUITE DU RÉSEAU DÉCHETS DES COMMUNES DE LA MEL

Huit rencontres ont été programmées en 2023 pour poursuivre les échanges et accompagner les communes dans le déploiement de ces nouveaux projets, tels que le passage à l'extension des consignes de tri des emballages ménagers en plastique et le tri à la source des biodéchets.

- Janvier : deux ateliers sur le broyage des déchets verts.
- Mars : plénière.
- Avril : lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire.
- Mai : réduire et trier les déchets lors des événements publics.
- Juillet : plénière.
- Septembre : communication autour de l'ECT.
- Novembre : plénière.

LE RÈGLEMENT DE COLLECTE

Suite à sa validation et une communication en conférence des maires, le règlement de collecte a été transmis début juillet 2023 à l'ensemble des communes pour adoption par arrêté du maire.

Il a déjà été adopté par onze communes en 2023 : Armentières, Bois-Grenier, Capinghem, Englos, Forest-sur-Marque, Houplin-Ancoisne, Houplines, Le Maisnil, Sainghin-en-Weppes, Verlinghem, Wasquehal.

lillemetropole.fr/collecte-des-dechets-menagers

ACTUALITÉS TRAVAUX

La rénovation de la déchèterie de Tourcoing a démarré début octobre 2023 pour une durée de six mois. Pendant la durée des travaux, les usagers seront orientés vers les déchèteries situées à proximité.

Les travaux des annexes de collecte, en lien avec la direction du patrimoine et de la sécurité, continuent à hauteur de 100 000 euros/annexe/

an (rénovation des douches, réfection des sols, diagnostic des voiries, etc.).

Travaux CVE

Les travaux réglementaires, nommés « BREF 2019 », ont été réalisés sur les lignes 1 et 3, afin d'améliorer le système de nettoyage des fumées de certains polluants locaux et de mesure du mercure en continu.

Les travaux du BREF effectués sur les lignes 2 et 3 en remplaçant les plateaux des laveurs par du garnissage permettent une amélioration du captage du mercure. La mesure du mercure en continu, conformément à la réglementation européenne, est réalisée sur chaque ligne par un analyseur de fumée spécifique.

Travaux CVO

Des travaux ont été réalisés pour la remise en état du portique de manutention en mai 2023, ainsi que pour l'évacuation des eaux pluviales, pour le renouvellement des ponts de pesées en entrée de site, et pour la remise à niveau de l'automatisme de la ligne d'épuration de gaz et de l'automatisme général de l'usine, à partir de septembre 2023.

Travaux centres de tri

Les travaux de modernisation du centre de tri de Lille-Loos ont démarré en 2023 (pour se terminer en 2024 avec la phase finale de réception). Le lancement de la consultation des travaux de modernisation du centre de tri d'Halluin a également eu lieu en fin 2023.

L'objectif de ces travaux, en plus de la modernisation générale du process de tri, est de pouvoir répondre aux obligations réglementaires d'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques (pots de yaourt, films et barquettes). Une fois les travaux réalisés, les centres de tri de la MEL modernisés pourront mieux trier les différentes catégories d'emballages et en particulier les plastiques afin d'en valoriser davantage.

8

rencontres
programmées
en 2023 pour
accompagner le
déploiement des
nouveaux projets



100 000

euros/annexe/an
sont consacrés aux
travaux des annexes
de collecte

EAU ET ASSAINISSEMENT

Poursuite des projets d'aménagement des cours d'eau

Le plan de reconquête des cours d'eau métropolitains poursuit son avancement avec, en 2023, quinze projets en cours sur le territoire de la MEL. Par ailleurs, l'entretien des cours d'eau, en adéquation avec des objectifs de reconquête écologique et de protection des biens et des personnes se poursuit. Ainsi, en 2023, la MEL a faucardé plus de 200 km de cours d'eau, retiré une centaine d'embâcles et traité 12 km de ripisylves.

Service public de distribution d'eau potable

Depuis 2017, la recharge des nappes alimentant la MEL accuse une baisse de 20 % par rapport aux moyennes constatées au cours des dernières années, entraînant une tension entre les besoins et les ressources. En effet, l'accélération du changement climatique induit une baisse des précipitations lors des périodes de recharge des nappes et une augmentation de l'évapotranspiration.

Dans ce contexte, la MEL fait des économies d'eau sa priorité afin de réduire les prélèvements au sein de nappes souterraines fragilisées par l'accélération des effets du changement climatique. Et en octobre 2021, une consultation de concession de service public de l'eau a ainsi été lancée afin d'engager son concessionnaire d'une part dans la chasse aux fuites sur le réseau et d'autre part dans la mobilisation et l'accompagnement de tous les usagers vers les économies d'eau.

À l'issue de la mise en concurrence, l'offre de Veolia a été retenue lors du conseil d'avril 2023. Le nouveau contrat avec la société dédiée Iléo permettra d'économiser 65 millions de mètres cubes d'eau sur les dix années du contrat, de 2024 à 2033.

Sur la période 2024-2033, l'ensemble des actions déployées permettra d'économiser 65 millions de mètres cubes d'eau, soit plus d'une année de prélèvements sur les ressources. Sur cette même période, l'activité de la métropole devrait croître de 5 % : ce sont dès lors près de 15 % de prélèvements sur la ressource en eau qui seront in fine évités. L'Agence de l'eau Artois-Picardie a reconnu

et récompensé ce nouveau contrat pour l'innovation forte en matière d'économie d'eau sur notre métropole, à travers un plan d'action visant à accompagner l'ensemble des usagers métropolitains à maîtriser leur consommation et donc aussi leur facture d'eau.

Un accompagnement des usagers pour économiser l'eau et maîtriser leurs factures

Engagé sur des objectifs ambitieux d'économie d'eau, le nouveau concessionnaire va accompagner l'ensemble des usagers vers la sobriété hydrique en leur proposant de nombreux outils pour économiser l'eau :

- déployer les meilleures technologies disponibles favorisant une grande réactivité pour la détection et la réparation des fuites via l'installation de 5 000 capteurs et de sondes ;
- déployer la télérelève des compteurs afin d'offrir à tous les usagers une « alerte fuite en 48 heures » adossée à un « Coach Conso » permettant l'aide au pilotage des consommations sur des applications connectées ;
- distribuer 550 000 kits hydroéconomiques pour accompagner les écocitoyens ;
- accompagner des usagers « grands consommateurs » (bailleurs, syndicats de copropriété, entreprises et collectivités) avec la mise en place de 1 200 contrats de sobriété hydrique dont l'objectif est de réaliser jusqu'à 15 % d'économies d'eau.

Modernisation des outils de traitement des eaux usées

L'année 2023 a été consacrée à la négociation avec les candidats retenus pour la modernisation de la station d'épuration de Wattrelos. Des enjeux en matière de performance du processus en temps sec et en temps de pluie par la mise en œuvre d'une file pluviale, de valorisation des boues et d'efficacité énergétique constituent les axes majeurs du cahier des charges.

Le marché global de performance sera attribué en 2024.



65

millions de mètres
cubes d'eau
seront économisés
de 2024 à 2033

200 km

de cours d'eau
faucardés en 2023



ESPACE PUBLIC ET VOIRIE

Une année 2023 à la hauteur des engagements pris en décembre 2021

123 millions d'euros d'investissements auront été réalisés en 2023 pour concrétiser les engagements pris par le conseil métropolitain le 17 décembre 2021. Sur 2022 et 2023, ce sont au final plus de 720 chantiers qui ont été réalisés ou engagés sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La diversité des chantiers illustre les multiples responsabilités de la MEL qui doit d'abord entretenir et sécuriser un patrimoine riche de 3 800 km de routes et rues, et de 620 ouvrages d'art. Il s'agit également d'adapter l'espace public aux enjeux du report modal et plus largement aux enjeux environnementaux.

S'agissant des ouvrages d'art, les chantiers emblématiques des nouvelles passerelles piétonnes de Croix l'Allumette et de Marcq-en-Barœul Rouges-Barres se sont achevés, ainsi que celui du pont levant de Bois-Blancs à Lille. Dans le même temps a commencé la reconstruction du pont de l'Attargette à Armentières.

Le développement de « Ville 30 » et des aménagements cyclables ont de nouveau été des marqueurs forts de l'action métropolitaine. D'un côté, le réseau de Zones 30 s'est encore étendu et couvre désormais 56 % des agglomérations. De l'autre, ce sont 25 kilomètres cyclables qui ont été mis en service en 2023, sans compter les multiples aménagements en cours d'achèvement

(avenue de Gaulle à Bondues, rue Pasteur à Roncq, rue Solférino à Lille). Le réaménagement du pont de Tournai apporte une réponse performante à un important point noir de sécurité et la réfection complète de la piste des Grands boulevards, à défaut d'étendre le réseau, est une autre opération de modernisation particulièrement appréciée des usagers.

En lien avec les communes et conformément à la charte de l'espace public, chaque mètre carré de projet est désormais interrogé pour limiter l'imperméabilisation et développer la végétalisation. À ce titre, la MEL a consolidé son organisation pour mieux répondre aux demandes de végétalisation de façades : il s'agissait d'un engagement volontaire approuvé par les élus en 2019 afin de soutenir l'action des communes. Enfin, les travaux de la LINO Sud se sont poursuivis et une première tranche fonctionnelle a pu être mise en service

Un plan particulier d'intervention (PPI) espaces publics et voirie complété jusque fin 2026

C'est fort de ce bilan provisoire que les élus métropolitains ont complété, le 15 décembre 2023, le PPI espaces publics et voirie jusque fin 2026. Fruit d'un important dialogue entre la MEL et les communes, le PPI doit notamment permettre l'amélioration ou la création de 200 km de réseau cyclable. Sur la ville, 30,80 % du réseau en agglomération devrait bénéficier d'une réduction de la vitesse maximale autorisée en 2026. Enfin, un important programme d'études a été identifié dans la perspective de préparer le prochain mandat.



25 km

cyclables ont été mis en service en 2023

200 km

de réseau cyclable amélioré/créé dans le cadre du PPI



MOBILITÉ

Adoption du plan de mobilité à horizon 2035

Le plan de mobilité 2035 (PDM) a été adopté par le conseil métropolitain en octobre 2023, après les phases d'arrêt du projet, d'enquête publique et de concertation.

Il s'organise en trois axes d'actions construits progressivement, au travers de votes de délibérations stratégiques, socles du plan de mobilité (Schéma directeur des infrastructures de transports [SDIT], politique cyclable, électromobilité, plan d'action marchandises, plan marche, etc.), et développe 52 actions à mettre en place.

Ces axes concernent :

- les infrastructures : moderniser et optimiser les infrastructures existantes / compléter le réseau de transports en matière d'infrastructures / développer de nouvelles offres tant pour les modes actifs que collectives ;
- les services : améliorer et développer l'offre de services de mobilité / faciliter l'accès aux services / fiabiliser l'accès à ces derniers ;
- le comportement des usagers : encourager, favoriser, accompagner, les changements de comportements de mobilité.

En 2023, la MEL a continué à mettre en œuvre les différentes stratégies adoptées depuis 2021, notamment la stratégie électromobilité par l'attribution de la concession de service à Total Énergie CS lors du conseil métropolitain de décembre 2023 et les réflexions sur la mobilité servicielle (MaaS [Mobility as a Service], systèmes d'informations multimodales et numériques), la politique cyclable ou encore le plan marche et les déplacements « écomobilité scolaire », qui constituent les premières briques du projet de plan de mobilité métropolitain.

Déploiement service de location VAE- trottinettes électriques

La MEL a lancé en 2023, en coordination avec les communes, les phases opérationnelles de ce projet de développement des solutions de micro-mobilité en « semi-floating », en complément du service V'Lille et des aménagements cyclables (réseau Vélo+, réseau vélo, réseau Points-Nœuds, etc.).

68 communes ont confirmé leur intérêt pour accueillir ce service de location de VAE (vélo à assistance électrique) et/ou trottinettes électriques en libre-service avec stations marquées au sol. La modalité de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été retenue pour une durée de

Un axe transversal de 8 orientations stratégiques

Satisfaire les besoins de mobilité des usagers et répondre aux enjeux de développement du territoire en créant les conditions de pratiques de mobilités durables

52 actions

Changer les comportements de mobilité pour agir plus vite et plus fort en faveur de l'environnement

Vers un système de transports collectifs encore plus performant et capacitaire

La rue pour tous, support de tous les usages de mobilité et de toutes les fonctions de déplacement

Agir en faveur du transport de marchandises et de la logistique urbaine

Mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions du Plan De Mobilité

trois ans, faisant suite à une expérimentation positive menée par la Ville de Roubaix sur son territoire depuis septembre 2021.

Deux opérateurs ont été choisis par la MEL (Lime, Tier) et le déploiement de 1 400 stations a commencé en juillet 2023 (cible : environ 6 000 engins de déplacement personnel à terme, soit 4 000 trottinettes électriques et 2 000 VAE). La phase de mise en service, donc d'appropriation de cette solution, notamment par les usagers et les riverains, se poursuit au-delà de 2023 et fera l'objet d'évaluation régulière pour en apprécier la qualité de service et l'impact sur les pratiques de mobilité.

SERM (Service Express Régional Métropolitain)

L'année 2023 a représenté un temps de transition, mis à profit pour préciser au plan national le cadre législatif (loi SERM de décembre 2023) et à l'échelle du bassin de mobilité incluant la MEL et son étoile ferroviaire, approfondir les études techniques préalables, lancer la concertation avec les territoires et préciser la gouvernance élargie (convention approuvée par la MEL en octobre 2023, avec la région Hauts-de-France et l'État - cofinanceurs, la SGP, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions, maîtres d'ouvrage). Le projet de SERM consiste à l'horizon 2040 en

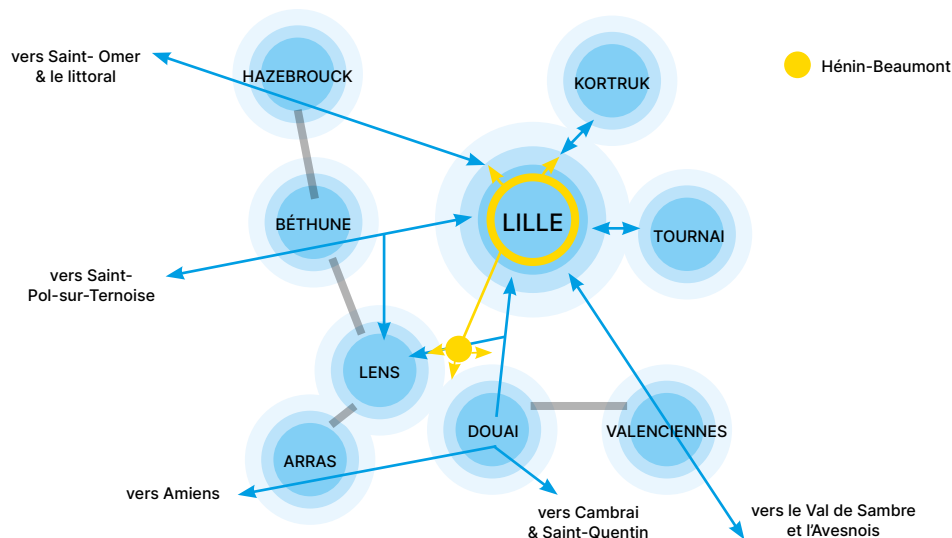
un choc d'offre ferroviaire (option de desserte dite « Équilibre ») dans un contexte d'affirmation de la coordination multimodale, à savoir un fort accroissement des niveaux de desserte, un cadencement a minima au quart d'heure pour les missions rapides et omnibus, et une amélioration globale des temps de parcours pour un bassin de population d'environ 4 millions d'habitants, notamment de Dunkerque à Valenciennes et d'Arras à la Belgique.

La MEL co-finance à hauteur de 12,5% et s'assure de l'accompagnement du projet et de la déclinaison des enjeux sur l'ensemble des communes (27 communes directement concernées et 40 gares existantes et projetées), avec le souci de fonctionnement équilibré des territoires et des fonctions à grande échelle : répartition habitat, activités et équilibres territoriaux entre la ville-centre et l'ensemble de l'aire urbaine de Lille concernée par le SERM. Parallèlement, ceci est à mettre en perspective pour la MEL avec la mise en œuvre à Lille des lignes de tramway programmées dans le cadre du Schéma directeur des infrastructures de transport (SDIT), en particulier sur les secteurs Grand Euraille et porte des Postes, d'opportunités pour les TER, bien avant cette implantation, de pouvoir bénéficier du développement ou de la réouverture de gares et haltes sur le territoire de la MEL.

1 400
stations de vélos
en libre service ont
commencé à être
déployées depuis
juillet 2023

12,5%
est la part de
co-financement
assuré par la MEL
dans le projet SERM

■ Par sens en heures de pointe



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMAT

Haut Conseil métropolitain pour le climat (HCmC)

La mise en place d'un HCmC, qui constitue l'instance de gouvernance territoriale et partenariale du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), a pour objectif de contribuer à la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire de la MEL (communes, entreprises, société civile), indispensable à l'atteinte des objectifs du PCAET. Le HCmC joue également un rôle d'information de ses membres sur l'avancement de la mise en œuvre du PCAET et de participation à la démarche de suivi et d'évaluation.

Le HCmC comporte quatre collèges : un collège des communes, un collège des acteurs socio-économiques, un collège des experts et scientifiques et un collège des citoyens.

Un bilan des travaux du premier cycle de fonctionnement, achevé mi-2023, a été réalisé. Dans une logique d'amélioration continue, les leçons de ces deux années de mises en œuvre ont été tirées afin de proposer des modalités de fonctionnement ajustées pour le deuxième cycle qui durera jusqu'en 2026. Une charte de fonctionnement, élaborée avec les membres, a été signée à cette occasion.

En septembre 2023, le programme de travail pour l'année scolaire 2023/2024 a été voté. Trois sujets ont été retenus et feront l'objet d'un travail approfondi en groupes intercollèges : les déchets, la nature en ville et la mobilité active. Destinés à sensibiliser les communes du territoire aux différents enjeux du plan climat, les Clubs Climat des communes se sont poursuivis en 2023, avec six séances organisées sur des thématiques variées. Le taux de participation élevé démontre l'attrait des communes pour ce type d'événements.

Enfin, deux séances plénières se sont tenues sur l'année 2023. La première consacrée à l'évaluation à mi-parcours du plan climat de la MEL et la seconde a permis de déterminer avec les membres le programme de travail 2023/2024 et d'aborder les enjeux de la décarbonation du chauffage.



230

foyers ont changé
leurs habitudes de
consommation

15,3 %

d'eau a été
économisée et 7,4 %
d'énergie en moyenne
grâce au Déclic

Mobilisation des citoyens

La MEL met en œuvre différents projets visant à soutenir ou faciliter l'engagement de la société civile et du tissu associatif en faveur des objectifs de lutte contre le réchauffement climatique du PCAET.

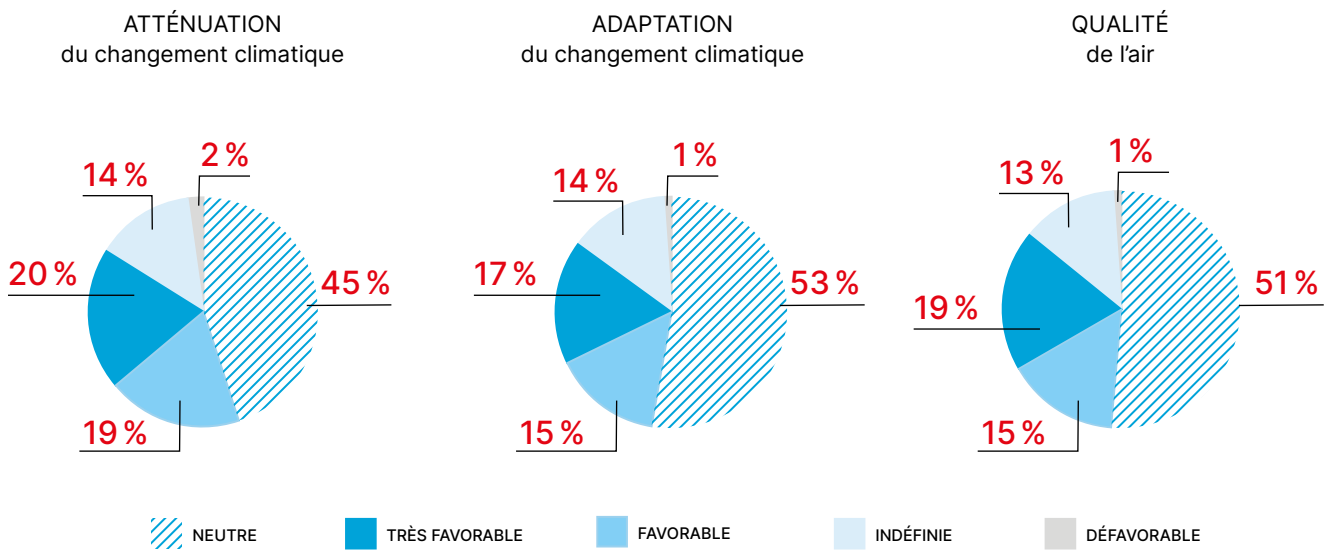
Le Déclics (défis citoyens locaux d'implication pour le climat et la sobriété) Énergie - Eau a mobilisé 230 foyers qui se sont mis en mouvement pour changer leurs habitudes, adopter des écogestes et réduire ainsi leurs consommations : 15,3 % d'eau économisée en moyenne et 7,4 % d'énergie en moyenne.

La MEL a poursuivi son partenariat avec la Maison régionale de l'environnement et des solidarités. Cette association assure l'animation d'un tiers-lieu, d'un réseau de 120 associations et de multiples activités et projets. Parmi les actions déployées en 2023, le Forum des outils de la transition a fait découvrir et tester le 22 novembre 2023, des ressources concrètes aux acteurs de l'éducation populaire : animations, outils pédagogiques, guides pratiques, jeux, ateliers, animations et présentation de supports.

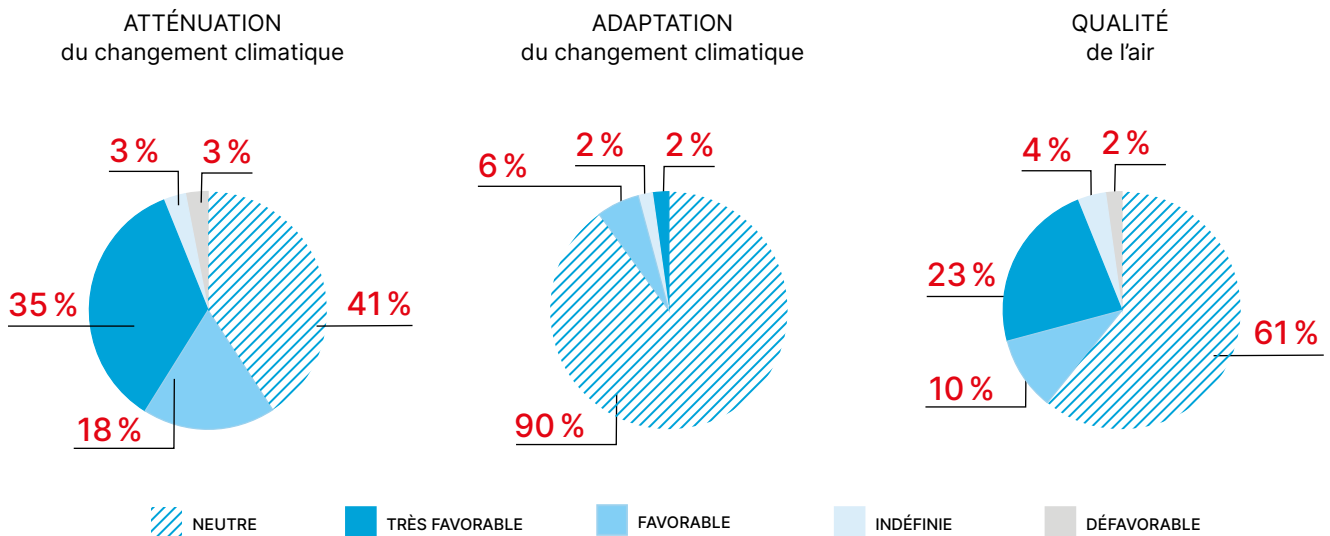
Budget climatique

La démarche de « budget climatique », initiée en 2019 et qui consiste à analyser l'impact climatique du budget métropolitain, s'est poursuivie et amplifiée en 2023. Au fur et à mesure des itérations, la part des dépenses non analysées ou dont l'impact est jugé « indéfini » diminue. Résultats de l'analyse « budget climatique » sur le compte administratif 2022, arrêté en 2023 :

■ INVESTISSEMENT Périmètre d'analyse : 504 M€ en 2022



■ FONCTIONNEMENT CA 2022 Périmètre d'analyse : 964 M€ en 2022





Qualité de l'air

Le Programme Fonds Air, co-financé à hauteur de 50 % par l'Ademe (Agence de la transition écologique), vise une réduction de 6 à 8 % des émissions de particules fines (PM10 et PM2,5) du secteur résidentiel. Pour cela, il prévoit notamment le remplacement de 2 000 appareils de chauffage au bois polluants par des équipements performants sur le territoire métropolitain.

Dès juin 2023, les demandes reçues permettaient d'atteindre l'objectif global de 2 000 renouvellements, en tenant compte des primes déjà attribuées en 2021 et 2022. Le dispositif a donc été suspendu à partir de cette date. En 2023, 700 primes air ont été octroyées et 100 primes seront versées début 2024. Cette fin anticipée du dispositif a permis de renouveler la candidature de la MEL à l'AAP Fonds Air Bois de l'Ademe et de faire évoluer la Prime Air. Une partie des communes les plus denses de la métropole sous-mobilisent encore le dispositif par rapport à leur gisement de chauffages au bois.



2 000

appareils de
chauffage au bois
polluants seront
remplacés par
des équipements
performants

700

primes ont été
octroyées en 2023
et 100 autres
sont prévues
en début 2024

Atmo Hauts-de-France a développé un outil de calcul des émissions évitées grâce aux équipements remplacés dans le cadre du Fonds Air. Pour la MEL, les 2 000 équipements remplacés permettent d'éviter 58 tonnes de PM10 (6,9 % des émissions du secteur résidentiel) et 57 tonnes de COV (6,9 % des émissions du secteur résidentiel). Cette estimation confirme que les objectifs de réduction des émissions liées au chauffage au bois du secteur résidentiel ont également été atteints.

À la suite de la fin anticipée du dispositif, la MEL a voté en octobre 2023 le renouvellement et l'évolution du Fonds Air. Le dispositif qui sera lancé en 2024 visera le renouvellement de 1 160 équipements de chauffage au bois et de 20 équipements au charbon d'ici fin 2025 pour une réduction de 2 % à 4 % des émissions de PM10 et PM2,5 du secteur résidentiel. La Prime Air comprendra cinq niveaux d'aide, allant de 1 000 à 3 000 euros, selon le niveau de revenus du demandeur et son projet travaux. Des actions de communication renforcées sont prévues à destination des ménages modestes et des professionnels du chauffage au bois.

TRANSPORTS

Le programme Ecobonus, mis en œuvre sur l'A1 et l'A23 sera prochainement déployé sur d'autres axes

Le projet Ecobonus consiste à récompenser les automobilistes qui acceptent de diminuer leur utilisation de la voiture sur certains axes routiers fréquentés pendant les heures de pointe (A1, A23, A25, RN41), alors qu'ils avaient pour habitude d'emprunter quotidiennement ces voies sur ces tranches horaires. Il a pour objet également d'inciter les usagers à se déplacer autrement via des modes plus doux (transports en commun, vélo, covoiturage), à reporter leurs trajets en dehors de ces périodes (désorage) ou à pratiquer le télétravail.

Il s'agit de limiter la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre ; favoriser l'utilisation des moyens de transport doux et vertueux ; soulager les principaux points de saturation de l'agglomération de leurs volumes de trafic circulant aux heures de pointe afin de passer d'une situation saturée à une situation dense, suffisant à contribuer ainsi à une amélioration nette et visible du niveau de service des infrastructures ciblées ; améliorer la fiabilité des temps de parcours des usagers des infrastructures routières de transport.

Une procédure de dialogue compétitif a été lancée en mars 2019, le marché ayant été notifié à l'entreprise Wordline en 2022.

Le programme, initialement mis en œuvre sur l'A1 et l'A23, a été déployé en plusieurs étapes.

Une campagne de communication préalable pour

promouvoir le programme sur une durée de trois mois (de mars à mai 2023), qui s'est appuyée sur plusieurs outils médias (radio, TV segmentée, affichage, magazines, etc.), sur le territoire métropolitain et au-delà. C'est pendant cette campagne que l'utilisateur a pu signaler son intérêt de participer au dispositif en se préinscrivant sur la page internet dédiée.

La phase d'éligibilité par la lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI) pendant un mois (de mai à juin 2023), dans le but de confirmer l'éligibilité des conducteurs préinscrits, à savoir si ces derniers empruntent bien les axes routiers ciblés fréquemment aux heures de pointe et procéder à une sélection jusqu'à atteindre 5 000 participants.

Après avoir dressé un bilan et réalisé une sélection, les usagers préinscrits éligibles et retenus ont été recontactés (entre juin et septembre 2023) et accompagnés dans la prise en main du programme, avec la découverte de l'application dédiée, utile dans la déclaration des effacements (trajets évités en voiture).

Le déploiement opérationnel d'Ecobonus de septembre 2023 à juin 2024 : l'utilisateur inscrit a pu déclarer ses effacements via la géolocalisation par l'application dédiée, initiée volontairement par l'utilisateur, pour vérifier les effacements réalisés et ainsi débloquer le versement des récompenses (2 euros par trajet évité dans la limite de 80 euros/mois + récompenses additionnelles avec des offres de réduction locales auprès d'acteurs économiques locaux).

■ Les soutiens financiers sollicités :

Inscription au Contrat de relance et de transition écologique (État)	550 000 €
Éligibilité au dispositif récent « Fonds vert » (État)	925 000 €
Demande de soutien au titre du Fonds européen de développement régional (Union européenne)	1 205 000 €

Renforcement de l'offre V'Lille

Suite à la délibération-cadre sur la politique cyclable métropolitaine du 28 juin 2021, le service V'Lille s'est enrichi de 37 nouvelles stations dont l'installation s'est faite au cours de l'année 2022. Ce renforcement du maillage territorial continue afin que la Métropole européenne de Lille déploie sa politique cyclable ambitieuse.

Sur l'année 2023, le service V'Lille a généré 3 100 000 locations, soit une progression de +0,1 % par rapport à 2022 et de +3,8 % par rapport aux locations réalisées sur l'année 2019. En moyenne, on comptabilise 10 230 locations V'Lille par jour ouvré de base en 2023 (+2,0 % par rapport à 2022). Les samedis, dimanches et jours fériés et jours de petites vacances scolaires reculent respectivement de 2 % , 3,6 % et 2 % par rapport à 2022.

Une année record, juste au-dessus du niveau de 2022 : le trafic généré par les 37 nouvelles stations déployées entre juillet et décembre 2022 a permis de contrebalancer une baisse de trafic liée à une pluviométrie plus forte que la normale (+26 % par rapport à 2022).

Le taux de rotation est de 3,9 emprunts par jour et par vélo en moyenne sur l'année 2023.

Le renouvellement des rames de tramway

Inauguré en 1909, le tramway du Grand Boulevard a connu de nombreuses évolutions au cours du siècle dernier. Le matériel roulant actuel a été fabriqué par le constructeur ferroviaire italien Breda Costruzioni Ferroviarie et mis en service en 1993.

Le niveau de fréquentation croissant du réseau de tramway génère des phénomènes de saturation aux heures de pointe. D'ici à 2034, ce niveau de fréquentation devrait encore progresser pour atteindre 60 000 voyageurs par jour.

Le conseil métropolitain a donc acté, en octobre 2020, le renouvellement de l'ensemble des rames de tramway du réseau avec de nouvelles rames adaptées aux flux de voyageurs, plus confortables et modernes, mais aussi des rames qui prennent mieux en compte les besoins des usagers déficients et en fauteuils roulants.

Ce marché de fournitures des nouvelles rames a été attribué au constructeur Alstom pour un montant global de 124,8 millions d'euros et notifié en décembre 2023.



3 100 000

locations ont été
générées par le
service V'Lille
en 2023

10 230

locations sont
comptabilisées
par jour ouvré

Le marché est décomposé en une tranche ferme de 24 rames et 6 tranches optionnelles d'une rame. Le matériel roulant proposé est issu d'une évolution de la gamme CITADIS, également retenue des agglomérations comme Nantes, Toulouse, Besançon ou encore Strasbourg. La mise en service des nouvelles rames est prévue en 2026 et 2027.

L'arrivée du nouveau matériel roulant nécessite par ailleurs de réaliser des adaptations des infrastructures et équipements du réseau. En effet, la mise en service du nouveau matériel roulant est conditionnée par la mise en conformité des équipements. Les outils et infrastructures de maintenance doivent être capables de traiter le nouveau matériel roulant ; ainsi, 11 marchés ont été ou vont être passés pour un montant global de 27 millions d'euros.

Certains nouveaux aménagements sont déjà visibles puisque les travaux de mise en conformité des stations ont débuté à l'été 2023 et se poursuivront durant les étés 2024 et 2025, avant la réception de la première rame.

Enfin, d'autres opérations d'adaptations du réseau sont en cours d'étude, notamment sur les ouvrages d'art traversés par le tramway.

En matière de mobilité, l'année 2023 affiche un trafic comparable au niveau de 2019. Sur le réseau de transports collectifs, le début de l'année (janvier à mars) a été impacté par les mouvements sociaux (réforme des retraites). La période d'avril à juin est marquée par l'atteinte d'un palier dans le trafic (98 % par rapport à 2019). La période de la rentrée scolaire bénéficie d'une hausse de voyageurs avec la Coupe du monde de rugby : entre 13 000 et 20 000 spectateurs par match ont été transportés sur les deux lignes

de métro et les navettes, soit entre 32 % et 42 % du volume total de spectateurs de la Decathlon Arena - Stade Pierre Mauroy. Cette période enregistre également une vague de nouveaux usagers du titre gratuit pour les moins de 18 ans. Sur cette période de fin d'année (septembre à décembre), le trafic se situe à 102 % par rapport à 2019.

Le trafic global de l'année est estimé à 198,5 millions de voyages, soit -1 % par rapport à 2019 et +11 % par rapport à 2022 (près de 20 millions de voyages supplémentaires sur l'année), avec des résultats hétérogènes selon le mode de transport. En effet, le bus affiche +8 % par rapport à 2019, les modes lourds affichent quant à eux -4 % pour le métro et -12 % pour le tram. Les usagers du bus étant plus captifs des transports, ce mode retrouve donc plus facilement ses usagers.

L'année 2023 enregistre également un retour des usagers abonnés (sur l'ensemble des classes d'âge) sur le réseau : 400 000 usagers abonnés en 2023 (+10 % par rapport à 2022).

Concernant les parcs relais et pôles d'échanges : l'année 2023 marque le retour à un niveau de fréquentation équivalent à la période d'avant-Covid-19. Le niveau atteint au dernier trimestre 2022 s'est stabilisé et s'est maintenu tout au long de l'année 2023. En semaine, la fréquentation est en hausse jusqu'au mois de mai avant de connaître la traditionnelle baisse estivale. À la rentrée 2023, la fréquentation des parcs relais et des P+R atteint le maximum annuel.

Au global sur l'année 2023, la fréquentation de ces parkings connaît une hausse de 3,1 % par rapport à 2022 et se place à -0,6 % par rapport à 2019.



27

bus ont bénéficié d'une rénovation mécanique à mi-vie (boîte et moteur)

32

bus ont bénéficié d'une rénovation carrosserie

21

bus standards ont été remplacés

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Une couverture numérique améliorée à finaliser

Les objectifs que la MEL s'est assignés pour améliorer la couverture numérique de son territoire, par l'action conjuguée de l'initiative privée et publique, sont atteints, avec une réduction notable de la fracture numérique des territoires les moins bien desservis, même s'il subsiste quelques disparités locales.

Garantir à tous la meilleure connectivité tant fixe que mobile est assurément un gage de cohésion mais aussi une ambition toujours réaffirmée.

Le Plan France Très Haut Débit a fêté ses dix ans en 2023, l'occasion de rappeler ici qu'en 2013, le territoire était le premier en France à obtenir des engagements écrits de la part des opérateurs dans un cadre conventionnel, avec des perspectives de complétude des déploiements à la fin 2022.

Le taux global d'éligibilité à la fibre à fin 2023 est de l'ordre de 90 %, stable en apparence, mais porte cependant sur un nombre de locaux toujours plus important lié au dynamisme de construction du territoire.

En 2023, l'État a revu ses objectifs en matière d'éligibilité. Les objectifs nationaux fixent désormais un taux d'éligibilité à la fin 2025 de :

- 98,5 % en zone moins dense ;
- 96 % en zone très dense.

De son côté, l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse), organisme de contrôle neutre, a cependant prononcé sa première sanction financière à l'encontre d'un opérateur pour non-respect de ses engagements nationaux.

L'arrêt de l'exploitation du réseau historique en cuivre d'ici 2030 en France, d'ores et déjà à l'œuvre pour cinq communes du territoire (Provin, Faches-Thumesnil, Villeneuve-d'Ascq, Wattignies, Mons-en-Barœul), sera désormais un facteur d'accélération de la complétude des réseaux très haut débit pour permettre la meilleure migration sur cette technologie d'avenir.

L'année écoulée a vu se poursuivre l'investissement des opérateurs de téléphonie et la généralisation de la couverture mobile permettant l'ensemble des usages de la 4G et de la 5G, venant ainsi améliorer le maillage du territoire. Enfin, décision fut prise en 2023 de construire, via la concession de service public de l'Eau de 2024, un réseau LoRa, qui sera l'infrastructure support de la télérelève de l'eau, offrant ainsi au territoire un vrai outil pour le développement de solutions IOT (Internet des objets) propres à répondre au chantier prioritaire de la transition environnementale et numérique.

676 000

locaux cibles pour la
fibre optique

90 %

des locaux
éligibles à la fibre

70

dossiers
d'implantation
de nouveaux
équipements mobiles
(4G/5G) publiés



SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SDIT)

Lancement de la séquence de consultations des marchés de maîtrise d'œuvre

La Métropole Européenne de Lille s'est dotée d'un Schéma directeur des infrastructures de transports (SDIT), établissant sa feuille de route en matière d'infrastructures de transports collectifs structurants à l'horizon 2035.

Ce schéma, adopté le 28 juin 2019, prévoit la création de nouvelles liaisons en transports collectifs structurants et notamment de deux projets de nouvelles lignes de tramway et deux projets de bus à haut niveau de service (BHNS).

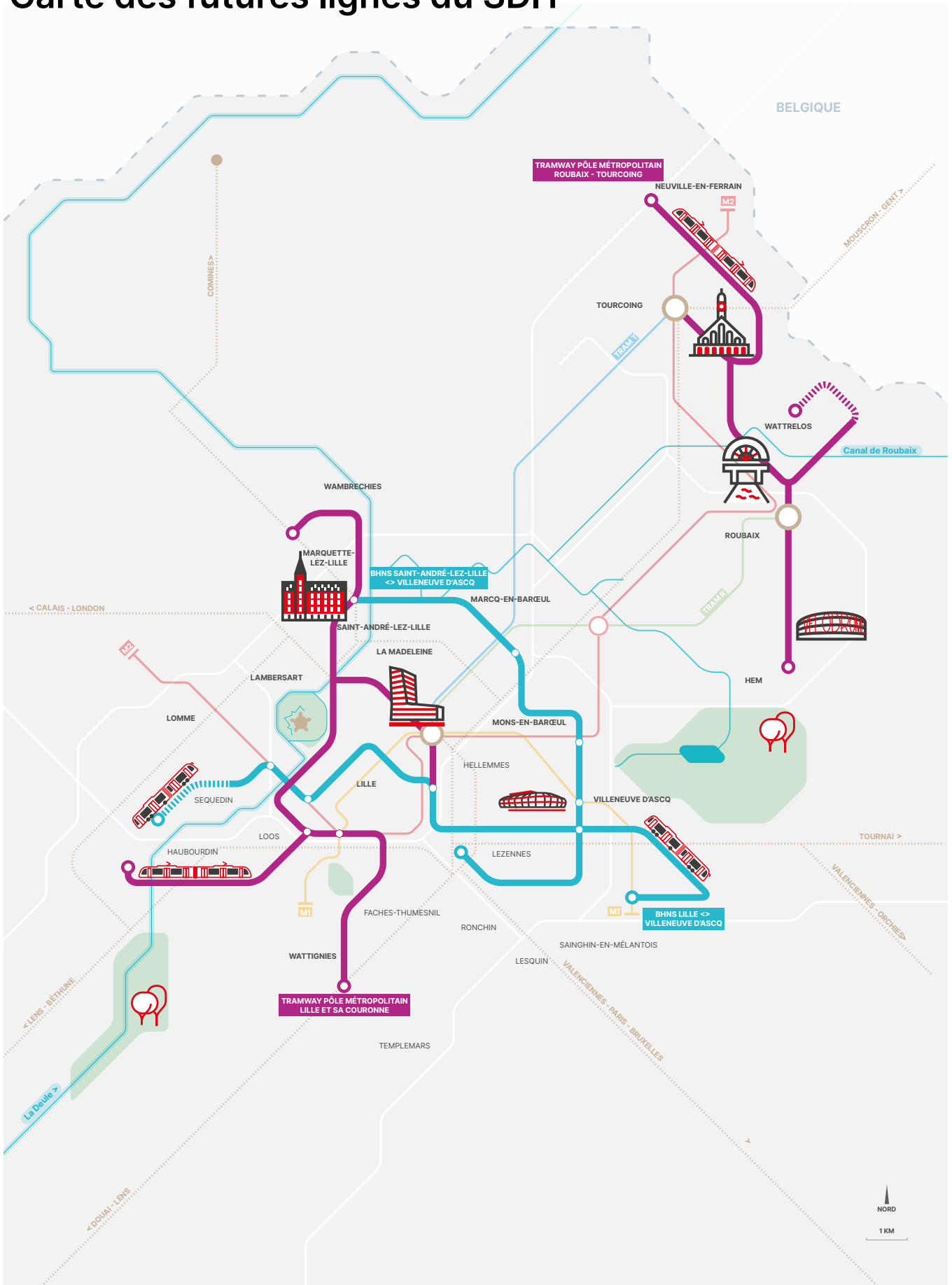
La concertation préalable des projets de nouvelles lignes de tramway et de BHNS s'est déroulée du 21 février au 5 avril 2022. Lors des conseils métropolitains du 24 juin et du 16 décembre 2022, la MEL a tiré le bilan de la concertation, confirmé la poursuite des projets et en a arrêté les tracés et orientations.

Le 14 avril 2023, le conseil métropolitain a été informé du lancement de la séquence de consultation des marchés de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des projets de tramway et de BHNS, à partir de l'été 2023, selon un allotissement en sept marchés.

Les futurs maîtres d'œuvre mèneront les études de conception technique et d'insertion urbaine détaillées des projets de transport en vue notamment de l'établissement de l'ensemble des dossiers d'autorisations réglementaires nécessaires à l'engagement des travaux. Ils assureront la conception technique du projet, le suivi de la réalisation des travaux, l'assistance aux opérations de réception et de mises en service et l'accompagnement du maître d'ouvrage jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.

Tramway des pôles métropolitains	Bus à haut niveau de service
Roubaix/Tourcoing	Lille/Villeneuve-d'Ascq
Lille et sa couronne	Villeneuve-d'Ascq/Marcq-en-Barœul

Carte des futures lignes du SDIT



2

DIRECTION GÉNÉRALE GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE (DGI)

▪ La Gouvernance institutionnelle
en chiffres et en bref P.30

LE

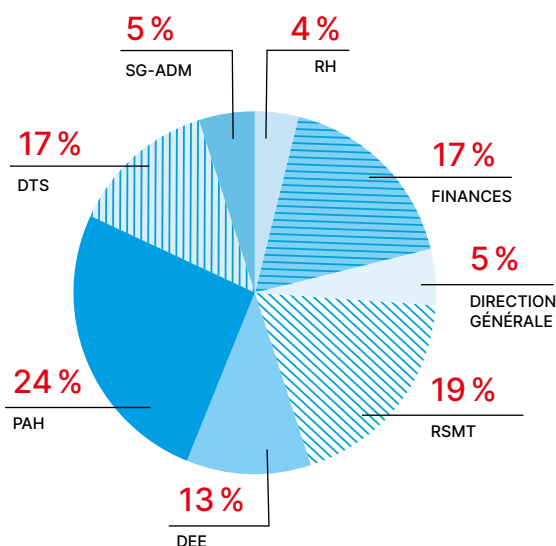
BER
OLITAM
2023



LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE EN CHIFFRES ET EN BREF

La Métropole Européenne de Lille, c'est cinq conseils par an, rassemblant les 188 élus métropolitains pour 472 délibérations adoptées et exécutées.

■ La répartition par pôle



Les grandes décisions de 2023

- Budget Général 2023.
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Arrêt du projet - PLU3.
- Programme local de l'habitat (PLH) 2022-2028 - Adoption.
- Stratégie foncière économique.
- Programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2020-2026 - voirie, espaces publics et aménagements cyclables - Revoyure - Approbation.
- Plan de mobilité métropolitain à horizon 2035 - Approbation.
- Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) - Période 2023-2029 - Adoption.
- Gestion du service public de distribution d'eau potable et d'eau brute pour 66 communes de la Métropole Européenne de Lille - Approbation du choix du concessionnaire et du contrat.
- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) - Avis de la Métropole Européenne de Lille.
- Budget participatif métropolitain - Lancement. Thématique : Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.
- Grands Événements - Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 - Convention-cadre relative à l'organisation et au succès des Jeux olympiques et paralympiques 2024.





La MEL, c'est aussi neuf séances de bureau rassemblant les 37 élus membres

433 délibérations adoptées et exécutoires, dont :

- 90 délibérations relatives aux fonds de concours MEL pour la transition énergétique, le sport, la culture et le patrimoine architectural ;
- 123 délibérations relatives à l'attribution de subventions ;
- 75 délibérations relatives aux marchés publics.

Les arrêtés relevant du Président de la Métropole Européenne de Lille

- 470 arrêtés généraux du Président dont 385 arrêtés de circulation sur les routes métropolitaines ;
- 4 073 arrêtés du personnel ;
- 775 arrêtés permis de louer, permis de diviser ;
- 780 permissions de voirie.

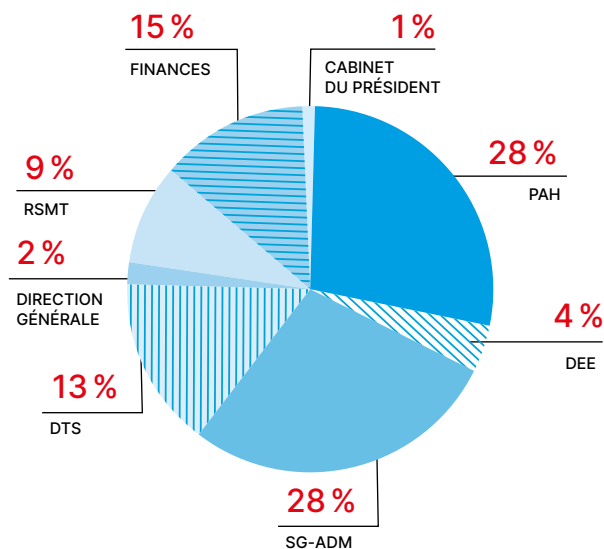
1 178

décisions prises par délégation du Conseil

8 181

actes et décisions traités par la direction gouvernance

La répartition par pôle



Année charnière du mandat 2020-2026, l'année 2023 a connu divers mouvements et évolutions en ce qui concerne les instances et les conseillers métropolitains.

Conseil métropolitain

Plusieurs départs et arrivées ont eu lieu au sein du conseil métropolitain, qui, rappelons-le, est composé de 188 élus représentant les communes. Ces changements, actés conformément aux articles L. 273-10 et L. 273-12 du code électoral, ont été les suivants :

- M. Maxime CABAYE a succédé à M. Éric DENOEUDE (commune de Tourcoing) ;
- Mme Anne-Sophie BRANQUART a succédé à Mme Brigitte LHERBIER (commune de Tourcoing) ;
- M. Bernard DEHAUT a succédé à Mme Béatrice MULLIER (commune de Fretin) ;
- M. Karim LOUZANI a succédé à Mme Valérie PROVO (commune de Pérenchies) ;
- Mme Vanessa DUHAMEL a succédé à Mme Violette SPILLEBOUT (commune de Lille) ;
- M. Jean-Philippe VERIN a succédé à M. Pierre VANBEUGHEN (commune d'Anstaing) ;
- M. Kwami AGBEGNA a succédé à M. Joffrey ZBIERSKI (commune de Provin).



37

membres au bureau
de la Métropole

Bureau de la Métropole

Par délibération n° 23-C-0001 du 10 février 2023, le conseil de la Métropole a ajusté la composition du Bureau métropolitain, en créant deux sièges supplémentaires de 8^e et 9^e conseillers métropolitains, autres membres du Bureau, pris dans l'ordre du tableau. Cette modification a ainsi permis à M. Hiazid BELABBES et à M. Jean-Marc AMBROZIEWICZ (groupe « Métropole avenir ») d'intégrer le Bureau métropolitain.

Celui-ci est désormais composé des élus suivants :

- le président de la Métropole Européenne de Lille ;
- 20 vice-présidents ;
- 7 conseillers délégués ;
- 9 conseillers métropolitains, autres membres du bureau.

Soit un total de 37 membres.

Exécutif métropolitain

Suite aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023, Mme Audrey LINKENHELD (6^e vice-présidente) a été élue sénatrice du Nord. La loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014 interdisant désormais le cumul des fonctions de vice-président d'un établissement de coopération intercommunale avec un mandat de parlementaire, le conseil de la Métropole a procédé à l'élection du siège vacant le 20 octobre 2023 et élu en lieu et place Mme Charlotte BRUN.

Représentant la ville de Lille et siégeant au sein du groupe politique « Métropole Durable et Solidaire », celle-ci a reçu par l'arrêté n° 23-A-0379 du 24 octobre 2023 les délégations de fonctions suivantes : Climat, Transition écologique et Énergie.

Ces délégations comprennent notamment le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), la maîtrise de la demande électrique, les réseaux d'énergie, la charte de végétalisation, la santé environnementale (lutte contre les pollutions) et le Bureau des temps.





Présentisme

Selon l'article 44 du règlement intérieur du conseil, les élus métropolitains et les représentants des groupes politiques sont tenus de participer aux réunions du conseil métropolitain, du Bureau délibératif et des commissions thématiques dont ils sont membres.

La direction de la gouvernance institutionnelle assure un suivi des présences lors de ces réunions et agit directement auprès des élus métropolitains pour rappeler la nécessité d'une assiduité inscrite dans le règlement intérieur, si besoin. Un travail d'échange est également mené auprès des représentants des groupes politiques afin que les règles soient partagées, et rappelées par leur intermédiaire aux élus métropolitains, le cas échéant.

Cette approche collaborative engendre un résultat intéressant puisqu'en 2023, l'absentéisme aux cinq conseils métropolitains a représenté, en moyenne, seulement 0,5 % des élus métropolitains. Il est également à souligner que plus de 88 % des élus métropolitains étaient réellement présents lors de ces conseils. (Seulement 11 % des élus métropolitains ont délégué leur pouvoir en moyenne lors de ces cinq conseils.)

Concernant le Bureau délibératif, le taux de présence est également conséquent, puisque sur huit bureaux déroulés en 2023, le taux de présence réelle dépasse les 87 % (avec un peu plus de 11 % d'élus représentés et moins de 1 % d'élus absents).

Formations externes des élus

La réforme de la formation des élus, issue de deux ordonnances de janvier 2021 ratifiées par la loi du 17 juin 2021, conforte ce droit à la formation en pérennisant les dispositifs de financement, en simplifiant l'accès à la formation et en apportant de plus grandes garanties de qualité aux formations délivrées.

Cette réforme a été complétée par le décret n° 2021-596 du 14 mai 2021 qui est venu apporter des précisions concernant la gouvernance de la formation des élus locaux, l'agrément des organismes de formation, et la mise en œuvre et le calcul du droit individuel à la formation des élus (DIFE) des élus locaux.

Les élus métropolitains ont ainsi la possibilité de demander à suivre des formations thématiques liées à l'exercice de leur mandat. Les formations externes des élus entrent dans le cadre des dispositions de la délibération n° 20 C 0152 du 16 octobre 2020, prise pour ce mandat 2020-2026.

En 2023, les dépenses relatives aux formations ont représenté un total de 9 180 euros sur une enveloppe annuelle de 150 000 euros.

Dans ce cadre, sept formations ont été dispensées auprès de 20 élus métropolitains par des organismes de formation agréés par le ministère de l'Intérieur. Ces formations ont porté sur l'exercice de leur mandat d'élu ou sur des sujets thématiques comme la mobilité, la transition écologique ou l'adaptation du territoire.

Afin de sensibiliser les élus à ce droit, des rappels sont faits régulièrement par le biais des collaborateurs politiques ou par diverses communications.



9 180 €

de dépenses relatives
aux formations

Formations internes des élus

En 2023, la direction gouvernance institutionnelle de la MEL poursuit la mise en place de formations internes à destination de ses élus, assurées par les différents services opérationnels de la métropole. Dans un esprit de mutualisation entre la MEL et ses communes membres, ces formations sont également ouvertes à l'ensemble des conseillers municipaux, directeurs généraux des services et secrétaires de mairie.

Ces sessions de formation sont proposées sous un format d'une heure de visioconférence afin de faciliter la participation du plus grand nombre.

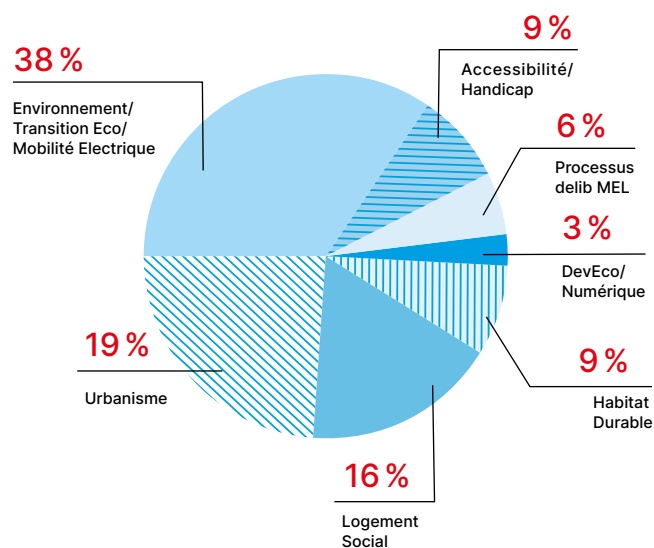
En proposant de nombreuses thématiques autant politiques qu'opérationnelles, ces formations ont pour objectif de sensibiliser les élus aux différentes politiques publiques métropolitaines, permettant dès lors une meilleure appropriation par ces derniers.

Ainsi, en 2023, environ 200 participants ont participé à quelque 32 formations dans les thématiques suivantes :

- 3 formations Accessibilité/Handicap ;
- 12 formations Environnement/Transition écologique/Mobilité électrique ;
- 5 formations Logement social ;
- 6 formations Urbanisme ;
- 3 formations Habitat durable ;
- 1 formation Développement économique/numérique ;
- 2 formations Processus délibératif/conseils de la MEL.



■ La répartition par pôle





Les mandats spéciaux

Le code général des collectivités territoriales donne la possibilité aux élus métropolitains d'effectuer un mandat spécial. Les missions exercées dans le cadre du mandat spécial doivent revêtir un caractère exceptionnel, c'est-à-dire différer des missions traditionnelles de l'élu.

Ces missions doivent également incarner un caractère temporaire. Le mandat spécial n'est donc pas nécessairement ponctuel, mais il doit être précis et temporaire, ce qui implique de fixer une durée et de préciser l'événement.

En 2023, cette procédure a permis à 30 élus métropolitains, et à autant de fonctionnaires territoriaux de la MEL, de participer à 28 manifestations et de permettre ainsi la promotion et la valorisation de la MEL dans des manifestations de portée nationale, voire internationale.

À titre d'exemple, la MEL a pu participer au MIPIM (Marché international des professionnels de l'immobilier), au salon international de l'agriculture et aux rencontres organisées par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

La MEL a également pu partager les expériences d'autres métropoles en matière de bus à haut niveau de service (celle de Metz, par exemple) et d'aménagement d'espaces urbains (voyage d'études dans le cadre de la transformation de friches en parcs urbains à Turin, par exemple).

Prévention des conflits d'intérêts

Avec l'entrée en vigueur de la loi 3DS du 21 février 2022, la MEL a mené un travail important en matière d'information et de prévention des conflits d'intérêts. À ce titre, on peut citer le tableau récapitulatif des conflits d'intérêts envoyé en amont des bureaux, commissions et conseils (disponible sur la plateforme intranet Flash Conseil et mise à disposition sur table le jour des séances) ou le rappel du président sur les conflits d'intérêts avant cette chaque réunion.

En 2023, la direction gouvernance institutionnelle a poursuivi la mise en œuvre de la consolidation des process afin de renforcer la sécurisation des actes.

C'est ainsi qu'elle a procédé à l'édition d'arrêtés de déport pour les membres de l'exécutif : lorsqu'un membre de l'exécutif porteur d'une délibération se trouve en situation de conflits d'intérêts, il y a déport vers un autre élu ainsi que la mise en place d'arrêtés de déport pour les situations de conflits récurrentes. Cette démarche a été précédée d'une sensibilisation auprès des élus concernés et auprès des directions opérationnelles.

De même, un courrier de « rappel à l'ordre déontologique » est systématique adressé aux élus qui, alors qu'ils ont été identifiés en situation de déport et/ou de possibles conflits d'intérêts, prennent part au débat et/ou au vote.

La direction gouvernance institutionnelle a également pris contact avec les autres collectivités et structures financées afin d'assurer le suivi de leurs représentants désignés et d'assurer les mêmes garanties.

Enfin, au-delà de mesures spécifiques, la Mission médiation déontologie éthique et la direction gouvernance institutionnelle assurent en continu un travail de sensibilisation et de pédagogie auprès des élus pour réduire les risques et assurer l'intégrité de chacun. À ce titre, on peut citer la session de sensibilisation à la déontologie des élus et des agents, organisée le 28 juin 2023 et animée par le Comité de déontologie et d'éthique de la MEL.

3

DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE RESSOURCES (DGDR)

- Direction générale déléguée aux ressources (DGDR) P.38
- Direction Audit, Evaluation, Performance (DAEP) P.38
- Mission stratégique réingénierie des fonctions ressources (RFR) P.39

REGUÉE



DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE AUX RESSOURCES (DGDR)

En 2023, la DGDR a mené des travaux qui concourent à améliorer le pilotage de la Métropole Européenne de Lille. Cela se traduit d'une part, par une réflexion sur les missions des cellules de pilotage et d'appui et sur leurs interactions avec les directions opérationnelles et les fonctions supports, ainsi que par l'élaboration d'indicateurs de pilotage au niveau de l'établissement sur les trois champs ressources (finances, achats et commandes publiques, ressources humaines) et, d'autre part, par un retour d'expérience mené sur les dialogues de gestion unifiés, qui a conduit à une évolution de la méthode, laquelle se poursuivra en 2024.

La DGDR s'est également chargée de l'analyse des rapports d'observations transmis par la chambre régionale des comptes, par exemple sur la thématique des transports, le syndicat d'économie mixte Ville Renouvelée ou encore Sourcéo (deux rapports concernant la MEL ou ses satellites, quatre avis demandés, deux participations à une enquête dont les résultats ne sont pas encore reçus).

DIRECTION AUDIT, ÉVALUATION, PERFORMANCE (DAEP)



35

missions menées
par la DAEP

En 2023, la DAEP a mené 35 missions dont 14 sont terminées. Les sujets traités sont très variés et permettent d'appréhender le champ de toutes les politiques publiques mises en œuvre par la MEL mais aussi des problématiques internes : charte métropolitaine d'insertion, expérimentation « Libre cours, libre jardin », concession de service public de transport, processus de gestion de crise et astreintes, parc auto, pilotage des données, etc., sont autant de sujets sur lesquels la direction s'est penchée.

MISSION STRATÉGIQUE RÉINGÉNIÉRIE DES FONCTIONS RESSOURCES (RFR)

En 2023, la mission RFR a accompagné 23 projets de dématérialisation pour les directions ressources et l'ensemble de la MEL pour certains projets transverses. Les projets les plus significatifs de l'année sont la montée de version majeure du logiciel financier Grand Angle, la signature électronique des documents.

En 2023, la DAEP et la RFR ont mené des travaux conjoints tels que la mise en œuvre de certaines

des préconisations entrant dans le champ de la dématérialisation, par exemple s'agissant de la gestion des subventions versées par la MEL ou au processus lié au suivi de la mobilité des agents. Ce dernier a pour point de départ l'audit réalisé par la DAEP, dont la RFR s'est saisie des préconisations pour bâtir la concertation avec l'ensemble des services concernés, un portefeuille de sept plans d'actions techniques et organisationnelles dont la RFR assure le pilotage.



23

projets accompagnés
par la mission RFR



4

PÔLE SECRÉTARIE GÉNÉRAL ET ADMINISTRATIVE (SGA)

- Un pôle « support » en appui et soutien des grands projets de la MEL P.42
- Un pôle concrètement investi dans la transition énergétique et climatique P.44
- Un pôle en soutien des services offerts au territoire et aux communes P.47
- Un pôle engagé dans l'organisation des grands événements métropolitains P.49

RIAT

ON



GRAND
pour les enfants
Lire, écrire et

UN PÔLE « SUPPORT » EN APPUI ET SOUTIEN DES GRANDS PROJETS DE LA MEL

Le pôle secrétariat général et administration (SGA) vient en appui et soutien de l'ensemble des pôles et directions de la MEL.

Le pôle SGA est composé de huit directions :

- la direction commande publique (DCP) ;
- la direction ingénierie juridique et assurances (DIJA) ;
- la direction accompagnement juridique et aménagement des territoires (DAJAT) ;
- la direction achats et logistique (DAL) ;
- la direction patrimoine (DP) ;
- la direction système d'information et communication (DSIC) ;
- la direction données et informations géographiques (DDIG) ;
- la direction gestion des risques et sécurité (DGRS).

Les domaines d'interventions du pôle sont multiples : accompagnement juridique, soutien logistique, politique d'achats, gestion au quotidien des locaux (propreté) et des équipements (maintenance des bâtiments, sécurité, réseaux informatiques et téléphoniques, flotte de véhicules, etc.).

Ainsi, le pôle SGA intervient au cœur des métiers de chacun en pleine transversalité et agit en « prestataire de service » en interne de la MEL.

Fort de ses trois directions juridiques (DCP, DIJA, DAJAT), le pôle analyse, expertise et conseille les autres pôles et directions opérationnels. Il soutient les grands projets et concourt ainsi à leur réussite.

65 millions

de mètres cubes
d'eau seront
économisés sur
les dix prochaines
années

66

communes de la
MEL bénéficieront du
contrat de concession
attribué à Veolia

Les grands projets soutenus en 2023

Une nouvelle concession pour garantir un accès de qualité à l'eau potable

Pour répondre aux nouveaux enjeux de l'eau et apporter un service de qualité à ses usagers, la MEL a attribué à Veolia un contrat de concession de service public de distribution de l'eau potable et de l'eau brute qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de dix ans et un territoire couvrant 66 communes de la MEL. Ce nouveau contrat de concession novateur sur lequel la direction de la commande publique a apporté son expertise auprès de la direction eau et assainissement, vise l'excellence et ambitionne de neutraliser la croissance en termes de consommation d'eau liée à la croissance démographique et économique du territoire et aux impacts du changement climatique, mais aussi d'aller au-delà en visant une économie supplémentaire d'eau de 10 %. L'ensemble des actions déployées par Veolia sur les dix prochaines années permettra d'économiser 65 millions de mètres cubes d'eau, soit plus d'une année de prélèvements sur les ressources.





Des sites satellites mieux protégés dans le cyberspace

Face à l'escalade de la cybercriminalité, la MEL a décidé d'intensifier sa collaboration avec ses partenaires pour assurer la conformité et la sécurité de leurs systèmes d'information (postes de travail, sauvegardes, serveurs, logiciels, etc.). Ce projet établi sur la base de conventions a déjà été couronné de succès à La fabrique des quartiers. Son déploiement en cours à l'Agence de développement et d'urbanisme et au LAM témoigne de l'engagement de la MEL à maintenir des standards élevés en matière de sécurité informatique et de gestion des risques dans le cyberspace.

SEZAM : une plateforme collaborative optimisée

La MEL a apporté des améliorations substantielles à SEZAM, sa plateforme collaborative sous technologie SharePoint. Cette mise à jour augmente la performance et la sécurité pour une meilleure interaction et un meilleur partage entre les agents et partenaires (communes, associations, bailleurs, etc.). L'intégration avec le système d'archivage électronique métropolitain a également renforcé la fiabilité et l'efficacité de la gestion documentaire. En 2023, l'équipe gouvernance documentaire et gestion électronique des documents (GED) a traité 914 incidents pour un temps moyen de résolution de treize jours ainsi que 820 demandes.

* pour 8,3 M€ ; 77 fournisseurs de la région Hauts-de-France pour 2,8 M€.

** dont 59 aux côtés du pôle Aménagement et habitat.

*** 590 interventions poids lourds (livraisons), 1 144 interventions logistiques (installations de matériels, mobiliers, etc.), 595 interventions SAV (réparations notamment sur mobilier, etc.).

1 149

notifications de marchés en 2023

178 148

affranchissements et 69 692 documents triés

137

marchés actifs pour 142 fournisseurs*

48

bâtiments entretenus par 53 agents

96

projets d'aménagement soutenus**

2329

interventions***

610

tonnes de déchets valorisés

UN PÔLE CONCRÈTEMENT INVESTI DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

Les directions supports du pôle se sont investies en 2023 dans la lutte contre le changement climatique à l'échelle de l'établissement et du territoire dans les domaines les plus concernés.

L'excellence environnementale en ligne de mire bâtiminaire

Sur le bâti, la MEL vise l'objectif ambitieux de la neutralité carbone de son patrimoine tertiaire d'ici 2050 au travers d'une stratégie de qualité énergétique et environnementale des bâtiments (QEEB) instaurée dès 2019. De plus, l'établissement s'investit également dans la réduction des émissions liées aux constructions et rénovations en valorisant les produits de la filière bois et biosourcés via le Pacte bois-biosourcés (niveau Bronze) signé en avril 2023. Enfin, la poursuite d'un plan de sobriété global adopté en 2022 a permis à la MEL de diminuer de manière significative en 2023 les besoins énergétiques des bâtiments et des équipements sur ses principaux sites avec à la clé des économies d'énergie notables de l'ordre de 15,5 % en électricité et 13,8 % en gaz. Un bilan énergétique du patrimoine réalisé dans le cadre du dispositif « Écoénergie tertiaire » (EET) réalisé sur 61 des 80 sites MEL en 2023 montre un gain de consommation très prometteur de 17,2 % .

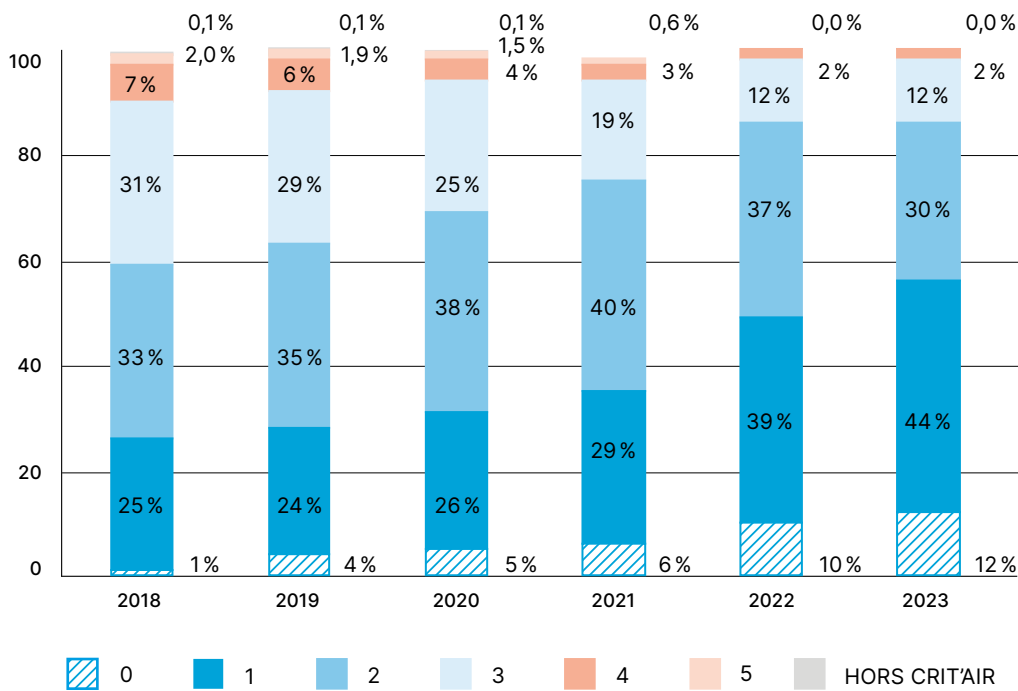
→ cf. p 46.

17,2 %
de gains de
consommation réalisé
sur 61 sites de la MEL



Économies d'énergie et CO2	EuraTechnologies	UTRV	Ruche Armentières	UTTA	Biotope
Économies d'énergie réalisées	-24,97 %	-0,93 %	-3,79 %	-17,39 %	-6,12 %
Économies de CO2 réalisées	-26,35 %	+0,51 %	+13,81 %	-16,66 %	-4,89 %

■ Evolution vignettes Crit'air en %



Vers des modes de transports plus vertueux

La MEL a poursuivi ses efforts pour limiter les impacts liés au déplacement de ses équipes grâce au verdissement de la flotte de véhicules gérée par la direction achats & logistique. Ainsi, 13 véhicules électriques complémentaires ont été mis à disposition des services. 98 % de la flotte actuelle de la MEL remplit déjà les obligations de la future Zone à faibles émissions (ZFE).

En complément, les solutions alternatives de déplacement aux véhicules à destination des agents ont été renforcées par l'acquisition de vélos et de trottinettes électriques supplémentaires.

En matière de transports publics, la direction de la commande publique a attribué environ 63 400 000 euros hors taxes sur les quatre prochaines années pour l'achat et la maintenance de bus au gaz naturel pour poursuivre le développement de la mobilité durable portée par la direction des transports, à destination des habitants du territoire.

La MEL accompagne également le déploiement de l'électromobilité sur son territoire. La direction de la commande publique a ainsi porté, fin 2023,

l'établissement d'une concession de service pour la fourniture, l'installation et l'exploitation technique et commerciale de 800 points de recharge par un prestataire privé pour les quinze prochaines années. Le projet Ecobonus, dont les aspects juridiques ont été vérifiés par la direction ingénierie juridique et assurances, est venu compléter ce dispositif en récompensant les automobilistes acceptant de changer leurs habitudes de fréquentation sur certains axes routiers pendant les heures de pointe.

98 %
des véhicules de la flotte de la MEL remplissent les obligations de la ZFE



Une consommation toujours plus responsable

La MEL a poursuivi ses efforts en matière de consommation responsable pour son activité. Plus concrètement, la direction achats et logistique porte le Schéma métropolitain de l'achat responsable au service de la transition (SMART) prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés aux achats, sur la base de la mutualisation et du partenariat territorial. L'objectif est multiple : valoriser les acteurs économiques métropolitains et soutenir l'innovation durable, intégrer dans les marchés 30% de clauses sociales et dépasser la réalisation de 400 000 heures annuelles d'insertion sociale, contribuer à l'atteinte des objectifs du PCAET par le biais des marchés publics. Dans ce cadre, la MEL s'est ainsi engagée sur plusieurs points : programmer les achats et en simplifier le parcours, piloter la performance, développer le partenariat et partager les données.

SMART

800 848 297 €

mandatés auprès des
opérateurs situés en
Hauts-de-France

149 523 652 €

mandatés auprès
des TPME

893

personnes ayant
bénéficié de la clause
d'insertion

458 123 h

d'insertion réalisées

BIOTOPE 2 : concrétisation de la politique MEL de qualité énergétique et environnementale sur ses nouveaux bâtiments

Achevé fin 2022 sur le site de l'Unité Territoriale Lille Seclin (UTLS) Ronchin, Biotope 2 a été pensé comme une réalisation exemplaire en matière d'excellente environnementale : économie d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, utilisation de matériaux biosourcés, recours aux énergies renouvelables (géothermie, énergie solaire). Ce projet mené par le Patrimoine a été récompensé par l'obtention de trois certificats de labellisation énergétique et environnementaux remis par Certivea au vice-président stratégie patrimoniale.

Depuis début 2023, quatre services de la MEL (archives, imprimerie, laboratoire de veille sanitaire et écologique et Sourcéo), soit environ 140 agents et de nombreux équipements spécifiques nécessitant plusieurs mois de déménagement réalisés en régie et par des prestataires, ont investi ces nouveaux locaux grâce à la coordination des directions-supports par la Mission déménagement.



◀ Le site du Biotope 2
situé à Ronchin

UN PÔLE EN SOUTIEN DES SERVICES OFFERTS AU TERRITOIRE ET AUX COMMUNES

Des paysages métropolitains de qualité et accessibles à tous

Pierre d'angle de la qualité de vie de notre territoire et socle de nombreux services dont notre société tire parti, la MEL entretient la qualité de notre patrimoine paysager métropolitain, à l'instar des parcs de l'Espace Naturel Métropolitain, 1 500 hectares dédiés à la préservation de la nature dite ordinaire et à l'accueil du public : berges des canaux, jardins remarquables (MOSAIC, Jardin des géants), parcs des bords de la Deûle, lacs de Villeneuve-d'Ascq offrent autant de possibilités d'activités de loisirs ou de découverte de la nature.

En 2023, la direction du patrimoine a aménagé de nouveaux sites en restaurant les zones humides des marais de Fretin et du canal de Wervicq-Sud, en réhabilitant une friche à Lomme, située rue Kuhlmann, pour la métamorphoser en un jardin partagé « Le jardin d'expressions », en développant l'écopâturage le long de la Marque ou encore en installant des parterres d'embellissement sur le parvis du crématorium de Wattrelos.

Cette mise en valeur s'accompagne aussi d'actions visant à sécuriser l'accès aux sites naturels métropolitains tout au long de l'année : 400 arbres ont ainsi été évacués des sites naturels métropolitains en novembre 2023 suite au passage de la tempête Ciaran.



1500

hectares dédiés à la présentation de la nature dite ordinaire

400

arbres évacués suite à la tempête Ciaran

Une mutualisation au service de l'urbanisme durable

En lien avec la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme et la convention de mutualisation, la MEL a porté sur son territoire le développement d'un guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) pour le compte de ses 95 communes. Ce service offert aux communes est porté par la direction accompagnement juridique en aménagement du territoire (DAJAT) qui assiste communes et administrés dans l'utilisation et la mise à jour de cet outil.

La DAJAT

La direction accompagnement juridique et aménagement du territoire (DAJAT) apporte un accompagnement juridique spécifique lié aux procédures d'urbanisme réglementaire :

- instruction des permis de construire et de démolir, des autorisations d'urbanisme diverses pour les directions de la MEL et pour les communes ;
- instruction du PLU (plan local d'urbanisme) ;
- mise en œuvre des procédures d'information et de participation du public définies principalement au titre des codes de l'urbanisme et de l'environnement.

Par ailleurs, les porteurs de projet de la MEL peuvent bénéficier depuis 2022 d'un service d'accompagnement dans le dépôt des autorisations d'urbanisme afin d'en garantir la bonne instruction. En 2023, la DAJAT a ainsi accompagné près de 50 projets comme la requalification du centre-bourg de Wavrin.

En 2023, la DAJAT a instruit au total 1 266 dossiers d'autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, d'aménager ou de démolir, etc.) pour 22 communes.

Depuis janvier 2022, il est proposé dans la convention de mutualisation l'instruction des autorisations préalables d'enseignes, pré-enseignes et publicités. Ainsi, 30 communes ont décidé d'adhérer à ce service. En 2023, 56 autorisations préalables ont été instruites.

Des données territoriales à disposition des acteurs et citoyens

La MEL propose une cartothèque en ligne depuis septembre 2022. Cet outil piloté par la direction de la donnée et de l'information géographique (DDIG), et enrichi par l'ensemble des services MEL, permet la consultation de cartes thématiques ouvertes à tous. En 2023, cette cartothèque contient 50 cartes publiques, 95 plans de ville et dix plans d'accès aux sites de la MEL, permettant d'illustrer l'organisation du territoire et les compétences propres de l'établissement. Le nombre de consultations sur 2023 (7 600) montre à la fois le succès, le besoin et l'intérêt d'une mise à disposition de l'information géographique.

En complément de cette cartothèque, la MEL poursuit également sa politique d'ouverture des données publiques du territoire : l'open data, animée par la DDIG et inscrite dans le Schéma de mutualisation, bénéficie directement aux communes et aux citoyens. En 2023, 11 communes ont diffusé leurs données sur le portail dédié, faisant ainsi grimper à 266 le nombre de jeux de données communales accessibles au public. Les données ouvertes d'Ilévia permettent désormais de suivre en temps réel les disponibilités en V'Lille, les passages de bus et de tramways ainsi que les disponibilités des parkings.

Le service des archives de la MEL, installé à Biotopie 2 depuis début 2023, offre au public depuis le 25 mars 2023 la consultation sur site d'un fonds documentaire riche sur site (13 km linéaires d'archives) et en ligne. En 2023, les archives ont accueilli 1 972 visiteurs à Ronchin dans le cadre de visites guidées, d'exposition ou d'ateliers pédagogiques. La consultation en ligne n'est pas en reste puisqu'elle a réuni pas moins de 18 243 visiteurs en 2023.

Une centrale d'achat métropolitaine au service du territoire

Dans le cadre de la mutualisation des services, la centrale d'achat métropolitaine (CAM) a pour objectif de conclure des marchés de fournitures, services, travaux pour ses besoins et ceux de ses 118 adhérents, dont 89 communes, l'objectif étant de rationaliser les coûts. En 2023, la CAM a porté 49 marchés dont 7 notifiés au cours de l'année 2023. Au total, la CAM propose désormais une offre riche de 68 marchés autour de dix thématiques différentes.

Une plateforme de partage optimisée entre la MEL et ses partenaires

La direction des systèmes d'information et de communication a apporté en 2023 des améliorations substantielles à la plateforme collaborative de la MEL. Cette mise à jour augmente la performance et la sécurité pour une meilleure interaction et un meilleur partage entre les agents et les partenaires comme les communes avec le portail des territoires, les associations ou encore les bailleurs. L'intégration avec le système d'archivage électronique métropolitain a également renforcé la fiabilité et l'efficacité de la gestion documentaire.

Pour un espace public toujours plus sûr

En tant qu'acteur majeur du schéma métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance sur le territoire métropolitain, la direction gestion des risques et sécurité a poursuivi en 2023 le déploiement de la vidéoprotection urbaine au travers d'un fonds de concours. En 2023, la MEL a ainsi attribué un financement à 11 communes du territoire pour un montant global de 349 467 euros, participant ainsi à une réduction de la délinquance dans l'espace public.

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DES TERRITOIRES

1 266

dossiers d'autorisations d'urbanisme instruits

10

procédures de concertations publiques qui ont généré 2 927 contributions, dont 2 372 pour l'enquête publique sur la révision générale de PLU

ARCHIVES

1 972

visiteurs sur le nouveau site Biotopie 2 à Ronchin en 2023

18 243

connexions au site internet des archives métropolitaines

105

marchés suivis au profit des communes du territoire métropolitain

140

marchés actifs pour 118 adhérents (communes et CCAS des communes)

ACHATS

Pilotage de la convention partenariale UGAP des Hauts-de-France pour un montant de 103 M€ dont 18,5 pour la MEL et ses communes

UN PÔLE ENGAGÉ DANS L'ORGANISATION DES GRANDS ÉVÉNEMENTS MÉTROPOLITAINS

Le pôle SGA se mobilise sur les grands événements, notamment sportifs, comme l'organisation de la Coupe du monde de rugby en 2023, les JO de 2024 et le prochain départ du Tour de France en 2025.

L'accueil d'une grande compétition sportive internationale : la Coupe du monde de rugby

Portée par la direction des sports, l'implication de la MEL dans cette compétition a également fait intervenir les directions-supports du pôle SGA à différents titres.

La direction ingénierie juridique et assurances a participé aux discussions avec France 2023 sur la sécurisation des contrats relatifs à l'accueil de la compétition et au bon déroulement des matchs et événements sur les sites métropolitains et communaux. À cette occasion, la protection assurantielle a été lancée en amont et a été intégrée tout au long du processus organisationnel. La MEL a ainsi disposé de garanties juridiques adaptées et optimales à travers l'identification des risques spécifiques à l'organisation d'un tel événement sportif d'ampleur. La souscription de contrats d'assurance et de nouvelles garanties spécifiques ont été contractualisées. La sensibilisation de tous à l'aspect préventif est désormais actée, en vue des futurs événements portés par la MEL.

Pour accueillir les équipes dans les meilleures conditions, la pelouse du Stadium a été totalement remplacée par la direction du patrimoine pour un investissement de 185 000 euros afin de remplir les critères d'un gazon de niveau international. La qualité du terrain pelouse a été appréciée par les équipes d'Angleterre, de Roumanie, des Tonga et de l'Uruguay. Cette rénovation profite également aux équipes féminines lilloises de football et de rugby.

La sécurisation technique et humaine ainsi que la gestion de crise prévisionnelle de cet événement ont fortement mobilisé la DGRS. Un investissement d'un peu plus de 1,5 million d'euros a ainsi été engagé au profit de travaux de vidéoprotection et d'opérations de sécurité périmétrique, incendie et gardiennage. La gestion prévisionnelle de crise a mobilisé cinq agents de la DGRS pour assurer la permanence au centre opérationnel départemental et celui de la MEL sur une durée totale de permanence de 60 heures sur les 5 cinq matchs.

L'organisation de cette compétition internationale a nécessité le lancement de onze consultations sur lesquelles la direction de la commande publique a été mobilisée, pour une enveloppe totale d'environ 2 millions d'euros.

Une implication renouvelée dans les événements phares du territoire

Événement emblématique et incontournable du territoire, la Braderie de Lille a, en 2023 comme chaque année, mobilisé les agents de la direction gestion des risques et sécurité tant sur le volet de la préparation, de la coordination que de la gestion prévisionnelle de crise. Sur ce dernier point, six agents de la DGRS ont assuré les permanences au centre opérationnel départemental et celui de la MEL sur une durée totale de permanence de 62 heures.



185 000 €

investis dans un gazon de niveau international

1,5 M€

investis au profit d'opérations de sécurité dont la vidéoprotection

2 M€

ont été mobilisés dans le lancement des consultations



LEXIQUE

CAM : centrale d'achat métropolitaine - **DAJAT** : direction accompagnement juridique et aménagement des territoires
DAL : direction achats et logistique - **DCP** : direction commande publique - **DDIG** : direction données et informations géographiques
DGRS : direction gestion des risques et sécurité - **DIJA** : direction ingénierie juridique et assurances - **DP** : direction patrimoine
DSIC : direction système d'information et communication - **ENM** : espaces naturels métropolitains
SDIT : schéma directeur des infrastructures de transports - **SGA** : secrétariat général et administration
Sites satellites : sites partenaires - **UTRV** : unité territoriale Roubaix-Villeneuve-d'Ascq - **UTTA** : unité territoriale Tourcoing-Armentières

A woman with short blonde hair, wearing a light blue blazer, is seated at a white desk in an office. She is looking down at a laptop. On the desk, there is a smartphone and a pen holder with several pens. In the background, there is a brick wall and a dartboard. A white arrow points from the left edge of the page towards the woman.

EN BREF

Le pôle SGA, un pôle support en appui et soutien des projets des pôles et des directions opérationnels de la MEL

- Un pôle prestataire de service en interne intervenant dans le quotidien des pôles et directions de la MEL et agissant en totale transversalité pour la réalisation des grands projets de la MEL comme la Coupe du monde de rugby ou le SDIT (schéma directeur des infrastructures de transports).
- Des missions hétérogènes mais un objectif commun : être acteur des projets des pôles et des directions opérationnels. Que ce soit :
 - en accompagnement juridique (DIJA, DCP, DAJAT) pour la rédaction des contrats, conventions ou soutien des projets d'aménagement ;
 - en soutien logistique (DAL, DP) ;
 - dans la définition des politiques d'achats (DAL, DCP) ;
 - dans la gestion au quotidien des locaux (propreté) et des équipements : maintenance des bâtiments, sécurité, réseaux informatiques et téléphoniques, flotte de véhicules (DSIC, DDIG, DAL, DGRS).
- Des acteurs impliqués : juristes, acheteurs, conducteurs de travaux, chefs de projet, déménageurs, jardiniers, etc., une variété de métiers au service de tous.

5

PÔLE RESSOURCES HUMAINES, INNOVATION ET DIALOGUES

- Rencontres du Club RH MEL P.54
- Promotion de la diversité au sein des services métropolitains P.55
- Sciences comportementales au service de l'action publique P.56



RENCONTRES DU CLUB RH MEL

Le Club RH MEL animé par la mission stratégique Cellule de pilotage et d'appui du pôle Ressources humaines, innovation et dialogues, en lien avec la direction gouvernance et dialogue territoriaux, permet aux agents en charge des ressources humaines de l'ensemble des communes de la Métropole Européenne de Lille de trouver un lieu d'échange de pratiques et de partage d'expériences sur des thématiques ou chantiers RH. En 2023, trois ateliers ont été organisés.

En mai, en partenariat avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP), de Cap emploi 59, du Centre de gestion du Nord, le premier atelier de l'année a porté sur la prise en compte du handicap dans les politiques RH. Ce dernier a permis le partage d'expérience grâce au témoignage d'une commune de la MEL ainsi que la présentation de l'offre de la centrale d'achat métropolitaine en matière de « mobilier handicap ».

3 073

agents

45 %

de femmes

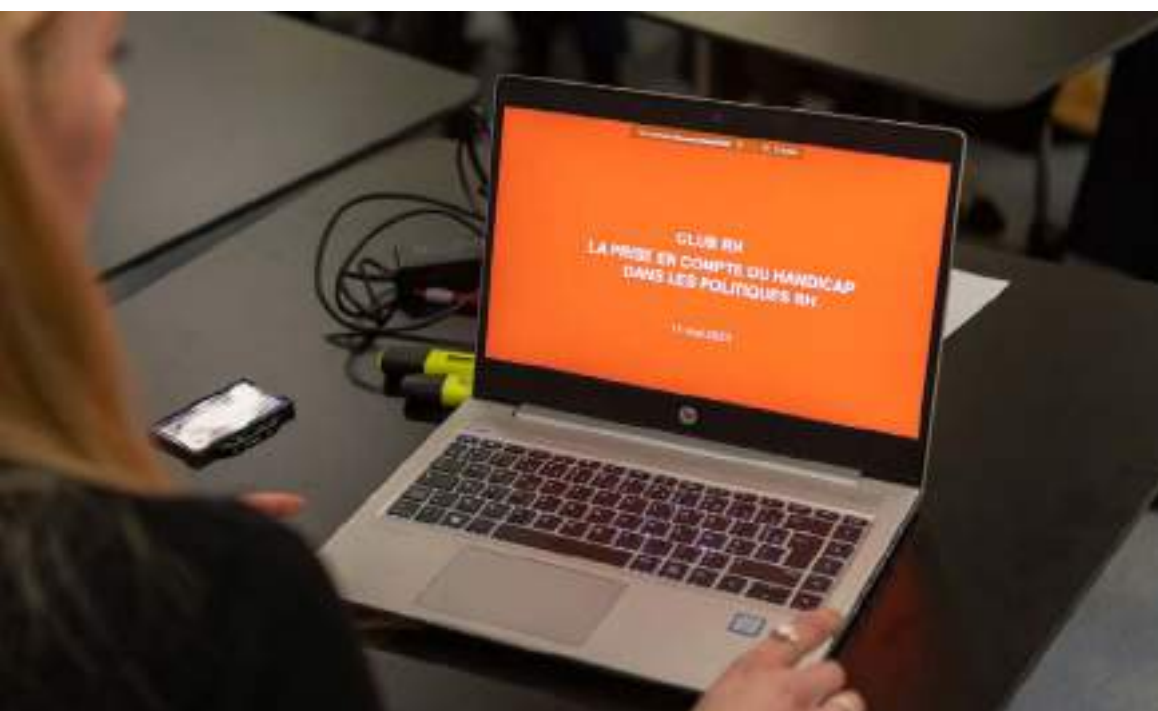
8,46 %

de travailleurs
handicapés

En juin 2023, deux temps d'échanges ont été proposés relatifs à la réalisation du Rapport social unique 2023. Afin de répondre au mieux au besoin des communes, les présentations ont été scindées en fonction du nombre d'agents communaux (moins de 100/plus de 100). Cet atelier a permis au Centre de gestion du Nord de proposer une démonstration d'intégration et de manipulation des données sur sa plateforme Données Sociales. Enfin, une dernière rencontre s'est tenue en décembre relative au maintien dans l'emploi permettant d'évoquer les modes d'action et les bons réflexes à mettre en œuvre et ce, avec l'appui du pôle Santé-sécurité au travail du Centre de gestion du Nord.

Quarante-neuf participants ont assisté à au moins un atelier en 2023, représentant 42 communes membres de la MEL.

Des comptes rendus sont réalisés à l'issue de chaque atelier et mis à disposition des communes sur la page dédiée au Club RH MEL du Portail des Territoires.



660

recrutements

102

apprentis

251

stagiaires/écoles
accueillis

99

saisonniers
employés pour les
espaces naturels
métropolitains

PROMOTION DE LA DIVERSITÉ AU SEIN DES SERVICES MÉTROPOLITAINS

La promotion de la diversité au sein des services métropolitains

La MEL promeut dans la gestion de ses ressources humaines la diversité des profils de ces agents. 2023 a été marqué par de nombreux temps forts ou actions contribuant à cette ambition forte en matière de responsabilité sociale.

- **L'adoption d'une stratégie Senior pour les agents** en conseil métropolitain. L'allongement des carrières et les questions d'usure professionnelle ont incité le pôle Ressources humaines, innovation et dialogues à impulser une dynamique forte à l'égard des agents de plus de 50 ans afin de promouvoir la poursuite d'une activité professionnelle motivante, reconnaissant ainsi la place de tous. Cette stratégie s'inscrit en écho avec la politique de développement économique et emploi.
- La MEL a remporté le prix de « **l'employeur ambassadeur de l'apprentissage dans le supérieur** » par l'Association nationale pour l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (Anasup). Ce trophée récompense la démarche mise en œuvre pour promouvoir, gérer et développer l'apprentissage, mieux accueillir et former nos apprentis.



- **L'expérimentation d'un stage de troisième mutualisé.** En janvier 2023, la MEL a expérimenté un stage de troisième mutualisé. Ce projet a été organisé en coopération entre les équipes des services jeunesse, recrutement, politique de la ville, égalité-diversité de la MEL et l'association FACE MEL. Il a permis d'accueillir huit jeunes issus de deux collèges en réseau d'éducation prioritaire (REP+) : Nina Simone et Miriam Makeba de Lille. Les collégiennes et collégiens ont alterné entre des ateliers collectifs sur la découverte de l'institution, l'apprentissage, les stéréotypes et préjugés liés au travail, la valorisation des compétences, etc. ; des temps d'accueil individualisés avec des agents et agentes, pour découvrir, au choix, les métiers de l'informatique et du numérique, de l'administration, de la culture et du tourisme, de l'eau et de l'assainissement.
- La MEL a accueilli en juin 2023, neuf collégiennes de troisième du collège René Descartes à Loos. Cette rencontre était proposée dans le cadre du projet « Wi-filles » de la fondation FACE MEL qui vise à encourager les filles à s'orienter vers les filières du numérique. Un atelier ludique a été animé par l'équipe expertise « BIM » (gestion des projets de construction, basée sur une maquette numérique 3D) de la MEL. Il a été précédé d'un échange avec des agentes et agents travaillant dans le domaine de l'informatique et du numérique. Un atelier similaire a été réalisé en décembre 2023 sur les métiers du numérique en lien avec la gestion documentaire et l'intranet.

La MEL a adopté son nouveau plan d'action sur la diversité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2026, en décembre 2023.

SCIENCES COMPORTEMENTALES AU SERVICE DE L'ACTION PUBLIQUE

Les sciences comportementales au service de l'action publique

La direction recherche et développement a pour vocation de détecter, défricher et diffuser des approches et des méthodes émergentes, et dont la MEL peut s'emparer pour améliorer la qualité du service public.

Au regard des enjeux de transitions écologiques, numériques, sociétales, de nombreuses politiques publiques (mobilité, alimentation, déchets ménagers, transports, planification urbaine, etc.) ont identifié l'accompagnement des changements de comportement comme un enjeu majeur. Pour adresser ces enjeux, la MEL s'intéresse depuis 2021 aux apports de l'approche comportementale. Elle mène notamment depuis 2023 un programme apprenant pour acculturer des agents volontaires dans la mise en œuvre de leur projet pour lever les freins et activer les leviers de changement de comportements.

Du diagnostic pour définir une stratégie comportementale centrée usagers à la conception et à l'évaluation de dispositifs incitatifs, différents projets sont actuellement explorés sous le prisme des sciences comportementales :

- alors que la préservation de la ressource en eau se fait de plus en plus importante, comment accompagner une prise de conscience de l'importance de limiter l'imperméabilisation des sols dans les zones de nappes phréatiques ;

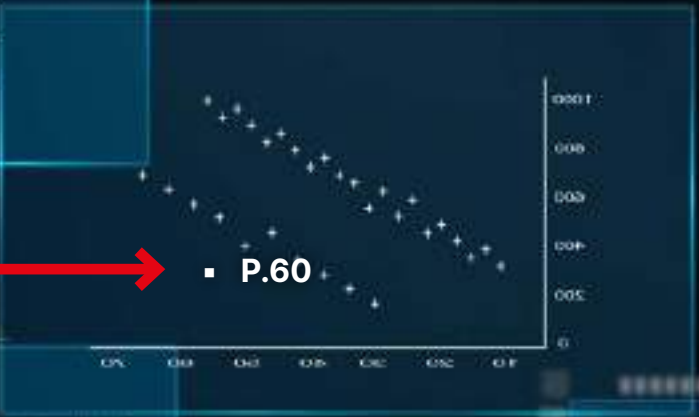
- dans un cadre d'accentuation des contraintes de tri, comment encourager les habitants de la MEL résidant en habitats collectifs à trier les biodéchets et à les apporter aux points d'apports volontaires ;
- avec un double objectif de réduction de la pollution et de santé publique, comment encourager les habitants de la métropole à utiliser davantage la marche dans leurs courts déplacements du quotidien ;
- alors que l'alimentation végétalisée est à la fois l'objet de nombreux a priori et l'une des solutions pressenties pour une alimentation plus durable, comment inciter à la végétalisation des menus dans la restauration collective des communes de la MEL ?

En tant qu'administration innovante, la MEL entend en effet se saisir en continu de toutes nouvelles méthodes qui lui permettent de concevoir une action publique toujours plus qualitative et en phase avec les attentes des citoyens et les évolutions du territoire. Plus qu'une posture tournée vers l'innovation, en mobilisant l'approche comportementale associée au design des politiques publiques, il s'agit avant tout pour la MEL de se positionner au plus juste des besoins et des ambitions du territoire métropolitain.



6

PÔLE FINANCES

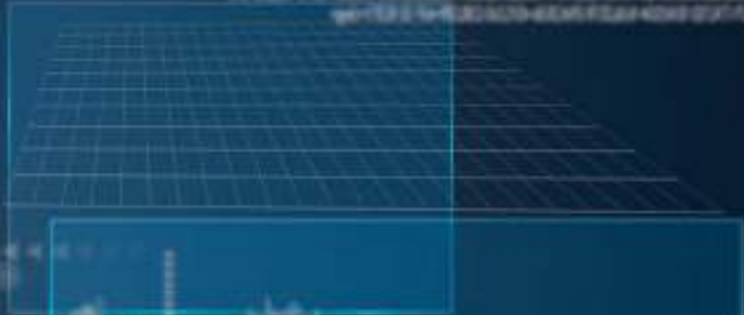


▪ P.60

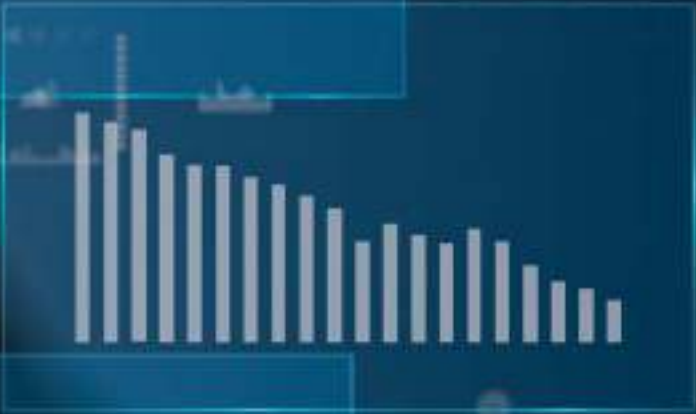
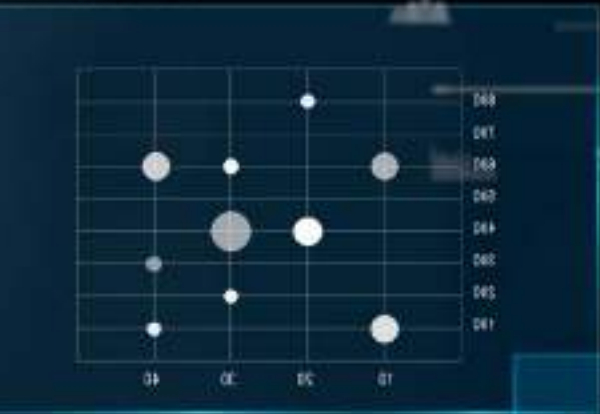




Yours faithfully,
 [Signature]
 [Name]
 [Title]



With a focus on...
 [Text]



Obtention de financements dans le cadre du mécanisme pour une transition juste (MTJ) de la Commission européenne : un projet qui a mobilisé de nombreuses directions de la Métropole Européenne de Lille (MEL) en 2023, dont la direction accompagnement, partenariats et Europe (DAPE) et la direction stratégie financière (DSF).

Le MTJ de la Commission européenne est l'un des principaux outils de l'Union européenne pour soutenir les régions dans leur transition vers la neutralité climatique d'ici à 2050. Le mécanisme repose sur trois piliers : le fonds pour une transition juste géré par les régions, un dispositif spécifique dans le cadre du programme Invest EU et une facilité de prêt au secteur public accordé par la Banque européenne d'investissement (BEI).

C'est sur ce dernier pilier que la MEL - et en particulier pour le pôle finances : les deux directions stratégie financière et accompagnement, partenariats et Europe - s'est fortement mobilisée en 2023. Il s'agit d'un instrument de financement mixte particulièrement intéressant, fonctionnant par appel à projet et qui est composé :

- d'un prêt octroyé par la BEI à des conditions financières très compétitives ;
- d'une subvention européenne octroyée par la Commission européenne.

En septembre 2023, la MEL a présenté, dans le cadre du 4e appel à projets, le projet d'investissement « GREENMO » sur la mobilité durable, axé sur le renouvellement des rames de tramway, la création de 220 kilomètres de pistes cyclables et l'acquisition de bus et de BOM

(bennes à ordures ménagères) à hydrogène, pour les montants suivants :

- 210 M€ de financement BEI en emprunt (50 % de l'investissement) ;
- 31,5 M€ de subvention de la Commission Européenne (soit 15 % du montant du prêt).

La MEL s'est vue notifiée en décembre 2023 l'acceptation de la subvention européenne à hauteur de 31,5 M€. Les travaux se poursuivent en 2024 afin de finaliser les deux conventions de prêt et de subventionnement.

En 2023, la MEL s'est également mobilisée sur le Fonds vert

Créé en 2023, **le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires**, qui vise à subventionner des projets locaux favorisant les décarbonations et les économies d'énergie, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie, a bénéficié en 2023 d'une enveloppe nationale de 2,5 milliards d'euros en gestion déconcentrée sur trois axes majeurs d'intervention : renforcer la performance environnementale, adapter le territoire aux changements climatiques et améliorer la qualité du cadre de vie. La MEL a vu 16 de ses projets retenus, pour un montant de subvention alloué de 8,1 M€ toutes thématiques confondues.

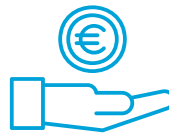




L'année 2023 a également vu l'ITI (investissement territorial intégré) se concrétiser

La MEL a en effet souhaité se positionner à nouveau en tant qu'organisme intermédiaire pour la programmation 2021-2027. La candidature de la MEL, déposée auprès de la Région des Hauts-de-France en avril 2023, proposait un élargissement du périmètre éligible, un choix de quatre thématiques sur les cinq proposées, une répartition de l'enveloppe de 37 M€ au sein de ces quatre priorités, une gouvernance dédiée et un mode d'organisation.

Deux ITI ont été sélectionnés par la Région pour la programmation 2021-2027, à savoir ceux de la MEL et d'Amiens. Par délibération du conseil métropolitain de juin 2023, la convention ITI avec la Région a été adoptée et une présentation du dispositif a été faite en conférence métropolitaine des maires en juin 2023. L'ITI a officiellement ouvert en juillet 2023. Entre septembre et décembre, de nombreuses réunions ont été organisées avec les porteurs de projets souhaitant déposer un projet.



30 M€

de subventions programmées

Un peu moins de

50 M€

de subventions en attente de conventionnement (dont 31,5 M€ de subvention MTJ de la Commission européenne)

3

projets européens déposés et 3 projets européens retenus, pour 6,15 M€ de subvention pour la MEL

Enfin, trois projets européens très transversaux et mobilisant plusieurs directions de la MEL ont été déposés par la DAPE, sur trois programmes de financement différents : Interreg ENO, Interreg Europe, European Urban Initiative (EUI).

Ces trois projets ont tous été retenus, pour une subvention totale de 6,15 millions d'euros (soit une subvention moyenne par projet de 2 millions d'euros).

Le projet EUI, intitulé « Time2adapt », est porté par la MEL en tant que cheffe de file. Le taux de sélection sur ce programme européen était de moins de 10 %, il s'agit donc d'une véritable réussite.

En 2023, la MEL a poursuivi son action de préparation à la certification des comptes

En 2023, la MEL a poursuivi sa démarche de certification des comptes, en s'appuyant sur plusieurs groupes de travail techniques. Ces travaux ont conduit à associer une pluralité d'acteurs au sein du pôle finances, mais également au niveau des autres directions. À l'issue de cette démarche, la construction d'un plan d'action a été amorcée.

Par ailleurs, des actions d'amélioration de la qualité comptables sont déjà en cours. À cet égard, l'année 2023 a été marquée par l'amélioration de la couverture des risques financiers incarnée par la politique de provisionnement pour risques, charges ou dépréciations. Ainsi, les services de la direction gestion financière (DGF) ont :

- travaillé avec de nombreux services de la métropole en vue de consolider et formaliser le processus de comptabilisation des provisions ;
- comptabilisé pour la première fois des provisions au titre des jours épargnés sur le compte épargne temps ;
- précisé la méthode de comptabilisation des provisions pour dépréciations de créances douteuses ;
- comptabilisé pour la première fois des provisions pour dépréciations de titre de participations et avances remboursables.

NOMBRE TOTAL DE LIQUIDATIONS

78 947

sur l'année civile 2023 (hors journée complémentaire), contre 76 699 en 2022

POURCENTAGE DE FACTURES DÉMATÉRIALISÉES

92 %

des factures reçues via Chorus Portail Pro en 2023, soit 37 383 factures sur 40 684

VOLUMES DE RÉALISATION (CA PRÉVISIONNEL 2023)

537 M€

de dépenses d'équipement (soit plus de 1 Md€ sur les deux dernières années)

1 269,8 M€

en dépenses de fonctionnement

L'animation du dispositif de contrôle analogue

Pour la mise en œuvre de ses politiques publiques et projets, la MEL dispose d'outils dédiés constitués par les sociétés anonymes d'économie mixte (SAEM) et les sociétés publiques locales (SPL) dont elle est membre et d'un office public de l'habitat. Par ailleurs, la MEL recourt également à des concessions de service public ou d'aménagement. Ces structures ou contrats disposent d'un suivi spécifique qui associe l'ensemble des services de la Métropole.

Le dispositif de contrôle analogue

En particulier, la MEL dispose d'une procédure dite de contrôle analogue, formalisée via une délibération-cadre reconduite le 21 juillet 2020. Cette procédure est mise en œuvre pour les structures suivantes pour lesquelles la MEL participe au capital :

- quatre SAEM : EuraTechnologies, Soreli, Euralimentaire et Ville Renouvelée ;
- trois SPL : Triselec, La fabrique des quartiers et Euralille ;
- mais également l'office LMH.

Le suivi des organismes associés consiste à analyser l'évolution de la situation juridique, statutaire, organisationnelle et contractuelle, l'activité et les éléments financiers de la structure. Il vise à apprécier la façon dont les missions sont exécutées, d'un point de vue opérationnel et financier. La finalité est d'identifier les risques, les enjeux et de mettre en évidence les points de vigilance. Enfin, sur la base de ces éléments, il permet également d'établir des préconisations. Le dispositif de pilotage des SAEM et SPL s'appuie en priorité sur les administrateurs désignés, chargés de représenter les intérêts de la Métropole européenne au sein des conseils d'administration (ou conseils de surveillance) et de s'assurer de leur bonne gestion.



Cette démarche se décline sur les deux axes suivants :

- tous les conseils d'administration font l'objet d'une préparation afin de discuter des points de vigilance éventuels et de définir la position de la MEL sur ces sujets. 23 conseils d'administration ont ainsi été préparés en 2023. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de contrôle analogue de la MEL vis-à-vis des SPL, les administrateurs s'assurent que les points importants sont débattus en conseil d'administration et que le rythme des réunions est suffisant et adapté à la temporalité des sujets ;
- un administrateur référent a été désigné pour chaque structure. Il anime ces réunions, mais il est aussi le rapporteur du rapport annuel réalisé par les administrateurs au conseil métropolitain. Ces rapports font également l'objet d'une présentation dans le cadre des commissions thématiques.



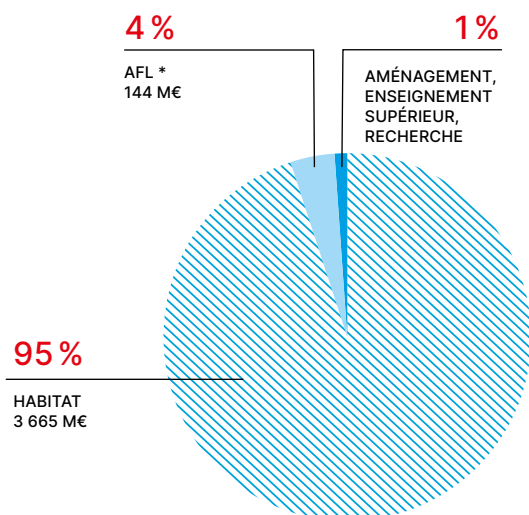
▲ Le site des Grands Moulins de Paris à Marquette-lez-Lille

Le dispositif de suivi des garanties d'emprunts

La MEL apporte au travers de l'octroi de garanties d'emprunt un soutien aux politiques publiques. Le montant garanti au 31 décembre 2023 atteint 3 833 millions d'euros.

Ainsi, la MEL, pilote de la politique locale de l'habitat, accompagne à travers l'octroi de garanties d'emprunt, le développement et l'amélioration de l'offre de logements sur le territoire. 95 % de l'encours total garanti œuvre pour cette politique publique.

■ Garanties d'emprunt au 31/12/2023 par compétence



En 2023, la MEL a garanti 336,8 millions d'euros d'emprunt qui permettront, à terme, la construction de 1 297 logements et la réhabilitation de 3 816 logements.

Les organismes garantis font l'objet d'un suivi permettant à la MEL de sécuriser cet encours garanti :

- analyse systématique de la situation financière des nouveaux bénéficiaires ;
- analyse annuelle des bénéficiaires dont l'encours garanti est supérieur à 1 million d'euros ;
- suivi trimestriel des structures présentant un risque ;
- contrôle analogue et préparation de chaque conseil d'administration de LMH (cf. supra).

Par ailleurs, ces garanties sont encadrées par des ratios réglementaires, dont le ratio de plafonnement. Ce dernier atteint 10,54 % pour la MEL à fin 2023, soit un seuil bien inférieur au plafond réglementaire fixé à 50 %.

* L'Agence France Locale (AFL), la banque des collectivités, bénéficie d'un dispositif de solidarité entre les collectivités actionnaires : la MEL octroie ainsi à l'agence des garanties à hauteur du montant qu'elle emprunte auprès de l'AFL.

7

PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Animer la gouvernance de l'économie du territoire avec l'ensemble des acteurs concernés P.66
- Une stratégie d'attractivité pour une métropole d'envergure dans l'Europe du Nord-Ouest P.70
- Développer de manière équilibrée et solidaire l'économie et l'emploi pour renforcer les dynamiques économiques des territoires fragiles P.74
- Rendre visible et lisible l'offre de services aux entreprises P.76

NT



ANIMER LA GOUVERNANCE DE L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS CONCERNÉS

L'animation de la gouvernance de l'économie du territoire définit les priorités d'un cadre d'intervention efficace et pertinent en lien avec l'écosystème et les communes avec comme force motrice l'innovation.

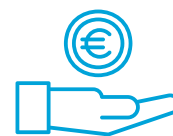
Une action volontariste pour agir face aux enjeux mondiaux de transitions climatique, économique et sociale

En premier lieu, le **pôle d'excellence de lutte contre le dérèglement climatique Euraclimat lancé en février 2021** a pour priorité la **décarbonation** de l'économie métropolitaine. Il place le partenariat avec le monde économique et l'innovation au cœur de son action, visant d'une part à favoriser l'émergence et l'accélération de solutions locales, innovantes et bénéfiques pour le climat, et d'autre part à massifier le mouvement de décarbonation du tissu économique métropolitain, en s'appuyant sur les filières d'excellence du territoire et les écosystèmes innovants associés. En 2023, la 2^e session de son appel à manifestation d'intérêt (AMI) « **Innovater pour l'excellence climatique** » a permis la labellisation de **7 projets** supplémentaires, portant la communauté des labellisés bénéficiant d'une animation dédiée à **30 membres**.

Territoire agricole et pionnier de l'innovation, la Métropole Européenne de Lille (MEL) recherche ensuite des porteurs de projets innovants en faveur d'une agriculture durable. Des femmes et des hommes qui feront l'agriculture et l'alimentation de demain. Issue de la première édition de l'AMI « **Euralimentaire : Innover pour la transition alimentaire** » créé en mai 2022, la

MEL a ensuite lancé sa **première communauté** de porteurs et porteuses de projet. Cet AMI s'inscrit dans les **grandes tendances actuelles de l'alimentation durable et de la foodtech**, avec pour objectif principal de permettre l'identification et l'animation des composantes métropolitaines de la chaîne de valeur de la dynamique Euralimentaire, afin de favoriser le renforcement de leurs **capacités d'innovation**. Lors des deux premières éditions de cet AMI, **65 porteuses et porteurs** de projet ont eu l'opportunité de se retrouver lors des **événements de la MEL**, tout au long d'une programmation de rencontres et de formations.

Enfin, la **cybersécurité** représente un enjeu majeur pour le territoire et l'économie de la métropole, la MEL possédant en effet des atouts pour devenir une place forte de la cybersécurité en Europe, grâce à son écosystème dense. Bénéficiant du **label de Campus Cyber Territorial** depuis mai 2022, le **Campus Cyber Hauts-de-France Lille Métropole**, opéré par EuraTechnologies a vocation d'animer et fédérer les acteurs de la filière, au sein d'un même lieu, pour protéger les entreprises et les collectivités du territoire et faire rayonner l'expérience française du domaine. La MEL a participé à hauteur de **3,5 millions d'euros**, pour des investissements relatifs aux aménagements et aux équipements. Le Campus Cyber a été inauguré en avril 2023.



3,5 M€

investis dans
l'aménagement du
Campus Cyber

65

porteuses et porteurs
se sont retrouvés lors
des deux premières
éditions de l'AMI



Objectif centralité, un soutien réaffirmé auprès des communes

En 2021, la MEL avait lancé « Objectif centralité », un nouveau cadre partenarial destiné à soutenir les communes dans leur volonté de redynamisation commerciale d'un centre-ville ou d'un centre-bourg. Ce cadre d'intervention autorise une mise en commun des dispositifs de la MEL et des organismes consulaires (CCI Grand Lille et CMA Hauts-de-France), tout en créant de nouveaux outils comme les managers de centre-ville.

Dès son lancement, cette démarche a rencontré l'adhésion des communes. En décembre 2023, 24 d'entre elles avaient déposé un dossier et trois étaient en cours de rédaction.

Parallèlement, son offre de services continue de s'enrichir. En 2023, la MEL a ainsi adopté une nouvelle aide à l'investissement destinée à soutenir les projets d'installation ou d'amélioration des locaux de commerçants implantés dans les périmètres de centralité.

La dynamique suscitée par « Objectif centralité » a été illustrée lors d'un événement fin 2023 qui a réuni 22 communes engagées dans cette démarche. Ce temps fort leur a permis de dresser un premier bilan, d'échanger leurs expériences et leurs analyses sur l'évolution des centralités.

Une participation à des outils financiers de soutien à l'innovation consolidés et diversifiés

L'innovation figure au cœur de la stratégie de développement économique métropolitaine. Dans ce cadre, la MEL a conventionné avec la Région Hauts-de-France et BPI France Financement, afin de participer au **Fonds Régional Recherche Innovation (F2RI)** pour les années 2021 à 2025. Cette décision permet de conférer **un effet levier à l'intervention métropolitaine**, en y associant donc des financements de BPI France Financement et de la Région Hauts-de-France au bénéfice des entreprises de la métropole. En 2023, ce sont **16 entreprises métropolitaines** qui ont été aidées au travers de ce dispositif pour un montant total de **881 000 euros**.

La MEL contribue également à deux autres fonds d'amorçage dédiés aux entreprises

innovantes. D'une part, pour un montant de **4 millions d'euros** sur 12 ans, le nouveau fonds **FIRA Nord-Est 2**, qui soutient le développement de jeunes entreprises innovantes métropolitaines à fort potentiel. C'est ainsi que 8 entreprises ont été soutenues depuis le lancement du fonds (dont 3 issues de la métropole) ; d'autre part, pour une participation initiale portée, en 2022, à **4 millions d'euros** sur 5 ans, en soutenant **Captech Santé** - fonds sectoriel régional spécialisé, créé par Finorpa en partenariat avec le GIE Eurasanté et le Clubster NSL. Dans ce cadre, **8 entreprises** ont été soutenues via ce fonds depuis sa création fin 2021, dont **6 issues de la métropole**. L'objectif est ici de renforcer **l'éclosion des entreprises** de haute technologie et de donner « **un coup d'accélérateur** » aux entreprises de la santé grâce à la mise en place d'un **mentoring** auprès des entreprises accompagnées, tout en créant un effet levier auprès des autres fonds régionaux.



881 000 €

**ont permis à
16 entreprises
métropolitaines
d'innover**

4 M€

**de contribution
aux fonds
d'amorçage dédiés
aux entreprises
innovantes**



EN BREF

Le soutien à l'écosystème de recherche et de formation métropolitain

En 2023, la MEL a poursuivi son soutien actif en s'engageant sur des projets structurants et en renforçant sa relation partenariale avec l'université.

- **Engagement de 1,3 million d'euros en faveur du projet Eco-Campus** dans le cadre du contrat de plan État-Région 2021-2027, porté par l'université de Lille, qui vise à transformer le campus de la cité scientifique à Villeneuve-d'Ascq.
- **Accompagnement de trois nouvelles chaires industrielles au titre de l'année 2023, pour 900 000 euros** illustrant ainsi son soutien au transfert technologique et à la valorisation de la recherche sur la métropole.
- **Renouvellement du soutien à la plateforme régionale de transfert technologique du CEA Tech**, en contribuant à son implantation à EuraTechnologies et en accompagnant le développement d'une plateforme de jumeau numérique appliqué à la logistique et l'industrie.
- **Signature d'une deuxième convention-cadre 2023-2027 avec l'université de Lille**, affirmant des ambitions partagées pour les étudiants et chercheurs de la métropole, soutenant les projets structurants de l'université et des actions issues de la collaboration MEL/université (**quatorze actions** portées par l'université cofinancées pour un montant total de subvention de **243 000 euros**).
- **Poursuite du soutien à l'entrepreneuriat étudiant**, via le financement aux grands acteurs de l'entrepreneuriat étudiant mais aussi par la mise en place d'actions portées en propre par la MEL : Journée des opportunités et seconde édition des « Pépites de la MEL ».

UNE STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ POUR UNE MÉTROPOLE D'ENVERGURE DANS L'EUROPE DU NORD-OUEST

Une attractivité renforcée par la réalisation de projets majeurs ou la participation à des actions à rayonnement international mais aussi le développement d'une vision stratégique anticipatrice en matière d'offre immobilière.

Une école au service du rayonnement de la métropole et une coopération pour partager des compétences

L'école européenne Lille métropole Jacques Delors a été inaugurée le 28 septembre 2023. La MEL est ainsi la troisième grande métropole française à se doter d'un tel équipement, gage d'attractivité et d'excellence pour les familles internationales, contribuant au rayonnement international de la métropole. La MEL a participé budgétairement à hauteur de **12,5 M€**.

Par ailleurs, dans le cadre de son Projet stratégique de transformation économique du territoire (PSTET) et du Plan climat air-énergie territorial (PCAET), la MEL mène des actions de coopération internationale sur deux politiques structurantes : les déchets et l'eau, pour un partage et une valorisation de ses compétences opérationnelles avec d'autres collectivités.



12,5 M€

de participation
de la MEL

Deux projets se sont poursuivis en 2023 :

- **un projet d'appui de gestion durable des déchets au Sénégal**, en partenariat avec la ville de Saint-Louis et l'Agence française de développement (AFD), entré en phase opérationnelle depuis novembre 2020 et qui a permis la réhabilitation des services nettoyage et assainissement de la ville de Saint-Louis et la mise en place d'une formation dédiée des agents sénégalais. Ce dossier sera finalisé en octobre 2024 ;
- **la poursuite de la mise en œuvre d'un Fonds eau international avec le lancement du troisième appel à projets** par la MEL après celui de 2021. Ce fonds constitue la déclinaison opérationnelle de la loi Oudin-Santini « permettant aux établissements publics de coopération intercommunale d'affecter jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement à des actions de coopération et de solidarité internationale dans ces mêmes domaines ».





▲ Le site d'excellence la Plaine Images à Tourcoing

Un renforcement de la vision stratégique pour créer les emplois de demain

Le conseil métropolitain a adopté en décembre 2023 une **délibération globale de stratégie foncière économique** qui autorisera la reconstitution d'une offre foncière dédiée aux entreprises, notamment productives et de répondre à l'ambition de création de **40 000 emplois** d'ici dix ans selon les objectifs du Scot (schéma de cohérence territoriale). L'année 2023 a aussi permis d'identifier et de qualifier le parc immobilier économique de la MEL, puis de recenser son état d'occupation précis.

Par ailleurs, en décembre 2023, le projet présenté par la MEL et la communauté de communes de la Pévèle Carembault (CCPC) a été validé « Territoire d'industrie » sous l'intitulé « Territoire d'industrie du Scot Lille Métropole ».

Cette validation est à mettre en regard de trois finalités :

- **l'accompagnement du développement** des industries de la transformation et du recyclage des fibres, et des industries de l'agencement et l'aménagement intérieur, mais aussi de leurs transitions vers une économie plus durable et circulaire ;
- **la structuration d'une offre** permettant à des entreprises de la distribution d'internaliser des activités productives ou de favoriser le développement d'activités en local pour certains segments de leur gamme ;
- **le renforcement des relations** entre des capacités de recherche, de transfert de technologies et de formation et les besoins de l'industrie régionale.

Des actions et décisions impactantes pour renforcer la stratégie immobilière autour des sites d'excellence

Concernant nos sites d'excellence, sur le projet **Blanchemaille**, les travaux d'individualisation des trois bâtiments Moreau, Fontenoy et Pollet se sont achevés en mars 2023. Une **consultation innovante** a été lancée en mai 2023 afin de céder les bâtiments **Moreau** et **Fontenoy** et y développer une programmation permettant à l'écosystème de s'élargir à d'autres composantes économiques et urbaines.

Sur Plaine Images et à l'approche de la fin de concession Union, le **bâtiment totem de l'Imaginarium** a réintégré le patrimoine de la MEL en décembre 2023. Pour terminer sur le site **Le Blan Lafont**, la mise en œuvre d'un îlot concessif de 1,7 million d'euros HT, dans le cadre de la CSP en cours (jusqu'au 31 décembre 2024) a permis d'initier **les premiers travaux de rénovation énergétique** sur les bâtiments qui autoriseront un respect de la première échéance du décret tertiaire (-40 % d'économies à 2030).



40 000

**emplois d'ici à dix ans
selon les objectifs
du Scot**

Des projets emblématiques en matière d'aménagement économique pour satisfaire la demande des entreprises

Sur le parc d'activités **d'Illies-Salomé**, le promoteur PRD a livré son bâtiment logistique XXL en octobre 2023 et a poursuivi ses efforts de commercialisation avec 13 cellules actuellement occupées sur les 16 de 6 000 m² chacune.

Concernant la **Borne de l'Espoir**, Leroy Merlin a démarré en septembre 2023 les travaux de son futur magasin emblématique pour une durée prévisionnelle de 24 mois.

Sur le parc **Eurasanté**, on notera la livraison du programme mixte porté par Polygone sur le lot H, le début des travaux du bâtiment dédié à l'Institut de formation des psychomotriciens sur le lot F6, le démarrage des travaux du **Hub (futur lieu-totem du parc)** destiné notamment à accueillir

de futures start-ups de la filière) ainsi que le démarrage des travaux de mise en espace vert du canal paysager. La résidence de coliving sur le lot A a été mise en service en août 2023.

Sur le parc **Pierre Mauroy 2**, on notera la vente de fonciers MEL et commune de Roncq auprès de l'équipe constituée par les sociétés Innovaxe et Gosto, sur un projet dédié à leurs sièges sociaux, à des ateliers et bâtiments de bureaux, de conditionnement et stockage, ainsi qu'à quatre autres entreprises.

Enfin, sur le **site Caulliez** à Tourcoing, la MEL a décidé de favoriser l'implantation du projet « Union Studio », portant sur une offre globale répondant à l'ensemble des besoins d'une production avec la construction de studios de cinéma. Le projet labellisé par l'État dans le cadre de la « Grande Fabrique de l'image » est porté par la société Broadway Production.



▲ Polygone à Eurasanté



→ EN BREF

La MEL accueille des délégations étrangères et participe à de grands événements économiques pour renforcer la promotion et l'attractivité de son territoire

En 2023, la MEL a reçu les délégations internationales suivantes :

- délégation du Hong Kong Trade Development Council et de Nouveau Taipei (Taiwan) sur le thème de l'urbanisme et du renouvellement urbain par l'économie avec visite du quartier/site Euratechnologies.
- délégation gouvernementale néerlandaise multisectorielle pour une visite d'Eurasanté.
- délégation d'experts de métropoles européennes dans le cadre d'un événement autour de la cybersécurité, en lien avec Eurocities et OASC.

et a participé aux événements :

- Game camp (salon de l'industrie des jeux vidéos).
- Festival PIX (industries culturelles et créatives).
- Salon Sport Unlimitech.
- Tech & Fab Summit (rencontre des startups industrielles).
- MIPIM et SIMI.

DÉVELOPPER DE MANIÈRE ÉQUILBRÉE ET SOLIDAIRE L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI POUR RENFORCER LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES FRAGILES

Une stratégie qui vise essentiellement à renforcer l'ancrage territorial des politiques publiques et à favoriser le retour à l'emploi de personnes qui s'en sont durablement éloignées.



La MEL lance la troisième édition d'un appel à projets GPEC dans les filières d'excellence

La Métropole Européenne de Lille a ajouté un volet « emploi » à sa stratégie de développement des filières d'excellence. Il s'agit, dans ce cadre, de renforcer leur ancrage territorial en facilitant l'accès de leurs métiers aux personnes éloignées de l'emploi.

Pour y répondre, la MEL a lancé en 2023 la troisième édition d'un appel à projets Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans les filières alimentaire, numérique, cybersécurité, climat, textile et matériaux, santé. Cette seconde édition a permis de soutenir six projets de développement de l'emploi, chacun représentant un soutien de la MEL à hauteur de 45 000 euros.

Parmi les projets retenus, on peut citer l'organisation du forum Cybermétiers - Cybercompétences (**filière cybersécurité**), la mise en place d'un parcours vers l'emploi dédié aux seniors (**filière santé**), l'organisation de formations inclusives vers les personnes éloignées de l'emploi, dans les métiers de la couture (**filière textile et matériaux**) et du recyclage (**filière climat**).



6

projets soutenus

45 000

euros/projet
Financement MEL

La MEL organise une troisième édition de « MEL toi du territoire » pour encourager le retour vers l'emploi dans les quartiers prioritaires

Cheffe de file du contrat de ville, la MEL a souhaité mettre en œuvre son volet économie et emploi par la mobilisation et la coopération entre les parties prenantes : acteurs de l'emploi et de la création d'activités, réseaux d'entreprises, mais également des habitants engagés pour la valorisation de leur quartier.

Cette volonté d'action collective se traduit, tous les deux ans, par l'organisation de « MEL toi du territoire », un programme d'actions et de temps forts qui se déroule durant plusieurs mois afin de développer l'emploi dans les quartiers prioritaires.

La troisième édition s'est tenue du 6 mars au 16 novembre 2023 et a mobilisé 80 partenaires et suscité une cinquantaine d'événements. Un coup de projecteur a été porté sur les métiers de la mode. À l'occasion de la clôture de « MEL toi du territoire », cette valorisation a pris la forme d'un défilé de mode qui a mis en lumière 5 créateurs originaires de quartiers prioritaires de la Métropole.



80

projets soutenus

50

événements



RENDRE LISIBLE ET VISIBLE L'OFFRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES

La MEL conçoit, développe et déploie des services et des animations pour amener les entreprises vers moins d'impact sur l'environnement et la société. Dans ce contexte, son ambition consiste à fournir une offre simple, efficace, accessible et en adéquation avec la demande des entreprises de son territoire.

Des entreprises accompagnées en permanence pour s'implanter, se développer ou réussir leurs projets de retournement

En matière d'implantation, divers projets sont en cours avec un impact significatif pour l'emploi. Citons **Kalyse**, PME productive installée à **Lomme**, qui emploie **25 salariés** et produit des cloisons sanitaires pour les piscines et salles de sport. Dans le cadre de son développement, la société souhaite construire un bâtiment de 3 000 m² sur un foncier de propriété MEL à l'entrée de la plateforme multimodale de Lomme de un hectare environ. **Cosmelog**, pour une activité logistique des laboratoires Sarbec, avec la réalisation d'un entrepôt de 12 000 m² à **Tourcoing**, qui verra la création de 20 emplois supplémentaires. **Loca services**, entreprise

familiale implantée à **La Bassée** et spécialisée dans la location de vitrines réfrigérées avec un agrandissement nécessaire d'environ 15 000 m² qui permettra la création de **60 emplois** supplémentaires. **Vatel** avec la création de son académie de 14 078 m² située sur le **Campus Gare de Roubaix** et qui comprendra un accueil, des locaux administratifs et d'enseignements théoriques, des ateliers pédagogiques, des équipements d'application avec le restaurant traditionnel, un food-court et l'hôtel de 50 chambres, et l'hébergement des jeunes apprenants de 15 à 20 ans de 368 unités. Enfin, **Esprit barbecue**, dont le projet de développement consiste à acquérir et requalifier la friche « Geerlandt » à **Halluin** pour y installer son siège social, son entrepôt web et ses services centraux.



AVANCES
REMBOURSABLES

18

entreprises
actuellement
bénéficiaires

2

dossiers octroyés en
2023 pour
390 000 euros

SUBVENTIONS

16

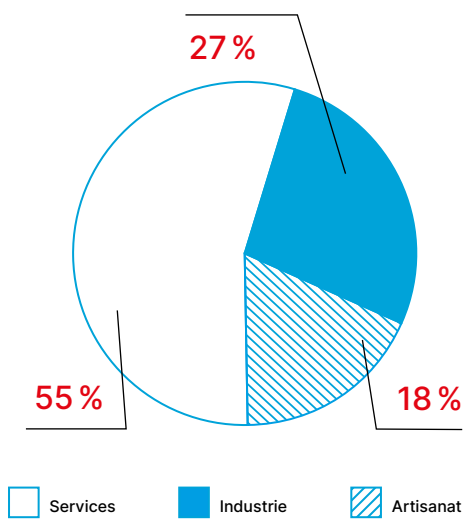
entreprises
bénéficiaires
actuellement sous
convention

6

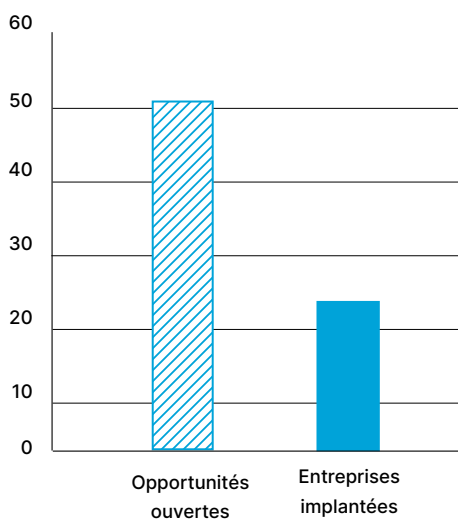
dossiers votés
en 2023 pour
subventions de
1 900 000 euros



■ **Implantations endogènes**
 82 demandes d'implantations
 Taux de transformation : 14 %



■ **Implantations exogènes**





Des parcs d'activités toujours plus attractifs pour les entreprises et les salariés

Le management durable des parcs d'activités axe ses interventions sur la requalification, la gestion, l'animation, l'amélioration du cadre de vie des entrepreneurs et des salariés. C'est ainsi qu'un investissement majeur est prévu au niveau du **CRT de Lesquin** doté d'une surface totale de 400 hectares de foncier pour 235 hectares de bâti et qui représente le plus grand centre de transport du nord de la France et le plus vaste site logistique de la Métropole.

Suite à la finalisation des études en 2023, la seconde phase de requalification significative du site est donc prévue de juin 2024 à début 2026 pour un montant de **8 millions d'euros TTC**, succédant ainsi à la phase 1 qui a permis la création de 1,5 kilomètre de pistes cyclables. Celle-ci consistera principalement dans la requalification complète du boulevard du Petit Quinquin, artère stratégique de 3 km qui dessert l'ensemble des sous-parties du CRTD et de la rue des Famards, avec notamment la création d'un cheminement pour modes doux (piétons-cyclistes) bien séparé de la route et la réfection complète de l'assainissement.

Au total, **quatre kilomètres de pistes cyclables** seront déployés avec l'achèvement des jonctions en modes doux entre les trois communes du parc et les boulevards structurants et contribueront ainsi à sa modernisation. Signalons également dans ce cadre de management des parcs, la poursuite du **déploiement de la signalétique** sur les parcs d'activités, des travaux de sécurisation au parc d'activités de **La Houssoye** et la pose de bornes d'apports volontaires au **CIT de Roncq**.

400

hectares de foncier
prévus pour bâtir
le plus vaste site
logistique de la
Métropole



4

km de pistes
cyclables déployés
entre trois communes

Création en 2023 d'un nouveau parcours d'accompagnement dédié à la transition durable des entreprises pour améliorer leur performance énergétique, diminuer leur impact environnemental, favoriser le bien-être des salariés.

Un parcours d'accompagnement qui se décline en trois étapes.

Sensibilisation

Autodiagnostic en ligne (60 comptes créés) et fiches outils (12 fiches thématiques en ligne)

Accompagnement collectif

Deux ateliers rassemblant chacun 30 participants.

Accompagnement individuel

Les entreprises désireuses de mettre en œuvre un plan d'action concret seront accompagnées par la MEL qui s'est entourée d'experts (52 référencés) de la transition écologique, environnementale et sociétale ; elles pourront bénéficier d'une nouvelle aide au bâtiment durable dont le montant est plafonné à 40 % des dépenses éligibles et qui pourra être comprise entre 10 000 et 200 000 euros maximum.

EN BREF

Un réseau des ruches qui favorise l'émergence des projets d'entreprises et contribue à la densification du tissu économique et à la création d'emplois

Des projets en 2023 qui répondent à l'ambition des ruches, à savoir accueillir, héberger et accompagner les entreprises en création en leur proposant des locaux adaptés au développement de leur activité et ainsi leur permettre d'inscrire leur projet dans un cycle pérenne.

- Lancement de l'étude sur le réseau idéal des ruches afin de répondre aux besoins des entreprises et aussi entamer une progression de l'offre aux petites industries.
- Lancement des premiers afterworks multiréseaux avec l'objectif de multiplier les opportunités d'affaires pour nos rucheurs et les entreprises des réseaux invités.
- Accompagnement des entreprises dans leur transition durable avec l'intégration de la démarche dans les ateliers thématiques, les afterworks et l'événement de fin d'année.
- Chiffres 2023
86 % d'occupation globale (+6 points/2022).
89 entreprises accompagnées (hébergées).
28 entrées/24 sorties (dont 50 % d'implantation sur le territoire de la MEL).
390 emplois : moyenne de 4 emplois/entreprise.
Taux de satisfaction de 96 % (renouvellement certification AFNOR Service - Activité des pépinières d'entreprises).
- Valorisation de la stratégie d'animation des ruches.
- Déploiement de l'application My Ruche dédiée aux entreprises permettant de moderniser le service à l'utilisateur : réservation de salles, fil d'actualité, annuaire partagé.

8

PÔLE PLANIFICATION AMÉNAGEMENT HABITAT

- **Direction de l'habitat** P.82
- **Direction urbanisme, aménagement et ville** P.88
- **Les Gardiennes de l'eau : une stratégie qui participe à l'adaptation au changement climatique** P.94
- **Direction planification urbaine, programmation et stratégies territoriales** P.98
- **Direction stratégies et opérations foncières** P.100
- **Direction assistance à maîtrise d'ouvrage** P.102

ATION,
ET



DIRECTION DE L'HABITAT

Amélioration de l'habitat privé

La MEL, au travers de son réseau d'opérateurs AMELIO, conseille et accompagne les propriétaires et les copropriétaires qui souhaitent rénover leur logement. En 2023, la MEL a mis en œuvre sa nouvelle offre de service :

- un guichet unique d'accueil et d'orientation, physique à la Maison de l'habitat durable de Lille, en réseau avec les lieux de rendez-vous conseil en communes et dématérialisé (numéro de téléphone unique, routeur, site internet, formulaires et agenda partagé) ;
- du conseil universel, neutre et gratuit pour tous les métropolitains, quels que soient leur statut d'occupation et leur niveau de ressources, sur les différentes thématiques d'amélioration du logement ;
- des solutions d'accompagnement aux travaux : gratuites pour les cibles prioritaires de nos politiques nationales et métropolitaines, aidées pour les autres ménages ;
- des animations et ateliers pratiques ;
- des aides financières aux travaux et solutions de financement du reste à charge ;
- un réseau d'entreprises qualifiées : à conforter et animer, afin de faciliter la mise en relation avec les métropolitains ayant des projets de travaux.

Plus de **12 500 informations et conseils** en 2023. **2 255 accompagnements** aux travaux ou à la sortie d'insalubrité en 2023.

Plus de **100 ETP** (équivalent temps plein) pour animer le dispositif (pilotage, accueil, accompagnement, communication, etc.).

La MEL finance également les travaux de rénovation, sur ses fonds propres et par délégation de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Elle instruit et distribue les aides de l'ANAH depuis 2021.



38,5 %
de gain énergétique
moyen

958
logements en projet
de réhabilitation
en 2023

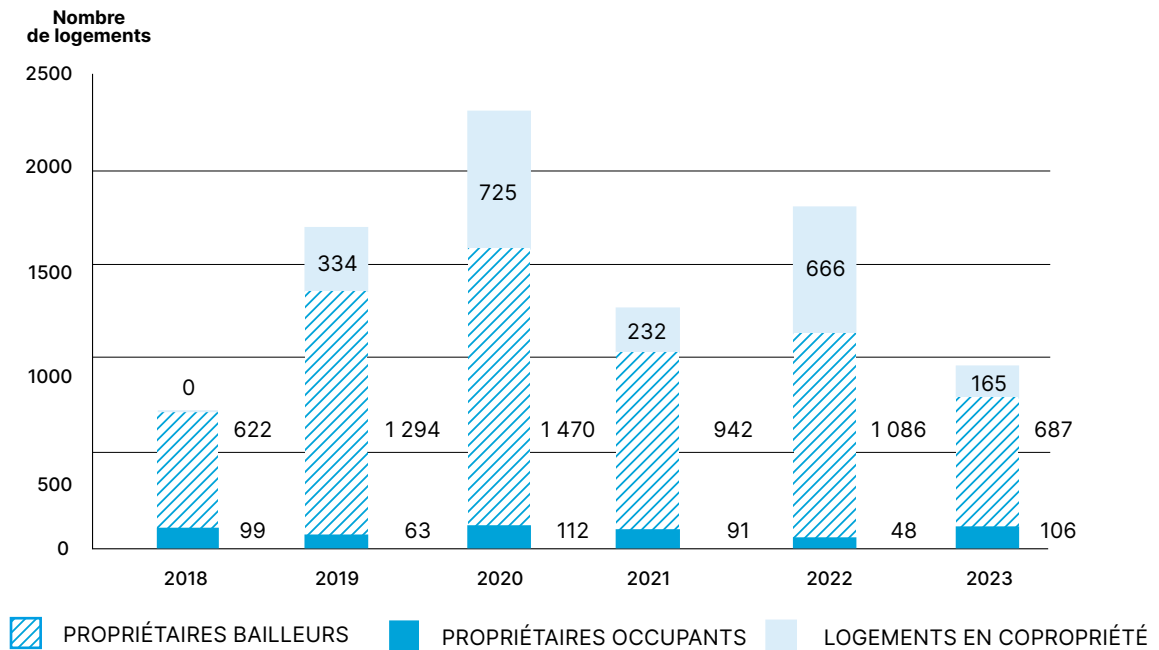
En 2023, la MEL a attribué **18 195 932 euros de subventions ANAH, dont 15 090 460 euros d'aides directes aux travaux** de rénovation de logements privés, individuels ou collectifs.

958 logements en projet de réhabilitation ont été soutenus en 2023 (contre 1 806 en 2022), représentant 28 824 201 euros HT de travaux (contre 43 129 744 euros en 2022). Ils se répartissent dans 75 communes de la Métropole. Le gain énergétique moyen est de 38,5%.

Cette baisse des résultats, constatée également au niveau national, est liée à plusieurs phénomènes concomitants :

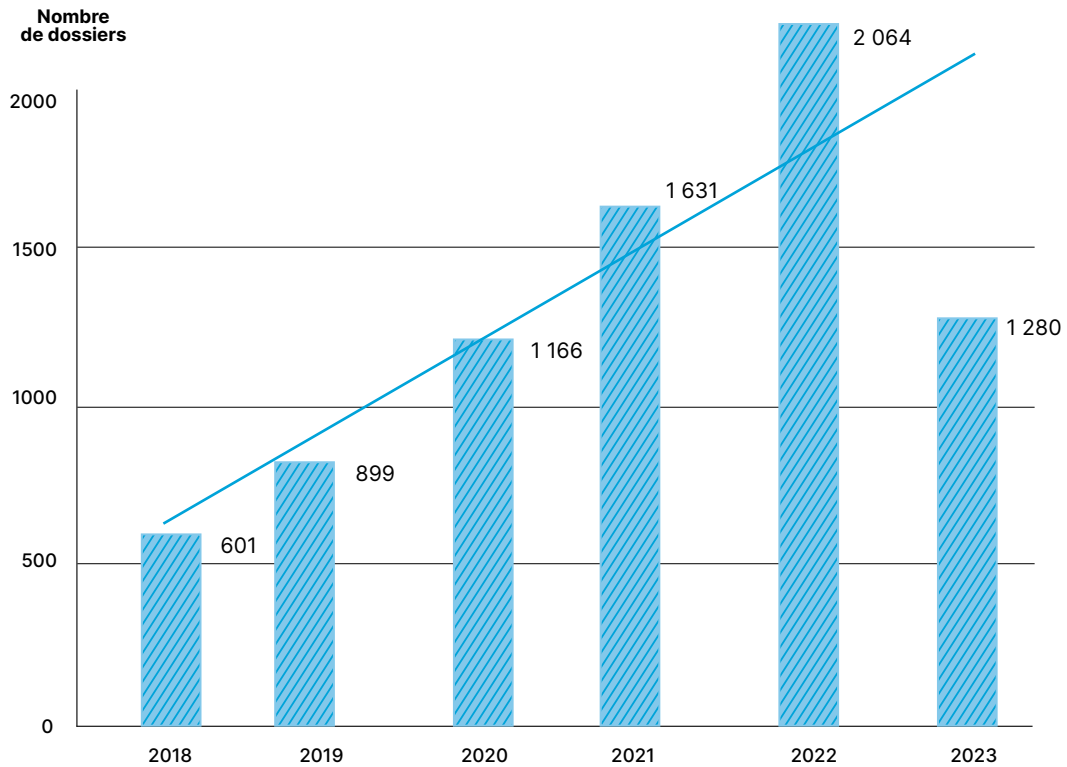
- renouvellement des opérations programmées et des équipes les animant ;
- inflation, crise énergétique et baisse du pouvoir d'achat des ménages ;
- crise du marché immobilier et coup de frein des acquisitions, et des projets de réhabilitation qui y étaient liés ;
- coup de frein sur les projets lors du dernier trimestre dans l'attente des nouvelles aides ANAH 2024.

■ Nombre de logements aidés par l'ANAH



La MEL a attribué 6 461 058 euros de subventions sur ses fonds propres aidant les travaux de rénovation ou de sécurisation, pour 1 280 aides concernant 3 935 logements.

■ Nombre de dossiers d'aides accordés



La MEL assure une permanence téléphonique d'accueil des demandeurs, qui a généré 10 446 appels en 2023, dont 6 865 répondus.

L'accompagnement des copropriétés

La MEL a lancé un premier observatoire des copropriétés en 2012, mis à jour en 2019 par le dispositif Veille et Observation des Copropriétés (VOC). Deux générations de Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) ont permis d'accompagner des copropriétés fragiles dans leur gestion mais ont aussi repéré des immeubles confrontés à des difficultés et complexités qui ont nécessité de lancer des dispositifs ad hoc :

- étude de Plan de sauvegarde pour les Tours Europe à Mons-en-Barœul ;
- OPAH Copropriétés dégradées multisite (11 copropriétés) ;
- Blanc-Riez de Wattignies (8 copropriétés) ;
- Lille Quartiers Anciens (15 copropriétés) ;

Ces copropriétés sont majoritairement situées en quartier NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain).

La MEL a conclu le 2 février 2023 une convention d'OPAH Copropriétés Dégradées pour le quartier du Blanc-Riez de Wattignies avec l'État, l'ANAH et la Banque des Territoires, afin d'accompagner sur cinq ans huit copropriétés en difficulté dans le redressement de leur gestion et la réalisation des travaux en parties communes et en parties privatives. Les particularités de l'opération tiennent aux copropriétés mixtes habitat privé/habitat social et aux problématiques liées au réseau de chaleur, à articuler avec le projet de rénovation urbaine en cours.

Deux avenants ont été adoptés à la convention d'OPAH CD multisite afin d'intégrer à l'opération les copropriétés Tour Bonnier à Hem et Résidence Armancour à Tourcoing.

Renouvellement urbain des quartiers d'habitat ancien

La MEL mène plusieurs projets :

- des opérations de raccordement à l'assainissement et de requalification des sols de courées ;
- une opération de résorption de l'habitat insalubre sur des courées roubaisiennes ;
- une concession d'aménagement pour le renouvellement des quartiers anciens dégradés (PMRQAD) sur cinq secteurs et six villes (Armentières, Houplines, Lille, Roubaix, Tourcoing et Wattrelos) ;
- une concession d'aménagement pour le recyclage des logements vacants dégradés lancée en 2021, visant la remise sur le marché des logements vacants par leurs propriétaires ou à défaut par la MEL.

En 2023, une **opération RHI multisite** a été lancée dans cinq communes (Armentières, Croix, Lille, Roubaix et Tourcoing). Elle concerne 23 périmètres et sera gérée de la façon suivante :

- huit périmètres seront traités en régie par les services de la MEL (trois sur Armentières, deux sur Lille et trois sur Roubaix) ;
- neuf périmètres seront traités dans le cadre d'une concession d'aménagement confiée à La fabrique des quartiers SPLA pour une durée de onze ans ;
- à Armentières : Erquinghem, Murets (réduit à la cour Decollewaert) ;
- à Lille : Bacquet, Gruson ;
- à Roubaix : Condé, Delcroix, Ammerval ;
- à Tourcoing : Bossut, Wattignies.

5

communes
concernées par
l'opération
RHI multisite

23

périmètres concernés
par l'opération



L'OPAH RU Roubaix a démarré en mai 2023 pour cinq ans sur les quartiers Alma, Epeule et Pile, en secteurs NPNRU, confiée au GRAAL. Elle vise 318 logements rénovés en monopropriété, dont 243 logements subventionnés ANAH (bouquet de travaux) incluant 43 LHI.

Elle accompagne également trois opérations de restauration immobilière, dans les quartiers de l'Alma, de l'Epeule et du Pile, qui ciblent 174 biens répartis en deux phases. Trois réunions publiques se sont tenues en septembre 2023 relatives aux enquêtes publiques de DUP (déclaration d'utilité publique) « travaux » à l'Alma et au Pile, qui concernent 67 biens (92 LGTS). Soixante-sept propriétaires ont été démarchés, sept diagnostics réalisés. L'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du Pile a été signé en février 2024.

L'OPAH RU Lille Quartiers Anciens a démarré en octobre 2023 pour cinq ans sur les secteurs de Wazemmes et Moulins, en NPNRU. Animée par Urbanis, elle vise 800 logements rénovés, dont 194 logements en monopropriété subventionnés ANAH (bouquet de travaux) et 105 logements dans 15 copropriétés rénovées subventionnées ANAH. 30 copropriétés (210 logements) bénéficieront d'un accompagnement pour redressement de leur gestion.

Elle accompagne également deux opérations de restauration immobilière, dans les quartiers de Moulins et Wazemmes, qui ciblent 35 immeubles, 104 logements locatifs. Les enquêtes publiques ont eu lieu en septembre et octobre 2023, et le démarchage a démarré en octobre 2023. Les arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique ont été signés en février 2024.



318

logements rénovés
en monopropriété

800

logements rénovés sur
Lille Quartiers Anciens

Régulation du marché locatif privé

Permis de louer et permis de diviser

La MEL a mis en place les permis de louer et de diviser, par une expérimentation lancée en avril 2019 avec 22 communes, en gestion mutualisée :

- la MEL met en place la communication, les outils permettant le dépôt et le traitement dématérialisé des demandes afin de respecter les délais contraints par la loi face à la masse des demandes, forme et accompagne les instructeurs communaux, signe et envoie les arrêtés ;
- les communes instruisent les dossiers administratifs et articulent ce service avec leurs pouvoirs de police sur la décence et l'hygiène des logements.

La MEL a mis en œuvre en 2023 le dispositif renouvelé sur des périmètres ajustés sur 27 communes, dont de nouvelles communes : Emmerin, Faches-Thumesnil, Lys-lez-Lannoy, Villeneuve-d'Ascq ainsi que Seclin. En outre, la MEL a délibéré en 2023 pour l'intégration de La Chapelle-d'Armentières, Bauvin et Lannoy.

Réglementation du changement d'usage pour la régulation des locations saisonnières touristiques

La MEL a mis en place un règlement sur le changement d'usage sur le territoire de la ville de Lille en 2019, afin notamment d'encadrer les locations touristiques saisonnières (AirBnB, Aritel, etc). La MEL a délibéré en 2023 pour adopter le règlement sur le territoire de La Madeleine.

Convention décence avec la caisse d'allocations familiales (CAF) du Nord

La convention relative au contrôle de la décence des logements, préparée par la CAF du Nord et la MEL en 2022, a été amendée en 2023 afin de couvrir l'ensemble du périmètre métropolitain. Les visites des logements ont démarré en cours d'année, soit réalisées en direct par les communes, soit confiées à l'opérateur du territoire AMELIO.

Ce contrôle de décence est articulé avec le dispositif du permis de louer ainsi qu'avec AMELIO pour le conseil et l'accompagnement des locataires et propriétaires bailleurs.



Plan local de l'habitat

Le 3^e programme local de l'habitat (PLH) a été adopté en juin 2023, ce document définit les orientations stratégiques, les objectifs et actions à mettre en œuvre pour les six années à venir :

- rénover 8 200 logements par an avec une haute performance énergétique ;
- produire 6 200 nouveaux logements par an ;
- construire 30 % de logements sociaux, dont 30 % de logements très sociaux ;
- proposer 2 000 logements en accession abordable et en location intermédiaire.

Au-delà des aspects quantitatifs, le PLH oriente ses actions vers l'accompagnement des ménages aux profils particuliers, mais aussi vers une augmentation de la qualité des logements.

En 2023, trois actions se distinguent :

■ Les Octaves

Les Octaves, logements adaptés et accompagnés à destination des personnes âgées autonomes a été expérimenté entre 2012 et 2020. Il se caractérise par la conjugaison d'un produit immobilier adapté au sein d'un ensemble composé de logements familiaux ou à destination d'autres publics et d'un accompagnement léger tourné vers la prévention. Fruit d'un partenariat solide constitué par la Métropole avec le Département du Nord, les caisses de retraite, les communes, l'Agence de développement et d'urbanisme, le service gérontologique Feron-Vrau ou encore les bailleurs, les Octaves proposent une solution adaptée aux personnes âgées indépendantes. Fort de neuf sites existants qui ont fait l'objet d'une évaluation, ce qui a permis d'améliorer le cahier des charges, un nouvel appel à manifestation pour le développement des Octaves a été lancé fin 2022. Quatorze candidatures ont été reçues, dont quatre projets à l'étude pour la programmation 2023. Deux nouvelles opérations ont ainsi pu être agréées en 2023, les deux autres étant prévues sur 2024. D'autres projets verront le jour dans les

années à venir permettant de répondre aux enjeux croissants du vieillissement de la population.

■ Habitat collectif innovant

L'appel à projets « Habitat collectif innovant » a été lancé au MIPIM 2023. Huit sites sont proposés dans le cadre de cet appel à projets et quatre consultations ont été lancées en 2023 : Terken et PLOT 5-6 au sein de la ZAC de l'Union, Verlinde à Loos, le site Beauchamp à La Chapelle-d'Armentières. Des modules innovants ont été conçus et testés pour proposer une manière différente de concevoir la ville, avec une approche résolument partenariale avec les communes et les opérateurs de la MEL. L'aménagement de ces différents sites permettra aux opérateurs de proposer des projets innovants dont la qualité sera renforcée afin d'en faire les vitrines de leur savoir-faire et surtout des réponses aux défis de l'habitat d'aujourd'hui et pour demain !

■ Référentiel Qualité

L'objectif de développer les qualités de l'habitat dans notre métropole se concrétise par l'adoption en décembre 2022 d'un référentiel qualité par le conseil métropolitain. L'année 2023 a ainsi été dédiée à tester ce référentiel avec les bailleurs volontaires et les certificateurs pour affiner le dispositif et le rendre obligatoire pour les demandes d'agrément de 2024. Sept thèmes sont abordés : la mobilité, l'énergie et l'eau, les matériaux, la nature et la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, le bien-être et l'environnement, et la qualité architecturale. Le référentiel est constitué de critères constituant le socle attendu et d'autres permettant aux bailleurs de bénéficier d'aides complémentaires. Ce travail est le fruit d'échanges avec les communes, les bailleurs, les promoteurs et certificateurs qui vérifieront sur pièce, et à la livraison des logements, la réalité des engagements pris afin de promouvoir encore plus de qualité dans les logements sociaux sur notre territoire.

8 200

logements
rénovés par an

6 200

nouveaux
logements par an

8

sites proposés dans
le cadre de l'appel
à projets « Habitat
collectif innovant »
lors du MIPIM 2023

Construction et rénovation des logements sociaux

En 2023, la MEL poursuit son action pour le développement du logement locatif social : 1 295 logements sociaux PLUS-PLAI ont ainsi été financés sur 46 communes, pour un montant de 12,8 millions d'euros. Un effort a été fait par l'ensemble des partenaires pour accentuer l'effort sur l'acquis amélioré puisque 31 opérations ont été agréées pour un total de 102 logements.

L'accompagnement des communes déficitaires en logements sociaux continue afin de favoriser la mixité sociale. 36% des projets se situent au sein de 19 communes déficitaires en logement social au titre de la loi SRU.

Enfin, avec le service solidarité et droit au logement, la MEL a mobilisé les bailleurs sociaux sur le besoin en production de logements à loyer modestes accompagnés d'une gestion locative adaptée (dit « PLAI adaptés ») : c'est ainsi que cette offre qui avait presque disparu de la production (67 logements produits en dix ans) a été relevée à 24 logements agréés pour la seule année 2023.

La MEL a accompagné la rénovation de 2 391 logements sociaux en mobilisant un montant de subventions de 6 451 000 euros pour la MEL et de 10 485 500 euros pour l'État (3 708 000 euros pour la rénovation énergétique de 927 logements, 2 048 000 euros pour la reconstruction lourde de 256 logements et 4 729 500 euros pour 217 logements répondant à l'appel à projets seconde vie). 90% des logements rénovés atteindront le niveau bâtiment basse consommation rénovation (inférieur à 104 kWh/m²/an) principalement à Roubaix (19,2%), Tourcoing (15,4%) et Villeneuve d'Ascq (11,8%).

Le Fonds solidarité logement (FSL)

La MEL aide les ménages les plus en difficulté à accéder et à se maintenir dans un logement décent grâce :

- à des aides financières destinées à couvrir les charges afférentes à l'entrée dans le logement ou à son occupation : aides à l'installation dans le logement, aides au maintien dans le logement (impayés de loyer, d'eau et d'énergie), garanties de loyer ;
- à une offre de services adaptée aux difficultés des ménages pour accéder et se maintenir dans le logement. Cette offre de service est délivrée par les associations, opérateurs du FSL.

Au total sur l'année, 19 681 demandes ont été reçues, soit 2 202 demandes de plus qu'en 2022 et le plus gros volume de demandes reçues depuis le transfert de la compétence en 2017. Le taux d'accord sur l'année est de 73,7% en augmentation de près de cinq points par rapport à 2022.

73,7%

taux d'accord du FSL sur l'année

5

points

d'augmentation par rapport à 2022

5,9

millions d'euros

d'aides ont donc été

accordés en 2023

14

aires d'accueil

des gens du voyage

1 000

familles représentées

L'effet cumulé de la hausse des demandes reçues et de l'amélioration du taux d'accord se traduit au niveau des aides accordées.

Le FSL a ainsi accordé 14 232 aides en 2023 soit 2 315 de plus qu'en 2022 (+19,4%). Au total, 5,9 millions d'euros d'aides ont donc été accordés en 2023 soit plus de 2,19 millions d'euros de plus qu'en 2022. Un niveau de dépenses supérieur à ce qui était attendu suite aux évolutions du règlement intérieur qui s'explique par l'impact des régularisations de charges importantes dans le parc social dont on peut espérer que l'effet soit conjoncturel, mais aussi par l'amélioration du taux d'accord suite au travail partenarial mené sur les process d'instruction.

Accueil et habitat des gens du voyage

La MEL gère quatorze aires d'accueil, trois aires de petit passage et une aire de grand passage représentant au total près de 1 000 familles. Elle assure la gestion, la maintenance et la rénovation de l'ensemble de ces équipements.

Par exemple, en 2023, la MEL a réalisé d'importants travaux de rénovation de l'aire de grand passage de Bondues/Marquette/Wambrechies/Marcq-en-Barœul par l'augmentation importante du nombre de bornes électriques et de points d'eau, afin de pouvoir accueillir plus de familles lors des grandes manifestations (travaux devant être terminés en avril 2024).

La MEL a également remplacé le système WAC de télégestion des fluides de toutes les aires d'accueil, installé des caméras avec enregistrement local sur six aires d'accueil (Pérenchies, Roncq/Halluin/Tourcoing/Neuville-en-Ferrain, Seclin, Quesnoy, Lesquin, Lomme) en cours de travaux, remplacé des portes métalliques extérieures sur Pérenchies avec installation d'un nouveau système de télégestion Rozoh, démarré les études concernant la rénovation de l'aire de Villeneuve-d'Ascq (travaux planifiés en avril et mai 2024), etc.

La MEL œuvre également à la construction de nouveaux équipements à destination des gens du voyage et a poursuivi en 2023 la concertation publique initiée en 2022 sur les six dernières villes restantes afin de présenter à la population l'ensemble des fonciers identifiés, fruit du travail collaboratif réalisé entre la MEL et les communes, visant à répondre aux prescriptions du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Ces propositions ont été, après rédaction et analyse du bilan de concertation, traduites dans la phase 2 du plan métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage, voté en février 2023 par le conseil métropolitain, permettant de rentrer en phase opérationnelle sur plusieurs sites (appels à projets, études, etc.).

DIRECTION URBANISME, AMÉNAGEMENT ET VILLE

Une année marquée par les travaux de réécriture du contrat de ville métropolitain

Le contrat de ville de la MEL est arrivé à échéance au 31 décembre 2023. En parallèle, le pacte local des solidarités 2024-2027 prend la suite de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Virginie Lasserre, préfète déléguée pour l'égalité des chances, et les deux vice-présidents de la MEL concernés, Dominique Baert et Doriane Bécue, ont convenu que le contrat de ville et le pacte local des solidarités donneraient lieu à un document contractuel unique, afin de donner plus de lisibilité à l'action de la MEL en matière de lutte contre la pauvreté et de se doter d'un projet de territoire au bénéfice des habitants les plus vulnérables qui devra mobiliser de façon prioritaire des crédits de droit commun de l'ensemble des partenaires.

9,3
millions d'euros
de crédits de l'État
(BOP 147) pour
587 projets

77
projets
expérimentaux ou
intercommunaux
financés

En ce qui concerne l'animation du contrat de ville, et la programmation annuelle pour 2023, les priorités ont été données :

- aux projets relevant du développement économique et de l'emploi s'inscrivant dans la cadre du Pacte, notamment ceux en faveur des demandeurs d'emploi de longue durée ;
- aux actions favorisant la réussite éducative, notamment le mentorat ;
- aux interventions dans le domaine de la santé mentale.

La MEL a organisé une trentaine de comités d'instruction permettant de consolider une programmation annuelle mobilisant 9,3 millions d'euros de crédits de l'État (BOP 147) pour 587 projets portés dans les 26 QPV du territoire. La MEL s'est engagée à hauteur de 1,2 million d'euros sur certaines de ses compétences (développement économique et emploi, habitat, jeunesse, culture, sport, agriculture urbaine et politique de la ville) permettant de financer 77 projets expérimentaux ou intercommunaux.

L'animation partenariale est à l'œuvre :

- la MEL a animé onze réseaux politiques de la ville réunissant les partenaires du contrat de ville (État, Région, Département, CAF, Villes, etc.) ;
- l'Adulm (Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole) a organisé sept ateliers « quartiers vécus » sur le dernier trimestre 2022 qui ont permis de dégager des thématiques de travail (vivre ensemble, accès aux droits, accès à l'emploi, pouvoir d'agir, éducation, santé, etc.). Ces sujets ont été abordés lors d'ateliers citoyens au 1er trimestre 2023 ;
- des points bilatéraux ont été organisés avec les directions et services de la MEL engagés dans le contrat de ville (économie, DRUCiJ, ABA, etc.) ainsi que des points fixes mensuels avec l'État, la Région, le Département et la CAF.





Le travail partenarial conduit dans la perspective de la contractualisation du nouveau contrat de ville et du pacte des solidarités a permis d'identifier six grandes ambitions autour desquelles va se structurer le nouveau contrat :

- la lutte contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes ;
- l'amplification de la politique d'accès à l'emploi de tous les habitants ;
- la promotion de l'accès aux soins et de la prévention ;
- le vivre ensemble, notamment au travers de la gestion urbaine et sociale de proximité, l'engagement citoyen, la sécurité et la prévention de la délinquance, l'habitat, le cadre de vie et les espaces publics ;
- la construction d'une transition écologique solidaire ;
- la lutte contre l'isolement et la grande précarité, l'accès aux droits, la transition numérique et la lutte contre les discriminations.

Au-delà de ce travail considérable qui doit se conclure au premier semestre 2024, la MEL a poursuivi le travail sur le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) qui constitue le volet urbain du contrat de ville métropolitain.

67 %

taux d'engagement financier auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine

20

villes et 26 de leurs quartiers dont 9 en renouvellement urbain qui abritent plus de 200 000 habitants concernés par les interventions de la politique de la ville

La mise en œuvre visible du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Partie intégrante du contrat de ville, le NPNRU est désormais bien engagé. Suite à la signature de la convention avec les partenaires le 28 février 2020, un premier avenant signé en 2021 avait permis de stabiliser les projets des quatorze sites concernés avec l'intégration des volets territoriaux de Roubaix (secteur Est, quartier de l'Alma et quartier de l'Epeule) et de Lille (quartiers anciens et Bois-Blancs).

Un second avenant à la convention a été signé le 14 novembre 2023, permettant d'engager plus de 400 opérations. Fin 2023, le taux d'engagement financier auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur l'ensemble de la convention était de 67 % .

Le NPNRU vise la redynamisation économique et sociale des territoires les plus fragiles de la MEL et le rééquilibrage de l'ensemble du territoire en matière de peuplement. Pour y parvenir, le NPNRU de la MEL entend agir pour davantage de mixité sociale, un meilleur cadre de vie, l'accompagnement des familles dans le cadre de leur relogement, l'attractivité de l'offre éducative, ou encore la formation et l'insertion des habitants.



L'ensemble des projets sont aujourd'hui dans une phase opérationnelle. Les attributions des concessions d'aménagement sont effectives sur l'ensemble des NPNRU de la Métropole, avec la contractualisation de la concession pour Roubaix Alma en 2023.

Dans la poursuite de l'obtention de plusieurs appels à manifestation d'intérêt (AMI) « Ville durable et solidaire » et « ANRU+ innover dans les quartiers », ainsi que de l'appel à projets « Quartiers Fertiles », la MEL et la ville de Tourcoing suite à leur candidature ont été retenues fin 2023 dans le cadre du dispositif « Quartiers résilients » porté par l'ANRU.

L'année 2023 a été principalement marquée par la poursuite des relogements, la réalisation de démolitions ou de réhabilitations du parc de logements sociaux et la poursuite des études d'aménagement d'espaces publics.

Fin 2023, près de 50% des ménages concernés ont été relogés à l'échelle métropolitaine. Sur le terrain, les chantiers se sont poursuivis permettant de premières réalisations concrètes. À fin 2023, 25% des logements sociaux à démolir et 27% des logements sociaux à réhabiliter étaient réalisés ou en phase de travaux.

956

interventions
sur l'habitat privé
(ancien dégradé ou
copropriétés), dont
261 logements privés
démolis à reconstituer
en logement social

À Lille, 44 logements ont été réhabilités sur le secteur **Lille-Sud** et les travaux de résidentialisation ont démarré. Des projets d'agriculture urbaine ont été lancés dès 2023, en gestion transitoire sur un foncier démoli ou de manière pérenne sur le Faubourg d'Arras. La mise en œuvre de la ZAC **Concorde** s'est poursuivie intégrant une stratégie bas carbone et santé positive. On peut souligner les premières livraisons de nouveaux services au bénéfice des habitants (jardins familiaux, ferme urbaine, ouverture de la crèche, etc.), la mise en chantier de la protection acoustique en frange sud du quartier, la démolition de trois immeubles et l'achèvement du relogement de deux résidences pour engager leur démolition début 2024. La stratégie d'intervention globale sur les **quartiers anciens** lillois a été approfondie et on peut noter notamment l'avancement de la maîtrise foncière et le lancement de la première vague de Déclarations d'utilité publique (DUP) sur Moulins et Wazemmes, en parallèle du lancement de l'OPAH-RU, la poursuite de la reconquête de la place Jacques Février et le lancement des études du démonstrateur ville durable Léna-Mexico. Sur le secteur des Aviateurs, aux **Bois-Blancs**, le relogement des habitants s'est poursuivi et les études pré-opérationnelles ont été approfondies (aménagement des espaces publics, projets de restructuration des logements maintenus, etc.).

À Roubaix, l'année 2023 a principalement permis de stabiliser les procédures d'aménagement, de consolider les programmations urbaines, de valider le plan de communication du projet, et d'engager les études de maîtrise d'œuvre des espaces publics sur certains sites. L'année a également permis de structurer le dispositif d'accompagnement pour l'habitat privé suite à l'attribution de la concession multisite fin 2021. Marqueur du territoire roubaisien, la démarche partenariale en matière d'économie circulaire s'est consolidée. Pour le quartier de l'Alma, une mission d'urbanisme en chef assure la cohérence du projet, et la concession d'aménagement a été attribuée. Aux Trois Ponts et à l'Epeule, les études de maîtrise d'œuvre et procédures réglementaires se sont poursuivies. De nouveaux programmes ont été intégrés comme des démolitions partielles complémentaires à l'Epeule (Trois Arbres) pour amplifier l'action engagée.

À Tourcoing, pour le quartier de la Bourgogne, en 2023, c'est la déclinaison des procédures d'aménagement et le lancement des études de maîtrise d'œuvre des espaces publics et la poursuite du relogement des ménages (onze résidences concernées) qui sont notables. De premiers travaux ont démarré, portés par la Ville ou les bailleurs (halle commerciale, réhabilitations de logements sociaux).

À **Mons-en-Barœul**, c'est la poursuite des études de maîtrise d'œuvre sur le périmètre de la concession attribuée fin 2022 et la stabilisation des principes d'aménagement suite à des études complémentaires sur les sites en régie qui sont à souligner. (Arrières de l'Europe et secteur Adenauer) Ces études ont permis de stabiliser l'interface avec le projet du Schéma directeur des infrastructures de transport sur l'avenue Adenauer. Le bailleur Vilogia a également engagé la démolition de l'immeuble Coty en cœur de quartier.

À **Loos**, l'année a été marquée par la poursuite des études de maîtrise d'œuvre. Les bailleurs ont continué les relogements, en passe de se finaliser sur la tour Kennedy. Le dossier « loi sur l'eau » a été déposé par l'aménageur, qui a également procédé à la démolition du foyer Salengro. Le foncier libéré permettra la construction de nouveaux logements.

À **Wattignies**, l'année 2023 a été marquée par la réalisation des études de maîtrise d'œuvre et le dépôt du dossier « loi sur l'eau ». Le bailleur Vilogia a procédé à la démolition de l'immeuble Bergeronnette. La MEL a déposé le permis de démolir du centre commercial, dont la démolition devrait intervenir en 2024.

À **Hem**, sur le secteur de la Lionderie, les études de maîtrise d'œuvre se sont poursuivies, avec des enjeux forts sur les sujets de gestion des eaux pluviales. Le projet a connu une évolution sur le site d'Okaidi, c'est Lille Métropole Habitat qui va procéder à l'acquisition du site auprès de l'Établissement public foncier et à la construction des logements. Dans le secteur Lafontaine, la MEL a procédé à la démolition de deux maisons,

permettant ainsi que les travaux de finalisation de la voirie puissent s'engager début 2024. La MEL a par ailleurs engagé les études de maîtrise d'œuvre sur le secteur Nobel/Roux.

Enfin, à **Wattrelos**, le protocole foncier a été signé entre les partenaires. Les études de maîtrise d'œuvre se sont poursuivies.

La bonne avancée sur les études de maîtrise d'œuvre va permettre de finaliser la majorité d'entre elles en 2024 et ainsi de lancer les consultations pour les marchés de travaux sur la plupart des sites. Sur le reste du territoire, la MEL a conservé un rythme soutenu d'intervention en matière d'aménagements urbains.

La MEL continue d'anticiper les grandes dynamiques du territoire notamment en lien avec le SDIT via **des études sur les grands secteurs** comme Euralille (élargi depuis les études pré-opérationnelles de 2021 à une réflexion d'ensemble sur le secteur d'Euralille à la Deûle, et le lancement de la démarche Grand Euralille), les « Bords de Deûle » (avec l'établissement des principes d'aménagement du plan directeur sur les communes de Marquette, La Madeleine, Saint-André), le secteur du CHU avec le démarrage des réflexions sur un périmètre de plus de 200 hectares sur Lille et Loos, la mise en œuvre du premier secteur opérationnel de porte métropolitaine (Lille, Lezennes, Ronchin), ou encore le secteur des boulevards Lorraine-Moselle sur Lille. **De nouvelles études** ont été engagées, toujours en accompagnement du projet SDIT sur le centre-bourg de Hem, sur le site Cora à Wattignies et sur le site Soprolin à Wambrechies.

4 138

logements locatifs
sociaux à reconstituer
3 200 logements
privés construits

2 955

logements
résidentialisés

2 744

logements réhabilités

60

équipements publics
créés ou renouvelés
(dont 31 financés par
l'ANRU)

5 300

ménages à reloger.



▲ Vue sur les rives de la Deûle et les aménagements des Grands Moulins de Paris

La construction d'un projet partenarial d'aménagement (PPA) avec l'État, la Région et la ville de Roubaix s'est poursuivie en 2023 avec le lancement de la consultation pour une étude urbaine et des zooms opérationnels sur les secteurs du centre-ville, du cul-de-four et du canal.

La MEL continue également d'accompagner l'installation de grands équipements publics de l'État comme le nouveau palais de justice (démarrage en 2023 des travaux de prolongement de la rue des Bateliers) ou la cité administrative, porte des Postes, par les travaux de requalification de ses abords qui ont démarré en 2023 et se termineront en 2024.

La MEL accompagne également l'État sur la définition des conditions de reconversion à venir sur l'ancienne cité administrative. La MEL a également finalisé la cession de son ancien siège situé rue du ballon en signant l'acte de vente en septembre 2023. Elle a également poursuivi la cession de l'ancien lycée hôtelier Michel Servet à Lille.

Les concessions portées par la MEL ont connu une activité importante. À Lille, la MEL a réactualisé avec son concessionnaire le plan guide de la phase 2 de Five-Cail avec les études opérationnelles engagées sur le parc, désigné une nouvelle maîtrise d'œuvre pour l'opération de Saint-Sauveur. Sur Roubaix, la MEL renforce son écosystème d'enseignement au sein du campus de Roubaix avec l'implantation du Campus VATEL sur la commune

de Roubaix dans l'opération du Campus gare. De nouvelles concessions ont été attribuées, comme sur le site Bonte à Lambersart, ou lancées comme sur le site Verlinde à Loos fin 2023.

En régie, la MEL poursuit l'opération d'aménagement des Franges Industrielles à Armentières et Houplines avec la commercialisation des premiers lots (Lot F en 2023, Lot G lancé début 2024) ainsi que l'opération d'aménagement du centre-ville de Wavrin, projet totem « Gardiennes de l'Eau », dont les permis d'aménager ont été obtenus en 2023 et dont les travaux vont démarrer au printemps 2024.

Toujours en régie, la MEL poursuit la réhabilitation des espaces publics du centre-ville de Villeneuve-d'Ascq. De même, les études se poursuivent pour la réhabilitation des espaces publics des quartiers Triolo et Musiciens à Villeneuve-d'Ascq en accompagnement des réhabilitations du bâti engagé par les bailleurs sociaux de ces quartiers. Enfin, les travaux d'espaces publics du quartier Clémenceau à Loos en accompagnement des réhabilitations des logements sociaux de Partenord Habitat ont démarré en 2023 et se poursuivront jusqu'à l'été 2024.

L'aménagement participe fortement aussi à la dynamique mise en place par l'appel à **projets « Habitat innovant »** lancé par la direction de l'habitat en intégrant les contraintes dans l'ensemble des consultations (cessions et concessions).



▲ Réhabilitation du site Fives-Cail à Lille



▲ Parc du Héron à Villeneuve d'Ascq

L'aménagement du territoire, c'est aussi le développement de nos espaces naturels

L'année a été marquée par la fin de nombreux chantiers ayant permis la réalisation d'inaugurations et l'ouverture au public de nouveaux espaces de nature :

- en termes de voie verte : le premier tronçon de la voie verte du Ferrain a été inauguré à Tourcoing ; le chantier se poursuit sur Roncq et Halluin jusqu'à mi-2024 et le chantier du premier tronçon de la voie verte des captages à Seclin au parc de la ramie se poursuit en 2024 et 2025 ;
- en termes d'espaces naturels, le bois de Meillassoux sur Hem/Villeneuve-d'Ascq a été inauguré. Ce site est connecté au centre-ville de Hem et à la voie verte du Paris-Roubaix, ainsi qu'à l'archipel de don. Ces deux sites sont aujourd'hui très appréciés des habitants ;
- en termes de requalification des voies d'eau, le premier secteur de la Branche de

Croix a été inauguré sur les villes de Croix/Villeneuve-d'Ascq. Le chantier se termine à l'été 2024, ainsi que les aménagements de la gare d'eau de Lille/Lomme dont les espaces publics ont immédiatement été investis par les habitants.

Le chantier du parc du Mont du Ferrain s'est poursuivi pour une fin programmée au printemps 2024. Le chantier de l'Eurovélo 5 a démarré sur les tronçons Marquette et Haubourdin et se poursuit en 2024.

Le marché de travaux du projet de requalification de la Basse-Deûle a été notifié en fin d'année 2023 et le chantier a débuté en janvier 2024.

En termes d'études, on peut citer le projet d'ouverture du bois de Verlinghem dans le cadre de l'opération « Portes des Belles Terres » avec un lancement de marché de travaux prévu pour l'automne 2024 ainsi que la conception du parc de la Tortue sur Don-Sainghin qui aboutira à un avant-projet en 2024 pour un lancement de travaux en 2025.

LES GARDIENNES DE L'EAU : UNE STRATÉGIE QUI PARTICIPE À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le projet de territoire des « Gardiennes de l'eau » est dans la phase de mise en œuvre de la charte co-construite avec les maires. Elle consiste à affiner des lignes stratégiques et une vision commune de long terme tout en faisant émerger dès à présent des projets concrets.

Des démarches thématiques structurantes pour l'avenir

La charte des « Gardiennes de l'eau » a fixé des objectifs déclinés en cinq axes thématiques (« patrimoine eau », « agriculture/espaces naturels », « mobilité », « habiter autrement », « adaptation du modèle économique »). Leur mise en œuvre s'inscrit dans la poursuite d'une dynamique de co-construction avec les maires et les acteurs du territoire pour l'élaboration et le suivi de stratégies thématiques assorties de programmes d'actions. Celles-ci tracent le cap sur le long terme et permettent la recherche de partenariats financiers.

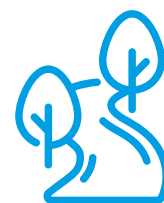
En 2023, un travail collectif conséquent a été mené sur :

■ **Le volet agricole, avec le PEANP-Périmètre de préservation et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains.** Le diagnostic a permis d'élaborer une stratégie en trois axes (un territoire basé sur les solutions fondées sur la nature, un territoire investit dans l'optimisation du cycle de l'eau, faire de l'agriculture d'excellence une marque de territoire) et de sélectionner un programme de 18 actions sur 42 identifiées lors du processus de concertation. Un comité décisionnel de suivi a été constitué avec des élus et partenaires du monde agricole pour assurer le pilotage et le suivi de la démarche.

■ **Le plan de paysage,** avec la finalisation du diagnostic partagé et la définition d'orientations stratégiques permettant de travailler et mettre en œuvre une vision cohérente de l'identité paysagère de ce territoire. Pour donner corps à celle-ci, quatre missions d'accompagnement ont été réalisées sur des projets concrets de communes « Gardiennes de l'eau » qui peuvent être répliqués sur d'autres communes.

■ **La démarche « Habiter autrement »** qui a pour objectif d'accompagner les communes sur leurs perspectives démographiques dans un contexte de non-extension urbaine et de les outiller pour une programmation de logements et des projets d'aménagement qui leur permettent de garder une dynamique de développement et d'attractivité. Deux ateliers ont été réalisés en 2023 avec les maires.

■ **La démarche « Vivre et habiter les Gardiennes de l'eau en 2052 »** : a pour objectif d'embarquer le territoire dans une vision prospective de ce que pourrait être un habitat collectif attractif demain dans « Les Gardiennes de l'eau ». La première phase a été lancée en 2023 avec un diagnostic comprenant une analyse du projet, des entretiens avec plusieurs maires et une analyse des imaginaires existant sur l'eau et l'habitat.



67,5 km

de cours d'eau
concernés par
3 opérations
d'amélioration des
cours d'eau lancées

8,5 ha

d'espaces naturels
créés ou en phase
opérationnelle

31 km

de linéaire cyclable
dont 5 km de voies
vertes

7

communes GDE
concernées par
l'action logements
vacants de La
fabrique des quartiers



Des projets opérationnels exemplaires

Pour illustrer les avancées concrètes du projet, une revue comprenant **seize projets en cours ou en phase opérationnelle** durant le mandat a été présentée aux maires lors du comité de pilotage (Copil) du 6 juin 2023. Parmi eux :

- cinq ont déjà été livrés, à savoir le pôle d'échanges multimodaux et stationnement de Don Sainghin, la dépollution de la blanchisserie de Don, le réaménagement du Marais de Santes, le tiers-lieu de Carnin et l'aménagement de l'archipel de Don : ces trois derniers ont d'ailleurs fait l'objet d'une inauguration en 2023 ;
- neuf sont en cours de travaux tels que la voie verte des captages à Seclin/Houplin-Ancoisne, la véloroute voie verte qui touche

onze communes de la couronne sud de la MEL, la voie verte de la Deûle sur le secteur Salomé/Hantay/Haubourdin, le centre-ville de Wavrin, le projet NPRU du Blanc-Riez à Wattignies, le projet NPRU Les Oliveaux à Loos, l'école d'Houplin-Ancoisne, le projet IB-Green ou encore l'aménagement de la Platérière à Emmerin ;

- trois projets devraient entrer en phase opérationnelle d'ici la fin du mandat tels que la véloroute voie verte des Weppes, le parc de la Tortue sur le secteur Don, Sainghin-en-Weppes, Bauvin et la Brasserie Angelus à Annœullin.

11

**projets
d'aménagement
urbain sont en cours,
dont cinq sont déjà en
phase opérationnelle**

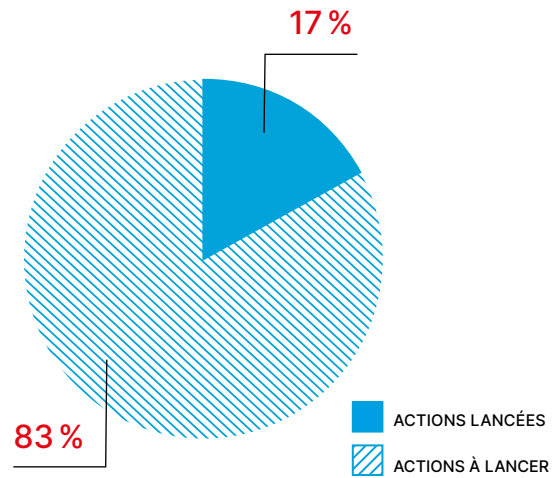
Une gouvernance autour d'un projet commun

En 2023, le projet de territoire « Les Gardiennes de l'eau » se concrétise et voit son périmètre s'élargir à trois communes supplémentaires (Hantay, Salomé et Marquillies).

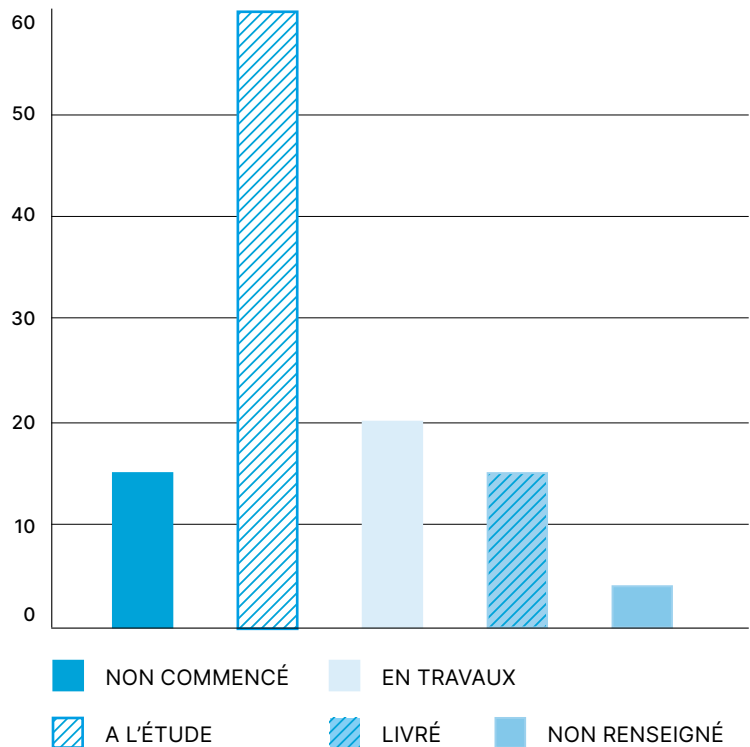
Les maires sont régulièrement associés à la mise en œuvre de la charte à travers les ateliers thématiques des démarches citées plus haut. Plusieurs instances contribuent à sa gouvernance dont :

- le Copil, constitué de huit vice-présidents, a été réuni deux fois dont une fois élargi à l'ensemble des 29 maires des communes en champ captant, sous l'autorité du président de la MEL. En interne à la MEL, deux comités de direction (Codir) président ont été organisés et trois comités techniques (Cotech) avec les directions ;
- la commission partenarial (Compar) de l'AAC à l'échelle du Scot (40 communes, dont 11 de la communauté de communes de Pévèle Carembault). Elle a pour objectif de forger, entre les partenaires de ce territoire, une vision cohérente de la préservation de l'eau et d'émettre des avis sur les projets d'entreprises ou d'aménagement. Elle s'est réunie quatre fois et a rendu 16 avis relatifs aux projets GDE de la MEL.

Pour rendre compte aux élus du projet de territoire, un outil de suivi et d'évaluation de la charte « Gardiennes de l'eau » a été co-construit avec la direction audit et évaluation des politiques publiques, en lien avec les autres directions. Il a permis de recenser 115 actions, dont 83 % sont déjà lancées, et a été valorisé à travers un bilan présenté aux maires en décembre 2023.



■ État d'avancement des 115 actions





DIRECTION PLANIFICATION URBAINE, PROGRAMMATION ET STRATÉGIES TERRITORIALES

Après un peu plus de deux années de concertation avec les citoyens et de collaboration avec les communes et partenaires, l'année 2023 a été marquée par deux étapes importantes de l'élaboration du PLU3.



Un projet de plan local d'urbanisme (PLU) largement partagé

L'arrêt du PLU3 par le conseil métropolitain et la consultation des conseils municipaux et partenaires

Le 10 février 2023, le projet de PLU3 a été présenté au conseil métropolitain qui l'a adopté à une très large majorité, confirmant ainsi l'ambition de dessiner pour demain une métropole solidaire, attractive et protectrice.

À la suite de ce vote d'arrêt, le projet a été soumis pour avis à un ensemble de partenaires publics (État, chambres consulaires, Région, Département, etc.), à l'autorité environnementale et aux 95 conseils municipaux de la MEL. Les avis des communes ont été très majoritairement favorables, assortis parfois de demandes d'ajustements complémentaires.

L'enquête publique

À l'automne 2023, le projet de PLU3 ainsi que les avis des partenaires et des communes ont été

soumis à consultation dans le cadre de l'enquête publique du 5 octobre au 7 novembre 2023.

Cette enquête a été menée par une commission d'enquête réunissant sept commissaires enquêteurs qui se sont répartis le territoire pour pouvoir accueillir le public dans six différents lieux de permanence en mairie. Pour la première fois ont également été organisées des permanences téléphoniques et en visioconférence.

Accompagnée par une large campagne de communication (affichage bus, publiereportages tv, annonces radio, etc.), l'enquête publique du PLU3 a attiré quelque 45 351 visiteurs sur le site dédié et a permis de recueillir 2 372 contributions. À l'issue de l'enquête, la commission d'enquête a rendu un avis favorable sur le PLU3, permettant à la MEL de poursuivre la procédure et de préparer son approbation finale comme prévu pour mi-2024.

+ 95 %
de votes « pour »

89
avis favorables des
conseils municipaux

48 718
visites et 45 351
visiteurs sur le site
pendant l'enquête
publique

2 372
contributions à
l'enquête publique

Un territoire qui poursuit sa gestion économe des ressources agricoles et naturelles

Alors que la loi Climat et résilience, adoptée le 22 août 2021, invite l'ensemble du territoire à se projeter sur le « zéro artificialisation nette » d'ici 2050, la MEL n'a pas attendu pour mettre en œuvre une stratégie d'aménagement favorable à la protection des ressources du territoire.

Engagée depuis plus de vingt ans dans une trajectoire de sobriété foncière, la MEL a réduit de 75 % ses projections en matière d'étalement urbain entre le PLU1, voté en 2004, et son nouveau PLU.

Le projet de PLU3 poursuit cet objectif tout en s'assurant de répondre aux besoins sociaux et économiques du territoire. Il vise à maintenir un territoire équilibré où le développement se conjugue à la protection des zones agricoles et naturelles et des ressources en eau.

En parallèle, pour matérialiser cet objectif de sobriété foncière, la MEL a poursuivi en 2023 les travaux initiés dans le PLU3 sur la mobilisation des potentiels fonciers en renouvellement urbain. Au travers de réunions de travail menées dès octobre 2023, il s'agit de partager avec les communes une approche pragmatique des sites en cœur de ville et villages qui pourraient à court, moyen ou long terme répondre aux besoins en logements, activités, équipements ou d'espaces verts et de nature.

Des projets concrets qui intègrent déjà les ambitions du PLU3

En lien étroit avec le plan climat-air-énergie territorial (PCAET), le plan de mobilité ou encore le programme local de l'habitat (PLH), le projet

de PLU3 déploie également toute une batterie d'outils qui permettent de dessiner pour demain une ville mixte où l'activité économique peut trouver sa place, une ville plus verte et un cadre de vie plus qualitatif où la nature se déploie sous toutes ses formes, et une ville mobile où les futurs projets et constructions sont pensés en lien avec les axes de transport existants et futurs.

Ces ambitions se traduisent dès aujourd'hui à travers les réflexions urbaines que la MEL accompagne au titre de sa compétence en matière de planification.

C'est le cas, par exemple, du plan de paysage des communes « Gardiennes de l'eau » qui associe une vision à long terme de la gestion de l'eau dans le paysage et des études pré-opérationnelles qui accompagnent les communes sur des projets concrets de traitement des franges agricoles, de désartificialisation des espaces publics ou encore de maintien de zone agricole et naturelle au cœur des centres-bourgs.

Enfin, en vue de l'approbation du PLU3 en 2024, la MEL a préparé dès 2023 tout un dispositif d'accompagnement pour aider les communes et les acteurs de l'aménagement à intégrer les outils du PLU3 et à co-construire les conditions et leviers de réussite pour en atteindre les ambitions.

Cette volonté d'accompagner la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la ville autour du projet de territoire se déclinera en 2024 à travers les cycles d'ateliers « Demain se dessine aujourd'hui » ou encore la mise à disposition de livrables et de cycles de formation sur les outils du PLU3.

46 %

du territoire en
zonages agricoles
(soit environ
31 000 ha), 43 % en
zone urbaine, 10 % en
zone naturelle et 1 %
en zones d'extension

130 ha

supplémentaires
de zones agricoles
protégées

+ 7 000 ha

protégés au titre de la
Trame verte et bleue

3 700 ha

d'espaces protégés
au titre de la Nature
en ville

1 900 ha

de potentiel brut
en renouvellement
urbain



DIRECTION STRATÉGIES ET OPÉRATIONS FONCIÈRES

La loi Climat et résilience n° 2021-1104 qui fixe un objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050 a confirmé la politique de renouvellement urbain engagée sur le territoire de la MEL de longue date.

Vers un référentiel financier métropolitain

La nécessité de mobiliser de manière accrue le foncier du renouvellement urbain a conduit à la mise en œuvre de nouvelles compétences - notamment celle de prospecteurs fonciers - et à l'actualisation de documents de cadrage permettant de mieux appréhender, à l'échelle du territoire, la propriété immobilière, l'évolution des marchés immobiliers par exemple. Il est à noter qu'ont été posés, cette année, les principes de constitution d'un référentiel foncier métropolitain synthèse des différents champs de connaissance développés sur la thématique foncière.

Établissement public foncier : un partenariat efficace

Le partenariat avec l'Établissement public foncier (EPF) a été marqué en 2023 par les avenants aux deux conventions du nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) Quartiers anciens de Lille et Roubaix portant le volume d'intervention à 142 millions d'euros. Huit cessions, bénéficiant d'une minoration foncière, ont été réalisées pour un montant de près de 8,9 millions d'euros et une aide de l'EPF de 10,8 millions d'euros.

On notera plus particulièrement la cession de l'immeuble Moreau de l'opération Roubaix-Blanchemaille pour un montant de 6,7 millions d'euros à la MEL avec une aide de l'EPF de 2,3 millions d'euros et des cessions partielles des opérations PMRQAD (programme métropolitain de requalification des quartiers anciens dégradés) à la société publique locale d'aménagement (SPLA) La fabrique des quartiers, pour un peu plus de 1,1 million d'euros avec une aide de l'EPF de 7,8 millions d'euros.

Achat du premier centre de maintenance à Marquette - Wambrechies

L'activité en matière d'action foncière se caractérise par environ 14 077 déclarations d'intention d'aliéner (DIA) déposées. En moyenne, 11 % des DIA ont été instruites pour un taux d'acquisition de 3 % (soit par la MEL, soit par délégation aux communes ou aux bailleurs). Par ailleurs, environ 23 hectares ont été acquis pour l'exercice des compétences de l'établissement et 10 hectares cédés. Le Schéma directeur des infrastructures de transports et les thématiques « habitat et économie » continuent de mobiliser l'ingénierie foncière dans sa globalité : prospection, diagnostic et analyse des contraintes.

La stratégie foncière d'acquisition des fonciers SDIT s'est concentrée sur des acquisitions d'opportunité au travers des DIA et sur l'achat du premier centre de maintenance sur Marquette Wambrechies permettant d'amorcer une montée en puissance de l'action foncière sur 2024 et les années suivantes. Cette stratégie est adossée aux études de maîtrise d'œuvre qui en définissent les périmètres et le calendrier.

Un foncier plus rare qui nécessite une évolution des processus

Dans un contexte où le foncier se fait rare, et/ou le retournement des marchés commence à se faire sentir (accessibilité au crédit, inflation), sa mobilisation devient de plus en plus complexe. En effet, on constate une intervention accrue sur les flux dans des délais courts et contraints, mais aussi sur des fonciers complexes et souvent plus petits. Ces évolutions induisent une tension accrue qui oblige à faire évoluer progressivement les processus pour mieux anticiper les actions nécessaires à la mise en œuvre des stratégies foncières thématiques.

14 077
Déclarations
d'Intention d'Aliéner
déposées



DIRECTION ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

La direction assistance à maîtrise d'ouvrage (DAMO) : un bureau d'études interne au service de l'ensemble des politiques publiques

Œuvrer à l'aménagement durable des territoires, concevoir des bâtiments intelligents et efficients, imaginer la ville et les transports du futur, préserver les écosystèmes tout en développant l'innovation et la mise en œuvre des transitions numériques et environnementales : ce sont autant de défis que relève chaque jour le bureau d'études interne de la MEL au service de notre territoire.

Un portefeuille d'opérations dynamique

La direction assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre assure le suivi d'un portefeuille global d'environ 200 opérations actives (de la formalisation du programme jusqu'au suivi des garanties).

Positionnée sur la plupart des projets stratégiques de l'établissement (SDIT, NPNRU, grands équipements métropolitains comme le Stadium ou le musée de Plein Air, équipements techniques comme les déchèteries et la gestion de l'eau, etc.), elle veille à apporter une offre d'ingénierie de qualité et à permettre la concrétisation des ambitions métropolitaines.

Elle assure également l'expertise technique de l'établissement sur plusieurs thématiques spécialisées comme la géotechnique, la pollution des eaux et des sols, la conception numérique ou la démarche BIM (modélisation des données du bâtiment). Elle dispose ainsi de ressources en propre (géotechniciens, ingénieurs conseils en environnement, managers BIM, infographistes, etc.) et d'un réseau de prestataires dans le cadre d'accords-cadres à bon de commande.

Des démarches innovantes et durables

En tant que bureau d'études interne, la direction assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre veille à la bonne prise en compte des enjeux relatifs

aux transitions numériques et environnementales dans l'acte de construire.

Par le pilotage de la démarche « BIM My MEL » à l'échelle de l'établissement, elle contribue activement à l'émergence de la conception 3D, de l'usage de la data et au recours à l'intelligence artificielle pour imaginer, concevoir et réaliser des ouvrages et équipements toujours plus performants. C'est dans ce cadre qu'ont été réalisés les travaux d'aménagement des espaces publics autour de la nouvelle cité administrative, avec la mise en œuvre d'une démarche partenariale réussie avec la ville de Lille, l'État, les entreprises BTP et l'ensemble des autres acteurs impliqués.

Par ailleurs, elle s'inscrit dans une volonté affirmée de recours aux matériaux biosourcés et à la valorisation des matériaux de réemploi. Le nouveau bâtiment technique du musée de Plein Air à Ville-neuve-d'Ascq (avec une construction frugale en bois/paille) et le jardin germanique du parc Mosaïc à Houplin-Ancoisne (réalisé avec des démarches de réemploi) en sont de belles illustrations.

Un savoir-faire métropolitain au service du territoire

Depuis sa création, la direction assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre travaille en forte collaboration avec les acteurs universitaires du territoire. En parallèle des cours et visites de chantier proposés aux étudiants, la direction accueille de nombreux stagiaires et apprentis dans une logique de développement d'une filière interne avec de nombreuses perspectives de recrutement.

Au cours des cinq dernières années, c'est ainsi une dizaine de collaborateurs qui ont intégré la direction et contribuent à leur tour à faire vivre et à développer le savoir-faire métropolitain.

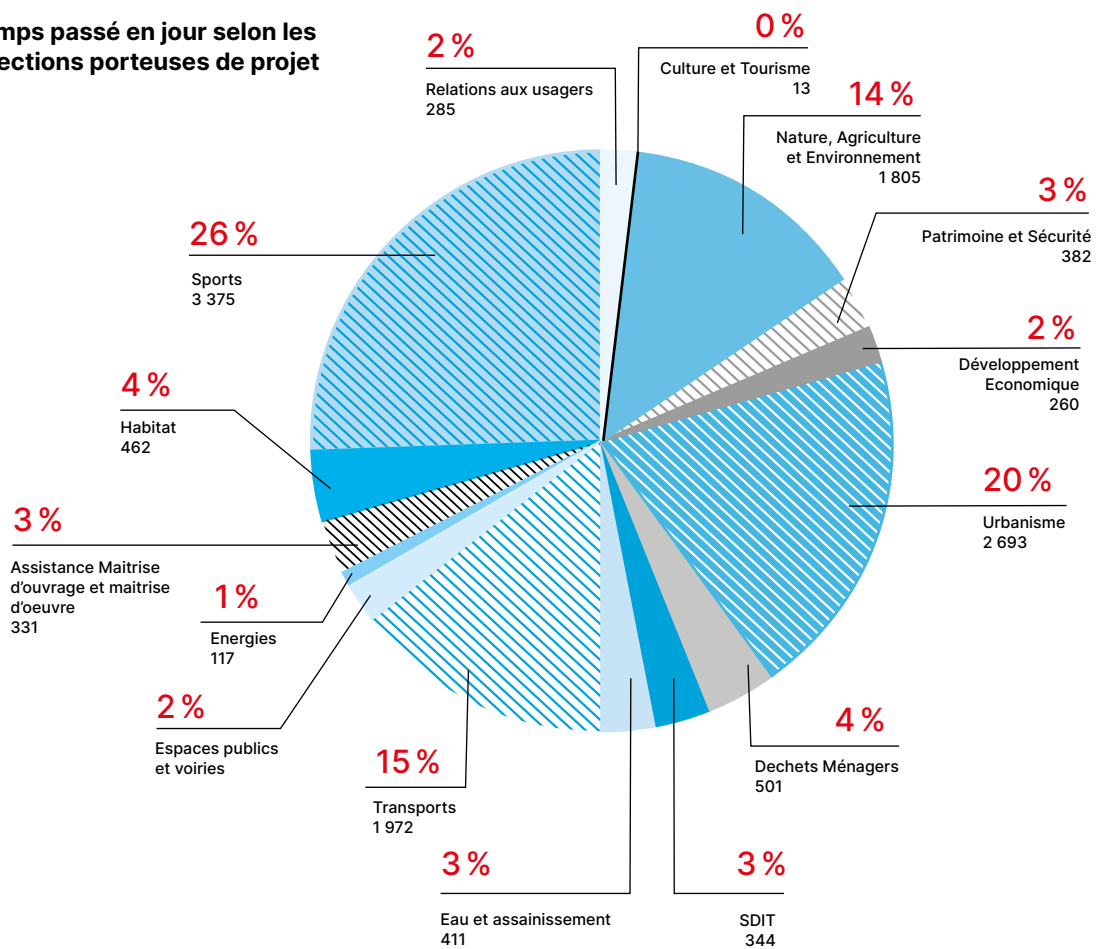
200

opérations actives
suivies par la DAMO



▲ Mosaïc, le jardin des cultures à Houplin-Ancoisne

■ Temps passé en jour selon les directions porteuses de projet



9

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL (DTS)

- Direction culture et tourisme P.106
- Délégation permanente auprès des institutions européennes P.110
- Direction gouvernance et dialogues territoriaux P.112
- Direction relations avec les usagers, citoyenneté et jeunesse P.114
- Direction nature, agriculture et environnement P.130
- Direction des sports P.136

NT



DIRECTION CULTURE ET TOURISME

QUARANTE ANS DU LaM

Cette année 2023 fut marquée par la célébration du quarantième anniversaire du Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut (LaM) et la présentation d'une programmation exceptionnelle qui aura permis une hausse de 15 % de la fréquentation par rapport à l'année 2022 et d'accueillir ainsi 156 400 visiteurs dont 66 % d'individuels et 34 % de groupes. Aussi, 75 % du public provenait de la Région Hauts-de-France (dont 52 % de la métropole lilloise), 14 % du reste de la France et 11 % de l'étranger (dont 61 % de Belgique et 17 % des Pays-Bas). Parmi les groupes, 51 % ont bénéficié d'une visite dans le cadre scolaire, 29 % étaient issus du champ diversité et inclusion. Au total, 57 515 visiteurs ont participé à des actions de médiation (individuels et groupes confondus) dont 18 % ont par ailleurs été menées hors les murs (centres pénitentiaires, centres hospitaliers, etc.).

À l'occasion de cette célébration, de nouvelles actions ont été proposées aux publics : des événements thématiques, des après-midis en famille, des vernissages pour enfants, ou encore des ateliers de rencontre et de création. Cette année particulière a été l'occasion de dévoiler un nouveau parcours transversal de la collection permanente et d'accueillir de grandes expositions inédites, dont la rétrospective de l'artiste du XX^e siècle Isamu Noguchi qui aura permis d'accueillir 74 000 visiteurs entre le 15 mars et le 2 juillet 2023. À l'automne, ce sont des expositions consacrées à deux grandes figures de l'art contemporain qui ont ouvert leurs portes. La première consacrée à l'artiste Mohamed Bourouissa a comptabilisé 44 000 visiteurs entre le 29 septembre 2023 et le 21 janvier 2024. Celle dédiée à Anselm Kiefer, qui s'est clôturée le 3 mars 2024, a été vue par 63 000 visiteurs .

Enfin, cet anniversaire fut l'occasion de proposer des événements conviviaux et festifs tels que le weekend des 13 et 14 mai 2023, qui aura rassemblé près de 10 000 personnes à travers des activités ludiques, DJ sets, banquet artistique et bal chorégraphique. Ainsi, cette année 2023 aura témoigné de la capacité du LaM à se renouveler, tant dans son rapport à la création, aux publics que dans son identité.

LES BELLES SORTIES

Depuis 2011, les Belles Sorties rythment la métropole par leur programmation de spectacles de cirque, de danse, de pièces de théâtre, de concerts de musiques actuelles et classiques dans les communes de moins de 15 000 habitants du territoire, pour moins de cinq euros. Grâce au partenariat avec quatorze institutions culturelles de la MEL, en 2023 encore, les Belles Sorties ont permis de rendre la culture accessible à toutes et tous.

La programmation en plein air « arts de la rue », grand public et festive des Belles Sorties Été a également fêté sa 3^e édition, durant la première quinzaine de juillet 2023, sous le signe du développement durable et de l'écoresponsabilité.

Les Belles Sorties Été 2023 en quelques chiffres :

- 3 structures culturelles associées : l'Aéronef, le Prato et le Collectif Renart ;
- 20 communes participantes, dont 2 projets intercommunaux ;
- 73 artistes sur le territoire ;
- 15 jours de programmation ;
- 4 840 spectateurs ;
- 1 démarche écoresponsable engagée.

Autant de chiffres qui témoignent d'un fort intérêt pour ce dispositif phare de la politique culturelle métropolitaine.

BELLES SORTIES

+ 7 500

spectateurs

73

représentations

14

partenaires culturels

207

artistes sur
le territoire



Musée de la Bataille de Fromelles

Par arrêté du 16 février 2023, le musée de la Bataille de Fromelles a obtenu l'appellation « Musées de France ». Il a intégré un réseau de 1 220 musées et devient le 86^e Musée de France de la région et le 7^e de la métropole lilloise.

Cette appellation, décernée par le Haut Conseil des musées de France, vient souligner la qualité du projet scientifique et culturel du musée, son travail de développement d'une politique des publics tournée vers les scolaires, mais aussi vers les publics touristiques, en particulier australiens. Le musée, en outre, montre ses potentiels de développement, à la croisée de la recherche scientifique, de la meilleure connaissance de ses collections et du patrimoine, au service du plus grand nombre.

En 2023, le musée de la Bataille de Fromelles a accueilli 12 935 visiteurs, soit 40 % de visiteurs en plus par rapport à 2022 (un peu moins de 10 000 visiteurs) et 20 % de visiteurs en plus qu'en 2019, année de référence. Ce sont les visiteurs français qui ont été cette année les plus nombreux. Les visiteurs individuels représentent 45 % de la fréquentation du musée, tandis que les groupes représentent 55 % des visiteurs : groupes scolaires et tour-opérateurs australiens principalement.

Ce public de plus en plus nombreux a ainsi pu découvrir deux expositions temporaires :

- du 6 mars au 26 juin 2023, *Fausses nouvelles, vraies batailles*, présentée dans le cadre de la saison culturelle métropolitaine *Fake News*. Cette exposition a été accompagnée d'une programmation éclectique : visites guidées thématiques, conférence d'Édouard Elias ou encore escape game ;
- du 28 juin 2023 au 28 janvier 2024, *Au coup de sifflet ! Rugby et Grande Guerre*, une histoire commune. Cette exposition, proposée dans le cadre de la Coupe du monde de rugby, raconte les liens, méconnus, entre la Première Guerre mondiale et le rugby. Parmi eux : la propagande à destination des sportifs qui conduit des équipes entières à s'engager, un changement de pratique du sport après-guerre ou la commémoration des rugbymen lors des matches joués aujourd'hui. Cette exposition a été accompagnée d'une riche programmation : visites guidées de l'exposition, conférences de Camille Morata, Philippe Diest ou encore Joris Vincent.

En septembre 2023, à l'occasion de la 45^e session du comité du patrimoine mondial, à Riyad (Arabie saoudite), les paysages de mémoire de la Grande Guerre présents sur les territoires français et belge ont été inscrits au titre du patrimoine mondial de l'Unesco. Sur le territoire de la métropole, deux sites situés à Fromelles sont protégés : Pheasant Wood, à côté du musée, et VC Corner, deux cimetières militaires gérés par la CWGC (Commonwealth War Graves Commission).

12 935

visiteurs en 2023

+ 40 %

de fréquentation
par rapport à 2022

La C'ART

En 2013, le conseil métropolitain a décidé de mettre en place un pass musées métropolitain dénommé « C'ART », pour faciliter l'accès des habitants aux équipements muséaux situés sur le territoire de la métropole lilloise et notamment à la richesse de leurs collections et à la diversité des expositions que ceux-ci proposent.

Ce pass, d'une durée de validité d'un an, permet un accès illimité aux collections permanentes et expositions temporaires de quinze établissements culturels, selon une logique tarifaire adaptée à différentes situations (pour les individuels : offres solo, duo, jeunes et tribu, gratuité pour les bénéficiaires de minima sociaux, les membres des sociétés des amis des musées et pour les professionnels, avec des tarifs préférentiels pour des ventes groupées).

Sur la période 2023, les niveaux de vente du pass (plus de 7 900 pass vendus) et de fréquentation des équipements (plus de 48 600 entrées) sont stables, voire en augmentation pour la vente du pass, comparativement à l'année 2022.

Ce réseau s'est agrandi en 2023, la maison natale Charles de Gaulle ayant effectivement rejoint le dispositif en juin comme membre du réseau, permettant aux porteurs de la C'ART d'y accéder en illimité. Par ailleurs, l'année 2023 a été marquée par de premiers échanges fructueux avec des musées belges de l'Eurométropole, ouvrant ainsi des perspectives de partenariat complémentaires à ceux des musées partenaires déjà établis (hors métropole lilloise, comme le Louvre-Lens).

BNM

Le projet de bibliothèque numérique métropolitaine (BNM) a été labellisé « Bibliothèque numérique de référence » en 2022 par le ministère de la Culture. En 2023 :

- 12 communes ont rejoint le logiciel de gestion des bibliothèques de la MEL ;
- la médiathèque en ligne a été officiellement lancée le 29 septembre 2023, et compte déjà en fin d'année 6 700 inscrits, parmi les usagers des bibliothèques de la métropole : 1 250 titres de presse numérique différents ont été consultés, soit un total de 92 048 exemplaires ; 5 713 vidéos ont été visionnées par des usagers qui privilégient le cinéma à 80 % ; 3 140 formations sont en moyenne consultées par mois.

asuivre.lillemetropole.fr/mediatheque-en-ligne

7 900

pass musées vendus

6 700

inscrits à la
médiathèque
numérique





Tourisme

En 2023, la destination Lille s'approche de 2019 en termes de remplissage des hôtels, le premier mode d'hébergement touristique : elle se situe de façon constante en 7^e position dans sa catégorie en nombre de nuitées touristiques.

La Coupe du monde de rugby a attiré 350 000 touristes et excursionnistes et a nettement contribué à ce résultat. Toutes les formes d'hébergements touristiques, y compris les meublés loués via des plateformes, ont tiré profit de cet afflux de visiteurs supplémentaires, en partie étrangers. Les enquêtes de satisfaction confirment que l'accueil est une valeur forte de notre métropole : 99% des visiteurs se sont déclarés satisfaits et 77% ont l'intention de revenir.

Le tourisme d'affaires représente deux tiers des nuitées touristiques observées globalement en semaine de septembre à juin. Le tourisme d'agrément offre des marges de progression et doit aussi se développer pour optimiser la fréquentation des hébergements, des sites et des services touristiques.

Toutes les données sont accessibles sur le site internet de la MEL, dans la rubrique de l'Observatoire du tourisme. Inscription à la newsletter :

observatoiredutourisme@lillemetropole.fr

La structuration de la destination et de l'offre touristique

La MEL souhaite se doter d'un office de tourisme métropolitain, rassemblant les neuf offices de tourisme de la destination. Elle a lancé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : 2023 a été l'année du diagnostic partagé. Il indique que la métropole a beaucoup à gagner d'une organisation qui regroupera les 95 communes au sein d'un seul office de tourisme métropolitain.

Aujourd'hui, 30% des communes ne sont pas couvertes par les neuf offices actuels, qui n'ont pas tous le même niveau de service ni la même manière de communiquer. Les touristes nationaux et internationaux, tout comme les Métropolitains, auront accès à un meilleur service, rassemblant une information touristique plus homogène et plus visible, notamment en ligne.

Le musée de la Bataille de Fromelles est le site témoin de la Première Guerre mondiale le plus connu de la MEL, mais toutes les communes situées le long de la ligne du front de l'Ouest ont été profondément marquées par le conflit : leurs paysages, leur architecture, leur patrimoine, les cimetières en témoignent. La MEL a donc souhaité accompagner le projet de l'association britannique du « Western Front Way » qui porte le projet du premier chemin international de la mémoire, sur 1 000 km entre Pforterhouse (Haut-Rhin) et Nieuport (Belgique). Son soutien a permis de prendre en charge les études et le jalonnement du tronçon la concernant, sur 30 km, qui rend visible l'histoire et le patrimoine de la Grande Guerre sur ce secteur.

La bière est associée à l'identité, à l'image festive et conviviale, à la gastronomie de la métropole et du Nord. La MEL souhaite capitaliser sur cette notoriété pour en faire un axe de différenciation et un fil rouge de l'expérience touristique et a donc développé en partenariat avec les brasseurs artisanaux, le premier label touristique brassicole, dix-huit brasseries artisanales ont été auditées et labellisées dès 2023, désormais promues sous une bannière commune « Héritage Bière ». Des formations pour développer la culture brassicole dans les hôtels et les restaurants, des rencontres entre brasseurs et acteurs de la filière événementielle, ont également été organisées devenir la première destination de tourisme brassicole de France.

350 000

touristes lors de la
Coupe du monde
de rugby

99 %

visiteurs satisfaits

DÉLÉGATION PERMANENTE AUPRÈS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Présente à Bruxelles depuis 2017, la délégation permanente auprès des institutions européennes exerce depuis fin octobre 2023 ses activités dans un espace de travail qu'elle partage désormais avec plusieurs partenaires : la Région Hauts-de-France, également représentée depuis plusieurs années à Bruxelles, le Département du Nord et Amiens Métropole qui viennent de rejoindre la dynamique dans la capitale européenne, ainsi que l'État libre de Thuringe, Länder allemand partenaire de la Région, et enfin le Kent.

La MEL renforce sa présence européenne à Bruxelles avec de nouveaux locaux

Le rapprochement des différents partenaires favorise une coopération plus efficace et des économies grâce à la mutualisation de certains espaces. Les activités de l'équipe de la MEL à Bruxelles, composée de trois personnes, se concentrent sur quatre missions principales :

- faciliter les liens entre la MEL et les institutions européennes en assurant une veille sur les stratégies et les législations européennes ayant un impact direct sur la métropole ;
- promouvoir la MEL et son territoire à l'échelle européenne en organisant des conférences et des séminaires pour mieux faire connaître les projets innovants de la Métropole et susciter des retombées ou partenariats sur différentes thématiques : culture, rénovation urbaine, numérique, transition écologique, mobilité, emploi, gestion de l'eau, économie circulaire, agriculture, alimentation et qualité des sols, etc. ;
- coordonner et animer les réseaux européens dont la MEL est membre que sont Eurocities, l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe, POLIS (réseau européen de villes, métropoles et régions européennes œuvrant ensemble au déploiement de technologies et de politiques innovantes dans le domaine des transports), le conseil international pour les initiatives écologiques locales, Energy Cities et Open & Agile Smart Cities ;

- participer au portage et à l'animation des partenariats européens, y compris en contribuant à des projets initiés par les institutions européennes, des réseaux ou d'autres métropoles européennes comme l'Accord des Villes Vertes¹, la Convention des maires² ou la Déclaration des villes circulaires³ dont la MEL est signataire.

La délégation de la MEL à Bruxelles travaille en étroite collaboration avec les équipes basées à Lille et dans les différents sites de la MEL, notamment les équipes de la direction accompagnement et partenariats européens (DAPE), de la direction attractivité et innovation (DAI) et de la direction gouvernance et dialogues territoriaux (DGGT).

La proximité entre la MEL et Bruxelles permet aussi aux équipes de la MEL de venir travailler dans les locaux à Bruxelles, au plus près des institutions et réseaux européens : un atout indéniable pour notre métropole.

9, rue Guimard, 1040 Bruxelles
À 500 mètres des locaux précédents.
www.euoffice.lillemetropole.fr/
EUoffice@lillemetropole.fr



20

rencontres avec des acteurs européens pour promouvoir les intérêts de la MEL auprès de l'Europe

6

tribunes dans des conférences européennes

45

participations à des groupes de travail des réseaux européens permettant de partager les expertises et de renforcer l'innovation dans les politiques publiques

210

participants à des conférences européennes organisées à Bruxelles ou dans le territoire de la MEL

40

rencontres avec des métropoles européennes notamment celles représentées à Bruxelles pour stimuler les partenariats et la coopération



- 1 - L'Accord des Villes Vertes est un mouvement de villes et métropoles européennes qui s'engagent à préserver l'environnement. La MEL est signataire de cet accord depuis 2021.
- 2 - La Convention des maires est une initiative lancée par la Commission européenne en 2008, consistant à reconnaître et soutenir les efforts déployés par les autorités locales dans la mise en œuvre de politiques d'énergie durable. La MEL est signataire de cette convention depuis 2011.
- 3 - La Déclaration des villes circulaires est un document d'engagement des villes et des régions pour développer leur résilience et se tourner vers un modèle circulaire. La MEL est signataire de cette déclaration depuis 2021.

DIRECTION GOUVERNANCE ET DIALOGUES TERRITORIAUX

La direction gouvernance et dialogues territoriaux anime les relations de proximité avec les communes de la Métropole Européenne de Lille. Elle organise le dialogue territorial aux différentes échelles dans la fabrique des politiques métropolitaines et leur mise en œuvre coordonnée, dans une logique de solidarité avec les communes.

Schéma de mutualisation et de coopération : un développement conforté en 2023

Le schéma de mutualisation de la MEL s'est développé dans le cadre d'une démarche partenariale, permettant aux communes qui le souhaitent, selon leurs besoins, de bénéficier de prestations adaptées à leurs besoins spécifiques. Dans un souci d'apporter des solutions concrètes aux collectivités, le schéma de mutualisation et de coopération métropolitain continue de se développer en 2023.

Face aux nouvelles exigences légales et réglementaires, la mutualisation s'affirme souvent comme une réponse pertinente. L'exemple de la désignation du référent déontologue pour les élus locaux en est une illustration. Grâce à une démarche coordonnée par la MEL, permettant la saisine de référents déontologues reconnus à l'échelle nationale, les communes peuvent aujourd'hui répondre de manière efficace à leurs obligations.

Au-delà de cette nouvelle initiative, la MEL s'est attachée à optimiser son offre dans des domaines cruciaux pour les collectivités. Concernant l'efficacité énergétique du patrimoine, les solutions mutualisées éprouvées continuent de se déployer. Depuis le 1er juillet 2023, quatorze nouvelles communes bénéficient de l'expertise d'un conseiller en énergie partagé (CEP), portant

ainsi le nombre total à 53 adhérents sur le territoire de la MEL, représentant près de 70 % des communes de moins de 15 000 habitants. Parallèlement, un effort accru est déployé pour optimiser les recettes, notamment avec le renouvellement du dispositif en matière de Certificat d'économie d'énergie (CEE) avec un nouveau partenaire financier proposant une offre plus rémunératrice et des garanties organisationnelles renforcées. Dans le domaine des achats, la centrale d'achat métropolitaine (CAM) poursuit son expansion : en 2023, il est comptabilisé 84 marchés notifiés depuis la création de la CAM en 2019, soit une augmentation de 22 % par rapport à 2022.

La coopération entre les services de la MEL et ceux des communes est historique, et la mutualisation offre un cadre juridique adapté pour son développement. En adoptant des règlements de mise à disposition de biens partagés, la MEL ouvre des outils de coopération aux communes qui le désirent, tels que le portail Littérialis pour la gestion administrative du domaine public routier, le système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) pour optimiser le référencement des ouvrages dans le cadre de la bibliothèque numérique métropolitaine (BNM) et l'application Arbor'Essences, pour mieux connaître le patrimoine arboré et le préserver.



Des instances de gouvernance territoriales et métropolitaines multiples et suivies

Le dialogue avec les maires s'est également traduit par cinq conférences métropolitaines des maires en amont de chaque conseil métropolitain et trois séries de conférences territoriales des maires sur chacun des huit territoires de gouvernance de la MEL, soit 24 conférences. Avec un taux de participation de près de 90 %, ces temps ont notamment permis la co-construction et le partage avec les maires des politiques suivantes : le futur contrat de concession de service public transports, la clause de revoyure du PPI Espaces publics, voirie et équipements cyclables ou encore les outils à destination des communes sur la thématique nature et biodiversité.



14

nouvelles communes
bénéficient de
l'expertise d'un CEP

84

marchés notifiés
depuis la création de
la CAM

Animation territorialisée : pérennisation de la délégation territoriale d'Armentières

À la suite de la pérennisation de la délégation territoriale de l'Armentierois et de la vallée de la Lys grâce à une expérimentation de quatre années d'existence couronnée de succès, le déploiement de futures délégations sur le territoire métropolitain se déroulera par étape, à partir de 2024, et selon des modalités adaptées à chacun des territoires. Ce déploiement offrira de nouvelles perspectives pour une intégration harmonieuse des grandes stratégies métropolitaines sur chaque territoire de gouvernance, en lien avec les contrats de projets.

DIRECTION RELATIONS AVEC LES USAGERS, CITOYENNETÉ ET JEUNESSE

La relation à l'utilisateur vise à accueillir, orienter et accompagner l'utilisateur, à lui procurer un service dans ses démarches administratives.

Une relation aux usagers toujours renforcée.

Le service relations avec les usagers s'inscrit dans le cadre d'une activité aux dimensions transversales et globales en matière de relation avec les citoyens de la MEL, avec plusieurs objectifs :

- la modernisation de la relation de la MEL avec les usagers à travers le numérique ;
- le renforcement de la qualité de la relation multi-canal, physique, téléphonique, électronique ;
- le développement d'une relation usager de proximité.

Le standard

Sur l'année 2023, le standard de la MEL a servi 38 830 appels. On constate une légère baisse des appels (-12 %) mais la fin d'année 2022 avait fortement été impactée par les appels sur les déchets.

L'analyse des motifs d'appels fait apparaître que les déchets (23 %) en lien bien souvent au numéro vert saturé et l'habitat (16 %) sont les thématiques les plus sollicitées.

Au-delà du Top 5 des motifs d'appels (graphique ci-dessous), 43 % des appels concernent l'ensemble des autres thématiques de la MEL (RH, juridique, finances, foncier, sport, développement économique).



38 830

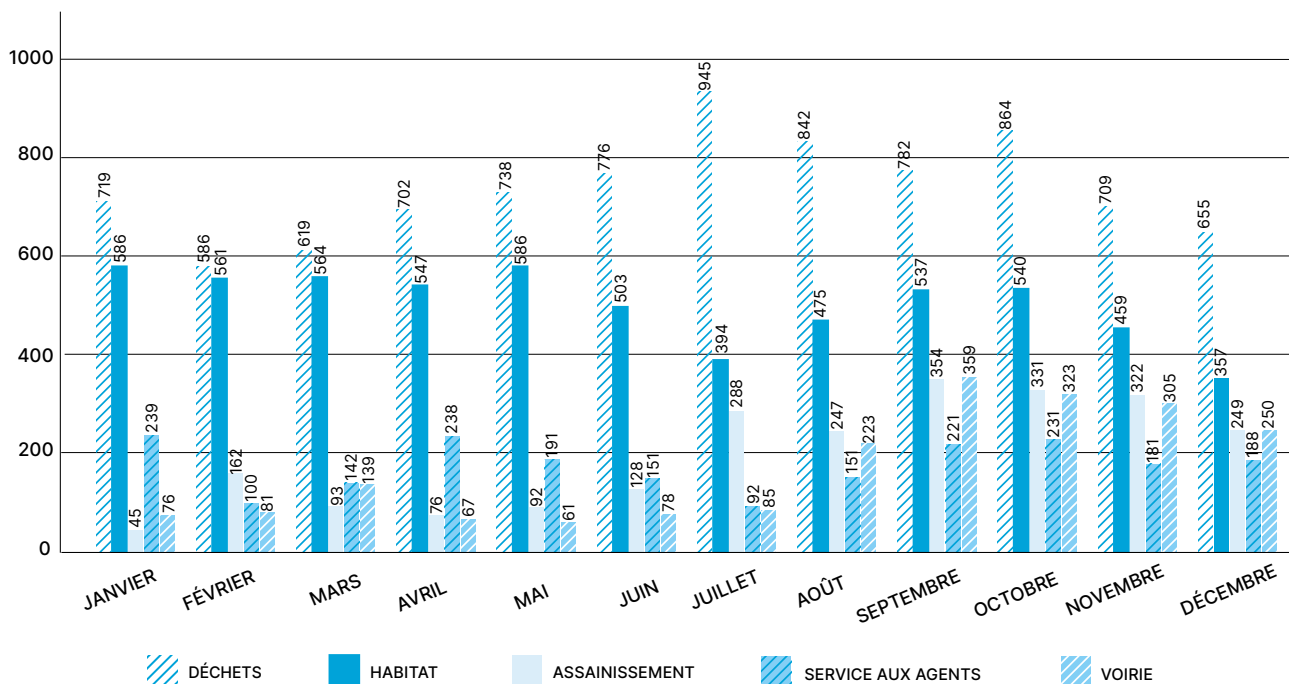
appels, soit une moyenne de 156 appels par jour ouvrable

+23,48%

pour l'accueil des visiteurs

+10,79%

visiteurs sur la plateforme numérique métropolitaine de démarches en ligne





L'accueil du Biotope

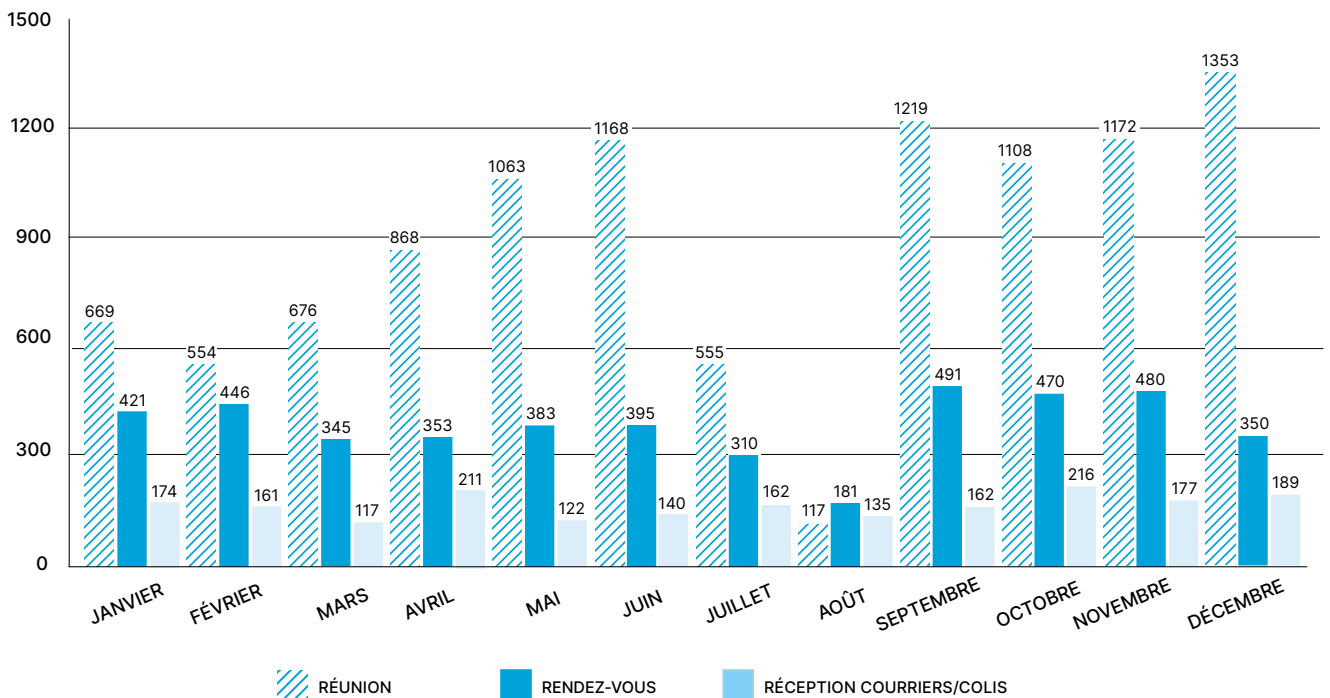
L'équipe a accueilli 19 074 visiteurs. Une augmentation est observée (+23,48 %).

L'analyse des motifs d'accueils démontre que l'activité est dépendante des directions et services, les deux premiers motifs étant les réunions (55 %) et rendez-vous (24 %).

L'accueil d'Euralliance

Les motifs d'accueils sont similaires à Biotope, avec une quasi-exclusivité pour les réunions (57 %) et rendez-vous (41 %) des services du bâtiment, Euralliance n'étant pas un établissement recevant du public.

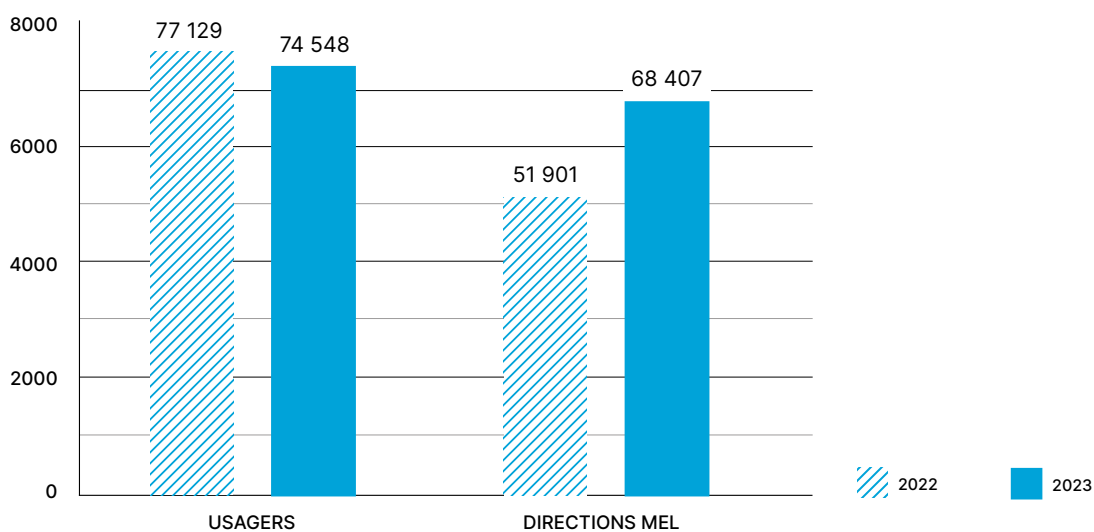
■ Top 3 motifs d'accueil Biotope 2023



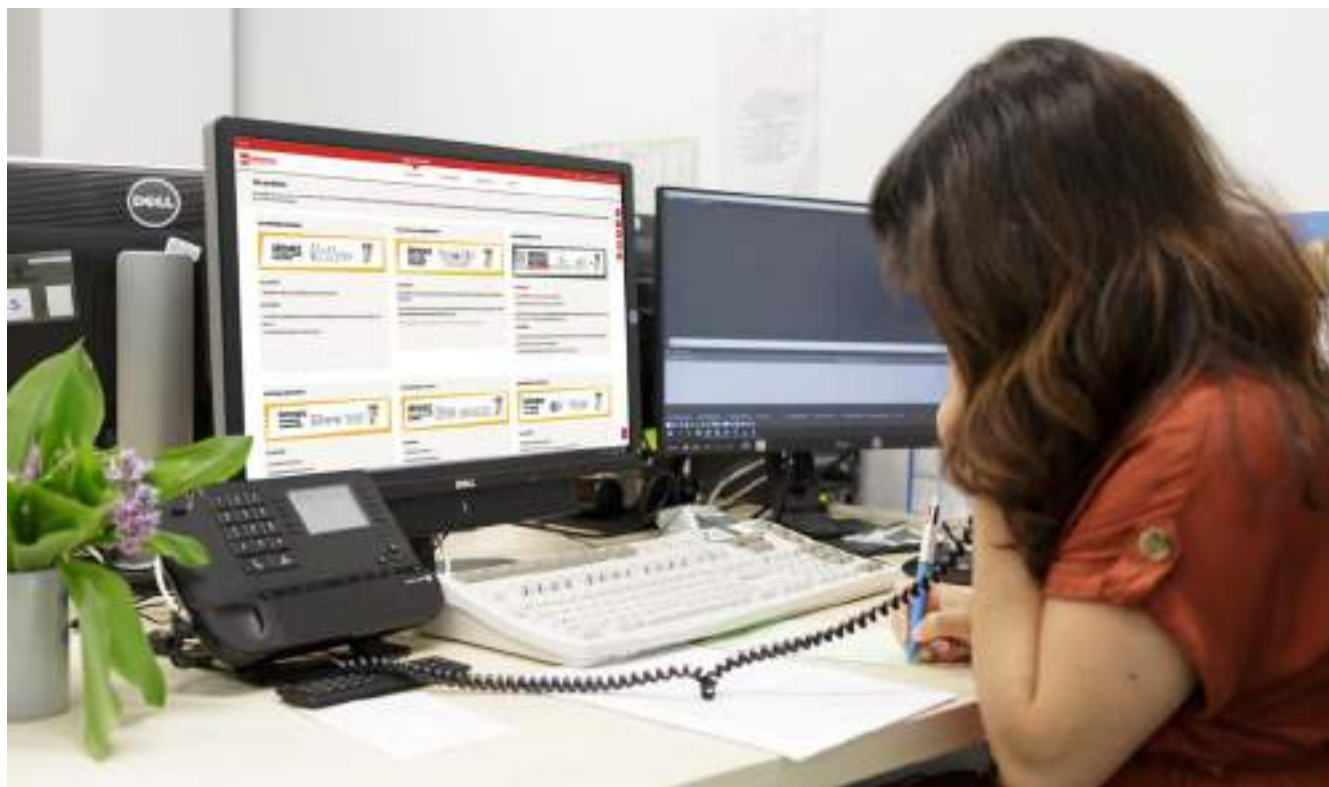
La gestion relation usagers (GRU)

L'équipe a reçu 1 362 sollicitations des services générant des modifications. 49 nouveaux formulaires ont été créés en 2023. Comparativement à 2022, on note une augmentation (+10,79 %) due à davantage d'utilisation des formulaires par les directions : 142 055 formulaires saisis.

■ Formulaires saisis - GRU 2023



Baisse des formulaires saisis par les usagers (74 548)
et augmentation par les services (68 407)

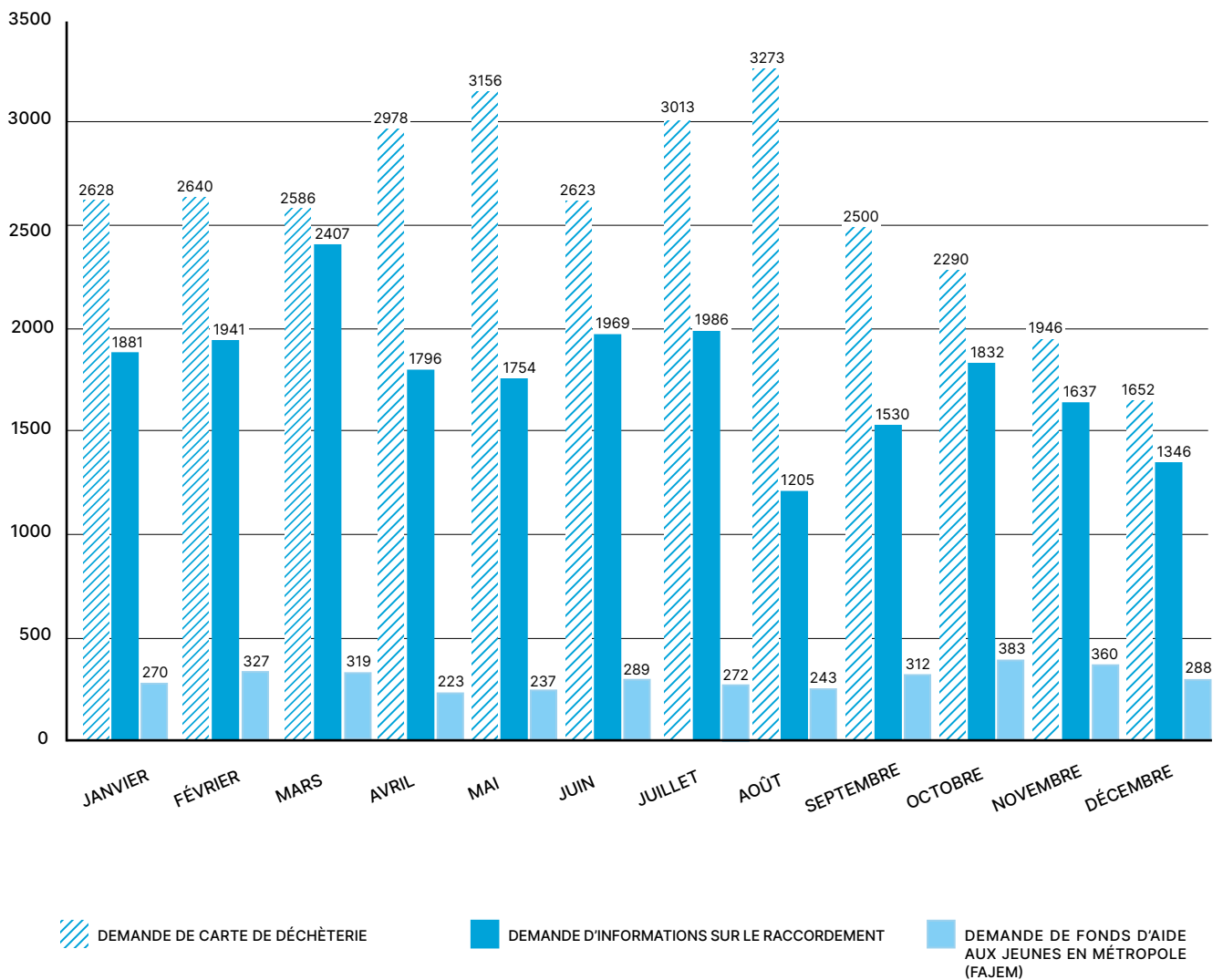


Les principales demandes

Les démarches phares de l'année 2024 sont les formulaires relatifs aux animations dans les écoles, aux composteurs collectifs et aux démarches liées au dispositif « permis de louer ».

À noter également, le travail lié à la dématérialisation du formulaire de demande de fonds de solidarité pour le logement (FSL) commencée début 2023, en ligne au 1^{er} janvier 2024.

■ Top 3 des demandes GRU



La délégation territoriale d'Armentières (DTA)

La délégation territoriale d'Armentières - Vallée de la Lys est ouverte au public depuis 2019, l'objectif étant de se rapprocher du territoire et de ses habitants en proposant une ingénierie de proximité ainsi qu'un service à l'utilisateur par la présence d'un chargé d'accueil sur le site. Initialement expérimentale, la délégation a été pérennisée en mai 2023.

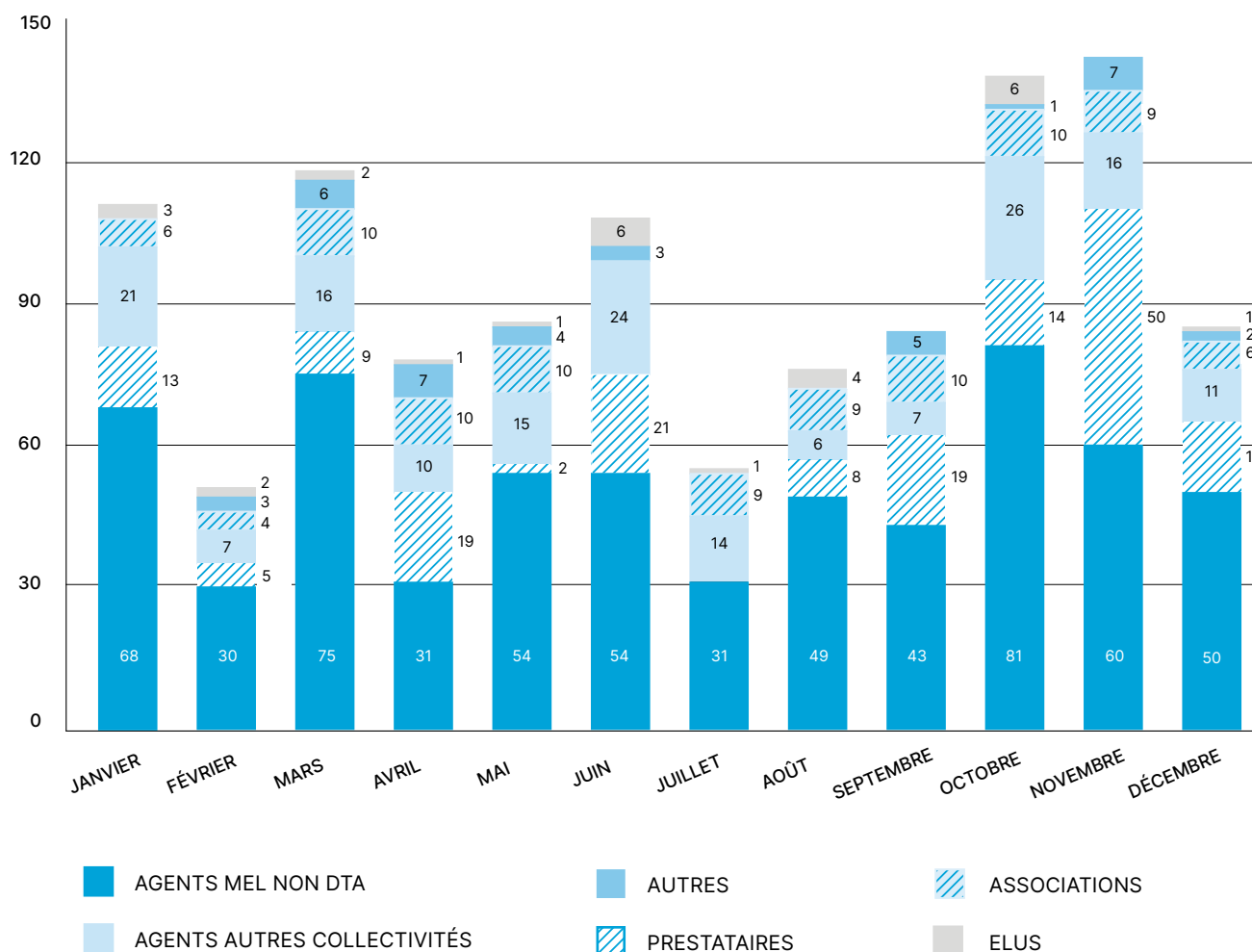
En 2023, on note 399 contacts avec les usagers. Le contact physique (68%) et téléphonique (19%) est privilégié. La GRU ne représente que 11% des demandes.

Les motifs d'interpellations sont variés ; au-delà du renseignement de premier niveau, les thématiques les plus sollicitées sont l'habitat (44%) et le transport/mobilité (31%).

Les prestataires (16%) y sont également présents dans le cadre de leurs permanences (FSL, MobiliMel, Amélio).

La DTA est aussi identifiée par les communes rattachées et bon nombre de réunions y sont organisées.

■ Profils visiteurs - Délégation Territoriale d'Armentières - 2023





L'animation territorialisée

Une démarche d'animation territorialisée a été mise en place après l'évaluation positive de la délégation territoriale de l'Armentériois - Vallée de la Lys et confirmée par les maires du territoire concernés avec le déploiement des services aux usagers de la MEL par les agences France services et le Bus bleu du Département.

En effet, pour étendre la politique de proximité de la MEL avec la cible des usagers, la MEL s'appuie sur une démarche de partenariat avec les agences France services portées par les communes (Loos, Seclin et Saint-André en 2024) où, dans un premier temps, trois services FSL, Mobilimel, Amélio délivrés en mutualisation par des prestataires seront déployés. L'objectif est de simplifier l'accès aux services de la MEL pour les usagers.

Enfin, pour les métropolitains des territoires ruraux concernés par le « dernier kilomètre des politiques publiques », la consolidation du partenariat avec le Département du Nord, pour l'intégration des trois services complémentaires de la MEL par le Département dans le Bus bleu au 1^{er} semestre 2024.

Il est convenu de poursuivre la réflexion commune sur un 2^e bus à vocation transfrontalière qui serait affrété à moyen terme pour le territoire métropolitain sur la partie limitrophe avec la Belgique, aussi bien wallonne que flamande.

Jeunesse et citoyenneté

Les objectifs sont de doter la MEL d'une stratégie de concertation en développant des dispositifs de concertation innovants sur les politiques et les projets de la MEL et renforcer le dialogue de proximité. Sur le volet jeunesse, il s'agit d'accompagner les jeunes les plus précaires au travers du Fonds métropolitain d'aides aux jeunes (FMAJ), mais également de développer une offre de services adaptés aux jeunes du territoire. Sur le volet prévention de la délinquance et radicalisation, il s'agit d'apporter des réponses adaptées et partenariales aux problématiques du territoire.

Jeunesse : adoption de la stratégie 2.0 - 2023-2026

Année de consécration, 2023 marque l'aboutissement d'un long processus de co-construction d'une nouvelle stratégie jeunesse MEL, votée en conseil métropolitain et qui guidera la seconde partie de mandat.

Une ambition renouvelée pour les jeunes métropolitains et des engagements 2023-2026.

La MEL s'engage dans un document-cadre de Stratégie Jeunes en Métropole 2.0 (#JeM2.0), où figurent trois ambitions, dix objectifs et un plan d'action annuel.

- La MEL aux côtés des jeunes en difficulté
Ambition 1 : être solidaire et attentif envers les jeunes métropolitains et lutter contre les inégalités.
Exemples d'actions : le Fonds d'aide aux jeunes en métropole (FAJEM), aide mobilisée par les missions locales et les travailleurs sociaux et accompagnant les jeunes pour 2 500 à 3 000 jeunes chaque année (2 675 aides en 2023, pour un montant moyen de 345 euros) ; le soutien à l'université de Lille pour lutter contre la précarité alimentaire 105 000 euros pour coordonner les cinq épiceries alimentaires étudiantes et soutenir les étudiants en difficultés ; des tarifs adaptés pour les étudiants pour favoriser les mobilités douces ; le soutien à la mobilité pour favoriser l'emploi MobilimEL.
- La MEL permet aux jeunes de mieux comprendre le monde qui les entoure et de le découvrir - Ambition 2 : soutenir l'émancipation des jeunes métropolitains.
Exemples d'actions : l'expo Fake News et l'accompagnement des professionnels aux contacts des jeunes pour lutter contre les fausses informations ; la mobilisation des jeunes pour la Coupe du monde et les Jeux olympiques et paralympiques : places sociales, lien avec la filière Staps, etc. ; la MEL intervient en milieu scolaire pour développer la compréhension du monde qui entoure les élèves.
- La MEL intègre les jeunes comme acteurs des politiques publiques et valorise les talents - Ambition 3 : reconnaître les jeunes comme acteurs engagés dans le développement de leur métropole.

La MEL déploie des outils de partenariat avec les communes et les acteurs locaux.

Afin de mener à bien les ambitions de la stratégie jeunesse, la MEL s'appuie sur des outils qui mobilisent les acteurs locaux. En matière de meilleure connaissance des jeunes : observatoire des jeunes. La MEL a un partenariat avec l'ADULM (Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole) qui produit des données sur les jeunes et fait le lien avec des programmes universitaires de recherche (Popsu, Clersé) ou encore l'Insee.

En termes de réseau : le Living Lab, outil de coproduction mobilisant communes, acteurs jeunesse et jeunes eux-mêmes, conseil et formation à la création et l'animation d'un Living Lab dédié à l'aide à la jeunesse.

La MEL soutient l'innovation en lien avec les leviers de l'insertion et les plans d'État.

Dans les travaux attenants au plan pauvreté, le service Jeunesse a coordonné des expérimentations visant à renforcer l'offre de service du territoire, au soutien de la lutte contre le décrochage scolaire et à l'obligation de formation désormais faite aux 16-17 ans. Concrètement, ce sont neuf actions qui ont été soutenues sur les années 2022 et 2023 au bénéfice de missions locales, clubs de prévention, École de production industrielle de couture et de confection, École de la 2^e Chance, Unis Cité.



Concertation citoyenneté

Premier budget participatif métropolitain sur l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques : la MEL lance son premier budget participatif de 1,2 million d'euros sur le thème de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques. Ce dispositif offre la possibilité aux citoyens de proposer des projets d'investissement en lien avec les sports, la culture, la santé, le développement durable, etc. Les projets sélectionnés seront réalisés par la MEL afin de constituer un héritage innovant et inclusif, pour permettre la pérennité de la dynamique des Jeux olympiques et paralympiques 2024 sur le territoire. Diffusion la culture de la participation citoyenne sur le territoire métropolitain, nouveauté : la mission concertation citoyenneté et le service formation initient en 2023 une première session de formation à destination des agents de la MEL, pour mieux concevoir, faciliter et évaluer un processus de concertation avec des habitants.

Poursuite du rôle d'animation territoriale en organisant notamment des rencontres du réseau des acteurs de la participation, lieu d'échanges d'expertise et d'expériences sur de nombreux sujets de la participation citoyenne : trois temps forts organisés dont deux webinaires en 2023 pour aborder notamment la communication des concertations et l'accessibilité de l'information. Meilleure accessibilité de l'information en ligne : la mission Concertation et Citoyenneté améliore l'accès à l'information et à la participation des habitants sur son site dédié aux concertations Participation.lillemetropole.fr avec une connexion possible via France Connect, un parcours utilisateur simplifié et une identité graphique renouvelée.



1,2

millions d'euros de budget participatif sur le thème de l'héritage des JO

10 000

exemplaires de guide de prévention ont été distribués

Prévention de la Délinquance

Sous l'égide des axes de son Schéma métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance (SMSPD), le service Citoyenneté-Jeunesse met en place des actions ou participe à leur financement.

La MEL a ainsi poursuivi en 2023 son engagement contre les violences faites aux femmes, notamment à travers une nouvelle campagne de lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes, autour de la semaine du 25 novembre (journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes). La MEL a également procédé à l'actualisation de son guide métropolitain sur le sujet, diffusé début 2023 à 10 000 exemplaires aux communes et aux acteurs du social, de la justice, du médical, etc. Elle a également participé au financement des actions d'une intervention sociale en gendarmerie, placée au sein de l'association de protection des femmes SOLFA.

En outre, la MEL a participé au financement d'un certain nombre d'actions en lien avec la question des stupéfiants (ramassage des seringues usagées, étude d'impact des trafics de stupéfiants sur les habitants et l'environnement), et la prévention de la récidive (accompagnement des individus sous main de justice, ou sortants de prisons). Enfin, en matière de coordination des acteurs, la MEL a relancé des groupes de travail thématiques composés des différents partenaires sur cette thématique (élus, techniciens, services de l'État, etc.), mis en place une newsletter visant à diffuser de l'information en lien avec la sécurité et la prévention de la délinquance et a réuni l'Assemblée plénière du conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance sous l'égide de la nouvelle élue en charge de la thématique et en présence du préfet et de la procureure.





→ EN BREF

■ Jeunesse

- 42 % des métropolitains ont moins de 30 ans.
- 270 000 jeunes de 15-30 ans.
- 49 % des 25-34 ans ont un diplôme de l'enseignement supérieur mais 28 000 jeunes sont sans emploi, sans étude, sans formation.
- Animations pédagogiques « Citoyenneté MEL » :
- 110 écoles réparties dans 54 communes ont donc été concernées par au moins une animation durant l'année. 280 animations ont été réalisées d'octobre 2022 à juin 2023. L'animation « les voyageurs du temps de la MEL » a été mise en place dans 203 classes (CM1-CM2) et l'animation « Si j'étais président de la ME » dans 77 classes principalement de CM2 (animée par une volontaire en service civique). Au total, 229 classes ont participé, dont près de 7 000 élèves ont été concernés par au moins une des deux animations.
- Le FAJ a permis l'attribution de 2 675 aides en 2023, pour un montant global de 923 000 euros. Ce qui constitue l'année la plus importante en termes de sommes distribuées. Cela représente une moyenne de 325 euros par aide attribuée. Cela a concerné 2 180 jeunes, dont 1 211 femmes et 1 672 hommes. La FAJEM a délivré 2 675 aides, 83 % par virement bancaire (soit 2 273 aides) et 17 % via les régies (soit 402 aides).

■ Concertation

- Les principales thématiques de concertation 2023 sont l'aménagement du territoire (secteur d'Euralille à la Deûle, Bords de Deûle, Armentières, Carnin, aires d'accueil des gens du voyage, etc.), les transports, la qualité de l'air, les déchets (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés), la mobilité (plan de mobilité), les espaces naturels et la politique de la ville.
- Sur l'année 2023, quinze sollicitations de l'accord-cadre, dont sept directions MEL (politique de la ville, DNAE, DAJAT, DEVECO, DTEC, SDIT, Dircom) sur dix projets (nouveau contrat de ville, réseau des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire, préservation des amphibiens, révision des plans locaux d'urbanisme de la MEL, animation du réseau « De la fourche à la fourchette », animation du Haut conseil métropolitain pour le climat, réflexion sur l'amélioration des campagnes de communication en matière de déchets, ainsi que trois communes sur quatre projets (Roubaix : parc naturel urbain et centre-ville ; Santes : concertation sur la sécurité ; Saint-André : requalification Place Basse).

SERVICE CRÉMATORIUMS

Cimetière métropolitain

Le cimetière est un lieu de recueillement paysager ouvert à tous les habitants de la métropole ou ayant un lien fort avec le territoire métropolitain, dans un cadre soigné et apaisant.

Par convention d'une durée de cinq ans, la MEL confie à la commune de Wattrelos la gestion intégrale du cimetière métropolitain. Compte tenu de l'arrivée à terme de la convention, les parties se sont à nouveau concertées pour définir précisément les modalités d'un renouvellement du transfert de gestion. Une nouvelle convention a été soumise au vote du conseil du 15 décembre 2023. Cette convention modifie les dispositions financières, dont une augmentation du montant alloué à l'entretien des espaces verts.

Cette nouvelle grille tarifaire, revisitée dans sa présentation a été adaptée pour être en cohérence avec le cimetière communal voisin.

Quelques travaux ont été nécessaires afin de garantir le recueillement et la sérénité de ce lieu, comme :

- la réfection de l'escalier qui mène à l'espace de dispersion ;
- l'enfouissement du câble électrique de la barrière d'entrée ;
- la mise en sécurité et destruction de l'un des kiosques ;
- la destruction des monoblocs et la végétalisation de ces espaces ;
- la rénovation d'une allée en sable de marquise ;
- le nettoyage et remise en peinture d'une partie des columbariums.

Les crématoriums

La fonction première d'un crématorium est de permettre aux familles d'accomplir la volonté de leur défunt par la crémation et de lui rendre un dernier hommage lors d'un moment de recueillement. La gestion d'un crématorium consiste à accueillir les familles dans de bonnes conditions, les accompagner, veiller au bon fonctionnement du crématorium en rendant celui-ci accessible, serein et apaisant.

Un règlement intérieur et des conditions générales de vente

Afin de clarifier la lecture et la compréhension pour les usagers, il apparaissait nécessaire de scinder le règlement intérieur qui définit les conditions d'usage, des conditions générales de vente qui définissent les conditions financières du service public industriel et commercial (SPIC) Crématoriums. Ces deux documents ont été adoptés par le conseil métropolitain le 20 octobre 2023.

La cérémonie du souvenir

Chaque année, les crématoriums organisent la cérémonie du souvenir. Cette cérémonie mise en place depuis plusieurs années se déroule vers la fin octobre et vise à rendre un hommage aux défunts de l'année précédente, les familles proches sont invitées à ce moment de recueil ainsi que les élus métropolitains et les maires des deux communes d'implantation des crématoriums (Herlies et Wattrelos). Depuis la crise sanitaire, une solution de diffusion en streaming a été mise en place.





■ Le crématorium d'Herlies

Permettre aux familles de rendre un dernier hommage à un proche, lors d'un moment de recueillement, en modernisant et en développant les équipements des crématoriums de la métropole.

L'année 2023 a été marquée par les différents travaux entrepris par la MEL pour accueillir au mieux les familles dans les crématoriums.

Les travaux ont porté sur :

- le changement de système de sonorisation, l'installation de télévision dans les salles de cérémonie ;
- l'acquisition d'une nouvelle machine à graver, la réfection du puits du souvenir ;
- l'étude du réaménagement de l'espace intérieur, la finalisation des dossiers relatifs à la réhabilitation énergétique du crématorium et à l'aménagement des espaces extérieurs.

Au moment de la levée du corps, les familles qui le souhaitent sont invitées à déposer sur le cercueil des cœurs en céramique réfractaire qui accompagneront le défunt durant la crémation. Ils leur sont remis ensuite dans un écrin. Le premier est offert par la MEL.

SITE D'HERLIES

2 928

crémations

702

cérémonies

SITE DE WATTRELOS

2 706

crémations

577

cérémonies

■ Le crématorium de Wattrelos

Être là auprès des familles en deuil, leur donner des pistes pour rendre un hommage, épauler la personne en deuil.

Tout comme Herlies, le crématorium de Wattrelos a eu droit à des travaux de rénovation et d'équipement actualisé :

- le système de sonorisation a été changé ;
- l'installation de télévision dans les salles de cérémonie ;
- l'acquisition d'une nouvelle machine à graver ;
- la réparation de la toiture végétalisée suite à des fuites, en projet pour 2024.

LE BUREAU DES TEMPS

Le Bureau des temps de la direction relations avec les usagers, citoyenneté et jeunesse (DRUCiJ) a pour mission d'élaborer des réponses temporelles aux problématiques du quotidien pour améliorer la vie des usagers de la métropole lilloise, faire mieux concilier les différents temps de vie.

Temps forts et faits marquants

Le projet *Time2Adapt* - Time-based Innovative Measures and Experimentations To Adapt our cities to climate change - est subventionné par l'Europe à hauteur de près de 5 millions d'euros au sein du programme European Urban Initiative (FEDER).

Le temps est utilisé comme clé d'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique, avec des solutions basées avant tout sur l'optimisation de l'existant par l'intensification des usages, pour permettre l'accès à plus de lieux de fraîcheur. Time2Adapt vise à déployer un aménagement temporel cohérent en :

- rendant plus accessibles des espaces et bâtiments frais en adaptant leurs horaires (piscines, parcs, jardins, tout lieu pouvant être considéré comme étant rafraîchissant) ou en ouvrant des lieux à d'autres usages. Cette approche passe également par une réflexion sur la gestion des lieux (organisation du travail, modèle économique, dans un esprit d'innovation publique) ;

- transformant certains bâtis existants par des travaux pour les rendre plus frais, polyvalents et multiusagers ;
- proposant des installations temporaires « rafraîchissantes » (ombre, ventilation naturelle, végétalisation, etc.) dans l'espace public. La visibilité de ces lieux refuges est renforcée par une signalétique ad hoc dans l'espace public et une carte en ligne.

Les habitants/riverains/agents publics de ces lieux seront invités à participer à des actions de co-construction.

Des expérimentations seront menées à l'échelle d'un périmètre « bassin de vie » regroupant deux villes voisines : Lille et Loos. Une 2e phase pour expérimenter la solution innovante sera élargie au reste du territoire de la MEL.



L'annonce du projet Time2Adapt en tant que lauréat s'est déroulée le 22 juin à Bruxelles. T2A fait partie des quatorze projets retenus pour le 1^{er} appel à projets sur le thème du New European Bauhaus, sur 99 candidatures. C'est le seul projet français retenu.

Sur un budget prévisionnel de 6,2 millions d'euros, l'Europe prend en charge 80 % des dépenses.

Conformément au cadre du programme EUI, la phase d'initiation du projet a démarré le 1^{er} septembre, pour se poursuivre jusqu'au 28 février 2024. Cette phase vise à garantir les conditions administratives et techniques du projet avant sa mise en œuvre et d'apporter un niveau de préparation adéquat (gestion du projet, identification des risques).

Les projets réalisés pour la saison estivale

Expérimentation d'ouvertures d'espaces extérieurs habituellement fermés aux habitants : « Libre cour, libre jardin »

Dans l'objectif d'adapter le territoire aux conséquences du réchauffement climatique, le Bureau des temps a piloté une expérimentation pour ouvrir à la population ces espaces extérieurs qualifiés de « frais » mais inoccupés ou sous-occupés, voire inaccessibles à l'ensemble des habitants : cours de récréation, jardin d'établissement administratif ou culturel, etc. Cette expérimentation pilote s'est déroulée du **29 juin au 16 septembre 2023**. Prenant en compte les contraintes des communes, la MEL a fait appel à un prestataire - CITEO - pour les ouvertures/fermetures de ces espaces, ainsi que la médiation avec les usagers.

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI), détaillant la nature et le calendrier de l'expérimentation, a été adressé entre le 17 avril et le 9 mai à l'ensemble des communes. La MEL a contractualisé avec cinq villes pour la mise à disposition de leur espace afin que le prestataire de la MEL puisse y intervenir.

Le Bureau des temps est intervenu lors des Temporelles les 9 et 10 novembre 2023 à Lyon (temps fort du réseau Tempo Territorial), pour témoigner de son expérience de la chronotopie avec « Libre cour, libre jardin ».

En bilan, 97 % de personnes se sont déclarées satisfaites, avec un niveau de recommandation élevé (questionnaire via QR Code et papier) ; 1 331 visites ont été comptabilisées dont près de 50 % de moins de 18 ans (reporting par les médiateurs). Un ensemble de préconisations a été rédigé visant notamment à mieux prendre en compte la « déconstruction » de l'image des lieux, estimant que l'appropriation par les habitants prenait du temps.

Au total, 41 000 m² ont été rendus accessibles à tout le monde pendant 755 heures d'ouverture et médiation, et quelques animations. Un bel exemple de chronotopie, qui a pour but d'avoir un effet levier pour enclencher ce type de pratiques, en proposant in fine un guide pratique de mise en œuvre.

Amélioration du confort d'été avec un mobilier urbain temporaire (OVNI)

En 2023, l'OVNI a été repeint par les services de la MEL et proposé à la ville de Loos, en préfiguration du projet Time2Adapt. Il a donc été **installé du 3 juillet au 4 septembre au sein du parc de loisirs et de nature de Loos**.

Houplines, partenaire de l'expérimentation « Libre cour, libre jardin », s'est montrée très intéressée pour accueillir l'OVNI. Après Loos, celui-ci a donc atterri **en face de l'hôtel de ville de Houplines du 4 septembre au 23 octobre**.

Suite à une dégradation du mobilier, le Bureau des temps s'est assuré de faire le nécessaire auprès du prestataire de la MEL pour la remise en état de l'OVNI.

Comme pour les installations précédentes, le Bureau des temps a pu compter sur la mobilisation des équipes « déménagements/transports » de la direction achat logistique et « logistique » de la direction patrimoine sécurité.

Pour chaque installation, le cartel explicatif a été mis à jour ainsi que la vidéo d'accompagnement <https://m.youtube.com/watch?v=yi8kFucQw3Q>

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

En 2023, le conseil de développement lors de son renouvellement partiel s'est féminisé, rajeuni et est devenu plus représentatif de la diversité des territoires de la MEL.

Soixante-dix nouveaux membres ont été accueillis le 26 septembre 2023 lors d'une plénière d'installation. Le conseil de développement s'est modernisé aussi avec une nouvelle identité graphique !

Au cours de cette année 2023, les groupes de travail du conseil de développement ont produit deux contributions débattues en séance plénière :

- une contribution sur saisine de la MEL sur la participation citoyenne dans les projets d'habitat en juin 2023 ;
- une contribution sur autosaisine sur la culture dans la MEL en décembre 2023.

Le conseil de développement a par ailleurs organisé trois événements citoyens ouverts à tous :

- une plénière avec l'Adulm, pour participer à leur démarche de création d'indicateurs du bien-être territorial ;
- une conférence ouverte sur les projets participatifs urbains, pour bénéficier de l'expertise d'une sociologue-architecte et d'une psychologue urbaine ;
- un café métropolitain sur l'eau, pour faire connaître des acteurs qui œuvrent sur le territoire pour la préservation de la ressource précieuse de l'eau en métropole.





DIRECTION NATURE, AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Contribuer à la préservation de la biodiversité et de l'agriculture, offrir des espaces de détente et de loisirs en plein air : autant de missions qui visent à améliorer le cadre de vie, à contribuer au bien-être alimentaire et à la santé des habitants, et à participer au rayonnement de la métropole.

Un ambitieux programme de restauration des milieux naturels à travers la mise en œuvre des plans de gestion

Plusieurs opérations sont venues renforcer la qualité écologique et la biodiversité, notamment des zones humides :

- restauration par décapage d'une vaste zone humide sur le site de la Gîte à Santes ;
- restauration de trois zones humides en bords de Deûle à Wambrechies (Petit Paradis, mare Sainte Chrysole, zone humide du chemin à l'eau) ;
- des berges d'étang ont également été renforcées et reprofilées afin d'améliorer leur intérêt pour la faune et la flore : étang de la Canteraine (Emmerin) et étang des Périseaux à Faches-Thumesnil.

Enfin, dans le cadre de la gestion de ses espaces et de la volonté de maintenir une activité d'élevage, la Métropole Européenne de Lille a fait aménager ou restaurer quatre zones pour l'éco-pâturage : une en limite du bois d'Infières à Bouvines et trois aux Ansereuilles à Wavrin.
Coût total : 758 111 euros.

Favoriser la navigabilité des cours d'eau et garantir la bonne accessibilité des espaces naturels

La MEL continue d'investir pour le bon fonctionnement et la navigabilité du canal de Roubaix. C'est ainsi que deux écluses ont fait l'objet d'un « chômage » en 2023 : l'écluse du Triest à Wasquehal et celle du Galon d'eau à Roubaix. Le chômage consiste à mettre l'écluse entièrement en assec pour réparer et nettoyer ses parois, les portes et l'ensemble des équipements.

Par ailleurs, les bassins filtrants de Leers ont fait l'objet de lourds travaux permettant de garantir leur bon fonctionnement à long terme. Cet ouvrage de phytoépuration garantit l'alimentation du canal de Roubaix en eau de bonne qualité. Quelque 277 951 euros ont ainsi été dédiés à la remise à neuf d'une des deux filières de ce système unique dans la métropole.

Près de 9 km de chemins ont été restaurés en 2023 :

- dans le Val de Marque (colline des Marchenelles, parc urbain à Villeneuve-d'Ascq, Chéreng, Anstaing) ;
- dans le parc de la Deûle (Louvière à Don, Haubourdin) ;
- le long de la Lys et de la Basse Deûle (chemin de halage en bord de Lys à Frelinghien et Deûlémont, abords du pont rouge, chemins de halage en bord de Deûle à Quesnoy, Saint-André, et Lambersart) ;
- le long du canal de Roubaix (chemin de halage et parvis d'écluse à Wasquehal et Roubaix) ;
- au sein de l'espace des Périseaux (étang, chemin des Périseaux, chemin Flament et chemin des Poètes).



598 753

euros investis pour le
chômage des écluses

1 476 084

euros investis pour
la restauration des
chemins



Quartiers fertiles : cultiver son cadre de vie et développer l'agriculture urbaine

Quartiers fertiles soutient le développement de l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires présents sur le territoire de la MEL : développement des circuits courts, création d'emploi, amélioration du cadre de vie... L'agriculture urbaine présente des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux, et œuvre à améliorer le cadre de vie de ces quartiers. La MEL a ainsi soutenu trois projets :

- la ferme urbaine à Loos et les jardins solidaires des Oliveaux (exploitation agricole solidaire) ;
- la Pépinière du Faubourg à Lille (pépinière et cultures maraîchères) ;
- les Tinctoriales à Lille (culture de plantes artisanales de couleurs).

PANIERIS : Pour une Agriculture, Nourricière, Inclusive, Écologique, Régionale et Solidaire

Porté par la MEL, Bio en Hauts-de-France et le réseau régional des AMAP, ce dispositif permet aux personnes en situation de précarité de bénéficier de paniers de fruits et légumes provenant de producteurs bio locaux à des tarifs accessibles.

En 2023, 567 foyers métropolitains ont pu accéder à 8 231 paniers (contre 230 foyers et 1 804 paniers en 2020, avant le concours de la MEL).

La MEL porte cette action au travers de son projet alimentaire territorial avec une attention particulière sur la lutte contre la précarité alimentaire. Un accompagnement au changement d'habitudes alimentaires sur la durée a également été mené au travers d'ateliers de sensibilisation et de formations en lien avec les acteurs relais.

QUARTIERS FERTILES

28

temps forts
et animations

26

structures
accompagnatrices

12

partenaires

10

communes
concernées

S'approprier les enjeux relatifs à la biodiversité

L'Atlas de la biodiversité communale de la MEL : un outil indispensable pour la MEL et les communes

La MEL a réalisé, avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité (OFB), un Atlas de la biodiversité communale (ABC) sur l'ensemble de son territoire. L'ABC vise à améliorer les connaissances sur la biodiversité du territoire (faune, flore, habitats naturels), assurer leur diffusion et sensibiliser les habitants et l'ensemble des acteurs locaux. L'objectif à terme est de favoriser l'appropriation par tous, des enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité, et leur intégration dans les politiques publiques d'aménagement du territoire.

Les données acquises dans le cadre de l'ABC ont été restituées en 2023 au travers de deux outils :

- un portail de cartographies thématiques à destination du grand public, accessible depuis le site internet des Espaces naturels métropolitains : <https://enm.lillemetropole.fr/latlas-de-la-biodiversite-communale> ;
- des portraits de communes « Biodiversité » présentant des chiffres clés et indicateurs (faune, flore, habitats naturels) à l'échelle de la commune et du territoire métropolitain, élaborés avec l'Agence d'urbanisme de Lille Métropole (Adulm).

www.adu-lille-metropole.org/cartes-et-data/portraits-de-communes/

Recréer des espaces de biodiversité en ville

Dans le cadre de la politique de renforcement des trames écologiques, la MEL met en place, en collaboration étroite avec les communes et les écoles concernées, des « espaces de biodiversité » sur des terrains communaux. Ceux-ci visent à recréer des espaces de nature en ville tout en servant de terrain de formation pour les équipes techniques communales, les enseignants et leurs élèves. Ces espaces comportent des mares, des haies, des bosquets ou encore des prairies naturelles, accueillant faune et flore et contribuant aux continuités écologiques nécessaires au déplacement et au brassage de la faune au sein de la métropole.



4

espaces de
biodiversité

Des suivis scientifiques pour améliorer la connaissance des habitats naturels et les espèces de la métropole

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation des plans de gestion, la MEL mobilise les compétences naturalistes de ses équipes à travers un programme de suivis scientifiques. Ceux-ci, au nombre d'une centaine réalisés sur 30 sites, portent notamment sur la flore, l'avi-faune (oiseaux), les amphibiens et reptiles, les mammifères (dont les chauves-souris) et les insectes.

En 2023, des libellules et demoiselles considérées comme menacées en région (*Æschne isocèle*, *Leste fiancé*), des mammifères se raréfiant comme la belette ou le putois, ou des oiseaux nicheurs menacés comme le râle d'eau ont été observés. En revanche, le hibou moyen-duc a disparu de la réserve du héron. De même pour l'anax napolitain, une grosse libellule qui était observée régulièrement dans le parc de la Deûle et aux Prés du Hem. Seuls des suivis réguliers

sur de longues durées pourront permettre de comprendre l'évolution de la faune et de la flore de nos espaces naturels et... d'en tirer des leçons.

La MEL a lancé une expérimentation de fermeture nocturne et temporaire de la rue de la Neuve Voie à Emmerin/Haubourdin pour la préservation des amphibiens qui se font écraser en masse chaque année.

Résultats :

- une diminution de 33 % du nombre d'amphibiens écrasés en 2023 lors de la première période de fermeture de route (du 20 février au 21 avril 2023) ;
- une diminution de 53 % du nombre d'amphibiens lors de la seconde période de fermeture de route (du 16 août au 13 octobre 2023).

Un outil numérique pour les gestionnaires du patrimoine arboré de la MEL et des communes

L'objectif : mieux connaître ce patrimoine et donc mieux le préserver.

Les fonctions accessibles sur smartphone ou via le web :

- collecte des informations essentielles sur l'arbre (taille, envergure, rôle paysager ou écologique, etc.) ;
- nombre d'arbres dans la commune, espèces, surface arborée, etc. ;
- suivi d'entretien et, à terme, programmation d'interventions ;
- suivi de santé pour réduire les risques associés.

L'arbre rend de nombreux services à la population : limitation de la pollution, lutte contre les îlots de chaleur, amélioration du cadre de vie, de la qualité paysagère et de la biodiversité.

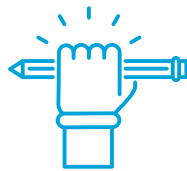




La MEL met en place des opérations de sensibilisation axées sur la transition écologique auprès des adultes comme des plus jeunes.

Les animations pédagogiques « La nature à deux pas de l'école » ont permis à 1 651 élèves des cycles 1, 2 et 3, issus de 74 classes métropolitaines, de découvrir le monde de « la forêt » et des « petites bêtes » au travers d'immersions, de manipulations sur le terrain et de jeux. Ces animations sont réalisées sur les espaces de nature au plus près des établissements afin de supprimer les frais de transport pesant sur les budgets des écoles. Quarante animations spécifiques supplémentaires autour de l'eau ont été proposées en lien avec le thème de la saison 2023 aux écoles implantées sur les communes « Gardiennes de l'eau ». Quelque 995 élèves ont pu en bénéficier.

La Coupe du potager de la MEL, pour faire le lien de la terre à l'assiette. Cette initiative a confirmé l'intérêt des métropolitains pour l'agriculture nourricière. Avec 6 écoles maternelles, 18 écoles primaires et 3 associations de jeunesse et d'éducation populaire mobilisées tout du long de l'année scolaire 2022-2023, la Coupe du potager de la MEL, organisée avec l'appui de l'association Landestini, a rencontré un vif succès ! Ce défi, qui se jouait à l'échelle d'une classe ou de tout l'établissement, a été l'occasion de réfléchir à la préservation du vivant, de la biodiversité ou encore de la ressource en eau. Il a également permis de contribuer à la végétalisation des cours d'école mais aussi de produire le « guide



1 651

élèves ont profité d'animations pédagogiques

227

foyers ont été réunies lors de l'expérimentation d'un programme Déclic Alimentation

du potagiste », qui existe en version enfant, adolescent et adulte pour poursuivre ce travail de pédagogie et de transformation des écoles de la MEL ! Pour se procurer le guide du potagiste : alimentation@lillemetropole.fr

En 2023, la MEL a expérimenté un Déclic Alimentation à destination des citoyens. Ce programme, conçu pour permettre aux habitants de faire évoluer leurs pratiques alimentaires (lutte contre le gaspillage alimentaire, manières de cuisiner, régimes alimentaires, produits de qualité et modes d'approvisionnement) sans que cela ait un impact sur leur budget, a réuni 227 foyers et plus de 20 équipes. Des temps forts conviviaux et des ateliers organisés par la Maison régionale de l'environnement et des solidarités, A Pro Bio et tout un réseau d'acteurs associés qui ont contribué à la dynamique collective.

En 2023, les Espaces naturels de la MEL ont proposé une programmation engagée autour de la préservation de l'eau et de la protection des zones humides.

- 185 rendez-vous (événements, spectacles, sorties naturalistes, ateliers collaboratifs et créatifs, conférences, etc.) ont été proposés aux visiteurs entre le 5 mars et le 22 octobre 2023 ;
- 235 114 visiteurs ont fréquenté les parcs et les relais nature ;
- 1 834 personnes ont participé aux 81 animations gratuites organisées sur les communes de la métropole.



EN BREF

Les parcs et les relais nature se réinventent pour mieux accueillir le public

■ **Mosaïc, le jardin des cultures accueille son 11^e jardin baptisé Garten-Treff, le jardin des retrouvailles. Cet espace d'environ 3 000 m² est dédié à la culture germanophone.**

Réalisé en interne avec les directions nature, agriculture et environnement, patrimoine et assistance à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, ce jardin mêle :

- un jardin de contemplation où règnent le calme et la sérénité ;
- un jardin de retrouvailles, espace de partage, où l'on discute, joue, se rassemble. C'est un jardin convivial, voire festif qui peut même être communautaire, populaire...

■ Pour offrir aux métropolitains une baignade naturelle dès l'été 2024, les Prés du Hem ont mené des travaux conséquents afin d'aménager la digue de façon à relier l'eau de la zone de baignade et du lac tout en préservant les espèces animales et végétales qui y trouvent refuge.

■ Des travaux de réfection de l'assainissement et des chemins ont également été entrepris, dans le respect du milieu naturel.

■ À partir d'avril 2023, les visiteurs ont pu emprunter l'entrée nouvellement aménagée de la rue des Résistants (passerelle, file d'attente, billetterie, sanitaires). L'accueil des groupes a été sécurisé et le

système de tripodes a permis un comptage beaucoup plus précis des flux de visiteurs.

■ En 2023, l'école de voile des Prés du Hem confirme sa notoriété avec une hausse de la fréquentation de 16 % pour les groupes et une augmentation de son chiffre d'affaires. Elle propose une offre de service très spécifique et unique sur la métropole lilloise avec des nouveautés en termes de matériel (wing foil et wind foil) et des stages adaptés à tous types de publics et de pratiques.

■ Le 4 octobre 2023, le musée de Plein Air s'est associé pour la première fois à la Journée mondiale des animaux et de leurs soigneurs. À cette occasion, le public a pu découvrir les pensionnaires du musée à travers des animations assurées par les soigneurs animaliers et rencontrer des associations locales œuvrant pour le bien-être animal. Cet événement est venu mettre en avant les nouveaux aménagements réalisés en faveur des animaux et de la sensibilisation du public : clapiers pour les géants des Flandres et les Gris de l'Artois, nouveaux enclos pour les vaches et les ânes, restauration de la mare pour les canards.



DIRECTION DES SPORTS

POLITIQUE SPORTIVE

La Coupe du monde de rugby

La MEL a accueilli la 10e édition de la Coupe du monde de rugby qui s'est déroulée en France du 8 septembre au 21 octobre 2023. Cinq matchs ont eu lieu à la Decathlon Arena - Stade Pierre Mauroy qui ont été assurés par France 2023, selon le calendrier suivant et en nombre de spectateurs :

- France/Uruguay, le jeudi 14 septembre : 48 821 spectateurs ;
- Angleterre/Chili, le samedi 23 septembre : 44 315 spectateurs ;
- Écosse/Roumanie, le samedi 30 septembre : 46 516 spectateurs ;
- Angleterre/Samoa, le samedi 7 octobre : 47 891 spectateurs ;
- Tonga/Roumanie, le dimanche 8 octobre : 45 042 spectateurs.

Nombre de spectateurs étrangers

Près de 350 000 touristes et excursionnistes ont été accueillis sur le territoire de la MEL pendant cet événement international.

La part de touristes étrangers pour chacune des rencontres varie entre 10 % et 30 %. Les clientèles étrangères prioritaires (Angleterre, Belgique, Pays-Bas, Allemagne) ont été complétées par les autres nationalités participantes, comme l'Uruguay, l'Écosse ou encore la Roumanie.

Typologie des publics

- 55 % de Métropolitains ;
- 30 % de touristes ;
- 15 % d'excursionnistes français et étrangers.

Audiences TV

- France/Uruguay - 21 h sur TF1 : 11,78 millions (52,7 %), soit 60 % de mieux que le meilleur score lors du Tournoi Six Nations 2023 ;
- Angleterre/Chili - 17 h 45 sur M6 : 2,32 millions (20 %) ;
- Écosse/Roumanie - 21 h sur M6 : 2,54 millions (14,4 %) ;
- Angleterre / Samoa - 17 h 45 sur Fr 2 : 3,22 millions (27,8 %) ;
- Tonga / Roumanie - 17 h 45 sur M6 : 1,97 million (14,7 %).

Présence des joueurs internationaux dans des opérations sociétales :

- Community engagement Lille :
- 23 septembre - visite de cinq joueurs anglais au CHU Oscar Lambret auprès des enfants malades ;
 - 2 octobre - présence de trois joueurs roumains au challenge 2023 organisé par la mairie de Lille au stade des Ormes en présence de 600 enfants ;
 - 2 octobre - visite de quatre joueurs de la Roumanie à l'école Sophie Germain pour la mêlée des chœurs ;
 - 4 octobre - entraînement ouvert au public de la Roumanie - 500 enfants - Stadium ;
 - 7 octobre - visite de trois joueurs anglais à la Maison d'accueil spécialisée à Marcq-en-Barœul.

Les volontaires

500 volontaires et 100 apprentis impliqués dans l'organisation France 2023 et en complément 150 bénévoles de la MEL.



232 585

spectateurs ont été réunis lors des rencontres de la coupe du monde de rugby

350 000

touristes accueillis sur le territoire pendant la coupe du monde de rugby



Transport en commun (jauge par match)

Moyenne de 42 % de spectateurs en transport en commun.

Fréquentation en hôtellerie et résidences de tourisme

Les hôtels et résidences de tourisme ont bénéficié de l'afflux de touristes avec des taux d'occupation très positifs, en hausse par rapport à l'année 2022 et allant jusqu'à 96 % à l'occasion de l'avant-dernier match qui opposait l'Angleterre aux Samoa, le 7 octobre. Un événement avec un impact ressenti à l'échelle métropolitaine, le taux d'occupation hors Lille enregistrant une forte hausse par rapport à l'année 2022.

L'Open Payment

Ilévia a relevé 145 000 validations le soir du premier match dans les stations de métro équipées de l'Open Payment, qui a représenté

3 256 validations sur le périmètre, soit une multiplication par quatre par rapport à un jour normal, et 2,2 % du nombre de validations total. Les deuxième et troisième matchs ont confirmé, et même accentué cette tendance avec respectivement plus de 7 000 et 4 000 validations par Open Payment. Les deux derniers matchs se sont déroulés sur un weekend sur lequel on compte 185 000 validations sur les stations équipées donc plus de 10 000 via l'Open Payment soit une part de 5,6 % record d'usage depuis la mise en place.

Près de 79 millions d'euros* d'impact économique ont été générés par les 350 000 touristes et excursionnistes venus dans la MEL à l'occasion des cinq matchs de la Coupe de monde de rugby.

* Source : Observatoire métropolitain du tourisme.

Clubs et événements sportifs

Un accompagnement structurel et financier pour ses 17 clubs de haut niveau, un soutien financier pour les 77 événements et les 13 grands événements. Le territoire a accueilli la 3^e édition du Paris-Roubaix Femmes le 8 avril 2023 qui fait partie de l'UCI World Tour féminin. La course a été remportée par la Canadienne Alison Jackson, suivie le lendemain du Paris-Roubaix masculin avec Mathieu van der Poel qui s'est imposé en solitaire après un final spectaculaire.

Des événements métropolitains en amont des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024

La Fédération française de handball et la Ligue régionale ont mis en œuvre des supports de promotion (physiques et/ou digitaux) aux couleurs de la MEL en faveur de la promotion du territoire.

Les actions menées en 2023 sont les suivantes :

- une tournée événementielle « roadshow » sur trois jours sur la place de la République. Cet événement avait pour but de partager les valeurs de l'olympisme autour du handball avec diverses activités proposées aux jeunes, adultes, publics en situation de handicap ;
- le « Hand'ensemble » associant trois pratiques : hand adapté, hand fauteuil et hand sourd ;
- organisation du Tournoi Horizon 2024, événement de préparation estivale opposant des équipes masculines professionnelles, évoluant pour la plupart en EHF Ligues des Champions.

Dans la perspective d'écrire l'héritage des JOP de Paris 2024, la Fédération française de handball et la Caisse d'Épargne ont financé et développé un terrain de handball extérieur au Stadium « dessiné » par Luc Abalo, ex-international français, triple champion olympique.



Pour les ambassadeurs 2024

Pour la 4^e année consécutive, la MEL s'est engagée aux côtés de 24 jeunes athlètes métropolitains prometteurs pour les JOP de Paris 2024 en leur donnant un soutien financier pour leur saison sportive 2022/2023. La promotion était composée de 11 femmes et 13 hommes représentant 12 disciplines et clubs. Deux athlètes (un homme et une femme) sont sortis du dispositif en cours d'année 2023.

Ces ambassadeurs de la MEL sont allés à la rencontre des métropolitains tout au long de l'année (durant la Semaine olympique et paralympique notamment) pour promouvoir la pratique sportive, faire découvrir leur discipline et leur quotidien de sportif de haut niveau et partager les valeurs du sport et de l'olympisme.

17

Clubs de
haut niveau

90

événements
soutenus

24

jeunes athlètes
soutenus

PROJETS, EXPLOITATION, PILOTAGE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Decathlon arena - stade Pierre Mauroy (DASPM)

Événements sportifs majeurs

La Coupe du monde de rugby 2023 a marqué un moment fort avec cinq matchs se tenant à la DASPM, de véritables moments de ferveur et d'émotion.

C'est encore la DASPM qui a servi de décor pour la rencontre amicale de football France/Écosse. Ces rendez-vous prestigieux ont dynamisé l'économie locale et régionale, confirmant le savoir-faire de la MEL en matière d'accueil d'événements d'envergure internationale.

Concerts et événements culturels

La DASPM a également été le théâtre de concerts de renom, attirant des milliers de spectateurs. Des artistes tels que Roger Waters, Mylène Farmer et Depeche Mode ont enchanté le public, contribuant ainsi à la diversité culturelle de la région. Parmi les événements marquants, citons le concert de Mylène Farmer qui a rassemblé 44 933 spectateurs.

Saison du LOSC

Le LOSC a joué un rôle central au stade, terminant 5^e au championnat de France pour la saison 2022/2023.

La deuxième partie de la saison a été marquée par des matchs de haute intensité comme la rencontre Lille/PSG, attirant des foules importantes et mettant en lumière l'engouement pour le football dans la région. Les matchs disputés à la DASPM ont été particulièrement intenses, avec des affluences record. La rencontre contre Marseille a notamment attiré 42 919 spectateurs, démontrant l'engagement passionné des supporters envers leur équipe.

Affluence et retombées économiques

L'organisation de grands événements sportifs et culturels a stimulé l'affluence à la DASPM ainsi que les retombées économiques significatives pour la région. Ces événements ont renforcé la réputation de la MEL en tant que destination phare pour le sport et le divertissement.

Infrastructures et amélioration

En 2023, le stade s'est engagé dans un plan de sobriété énergétique et de rénovation, avec des investissements de plus de 5 millions d'euros afin de limiter l'impact environnemental comme la récupération des eaux de pluie.

42 919

spectateurs

LOSC / Marseille



Plan Piscines 2 (PP2)

Depuis la délibération du 16 décembre 2022, le PP2 avance à un rythme soutenu. En à peine un an, la MEL s'est mise en ordre de marche pour :

- encadrer les conditions de l'appel à manifestation d'intérêt associé au PP2 ;
- rencontrer de nombreuses communes et/ou associations de communes du territoire ;
- expertiser le montage juridico-financier le plus adapté permettant de répondre aux enjeux d'investissement et de fonctionnement de son ambitieuse politique ;
- mettre en place un accord-cadre de programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage, attribué à un groupement conduit par Amexia (groupe Projex), permettant de lancer plusieurs études techniques.

Plusieurs projets sont déjà reconnus d'intérêt métropolitain :

- la piscine métropolitaine de Lille-Fives-Hellemmes (site FCB) dont la consultation pour le MGP est en cours, pour une mise en exploitation visée à l'été 2027 ;
- la piscine olympique métropolitaine de Saint-Sauveur à Lille, dont le conseil du 20 janvier 2023 a acté la relance ;
- l'extension de la piscine des Weppes, à Herlies, 1^{re} piscine construite par la MEL sous sa maîtrise d'ouvrage directe et dont la mise en exploitation est visée pour l'été 2027 ;
- la piscine métropolitaine de Roncq, dont le démarrage des travaux pourrait démarrer fin 2024/début 2025 pour un objectif de mise en exploitation à l'été 2026 ;
- la piscine métropolitaine de Wattrelos, dont l'intérêt métropolitain a été décidé au conseil du 15 décembre 2023 avec la pose d'une première pierre début 2026.

D'autres projets se mettent également sur les rails, au degré de maturation plus ou moins avancée :

- piscine métropolitaine en bords de Deûle sur le site Solvay de Saint-André et Marquette-lez-Lille ;
- piscine métropolitaine sur Bondues/Marcq-en-Barœul en lien avec le SIGAL (aérodrome de Bondues).

Enfin, les communes de Roubaix et Tourcoing ont montré un intérêt certain à la démarche, laissant présager de la possibilité d'envisager l'étude d'autres projets d'équipements aquatiques ambitieux, quand bien même nous n'en sommes qu'aux prémices de la réflexion.

Exploitation des équipements sportifs suivis en concession de service public

Le succès de la première année pleine d'exploitation par notre concessionnaire Equalia, suite au renouvellement des contrats, s'est confirmé avec des fréquentations 2023 remarquables dans nos deux équipements.

La piscine des Weppes suit la tendance de 2022 avec près de 200 000 usagers accueillis (tout public) ! Une fréquentation honorable et cohérente avec les trends nationaux. Elle signe également une fréquentation scolaire historique avec plus de 46 000 scolaires accueillis (+21 % à 2022) ainsi qu'une fréquentation abonnés record (+14 % à 2022). Véritable équipement structurant du territoire, la piscine se maintient dans le haut de tableau des piscines métropolitaines !

La patinoire Serge Charles établit un nouveau record historique avec plus de 200 000 patineurs (tout public) accueillis (+4 % à 2022) ! Cette performance confirme l'ancrage de Serge-Charles dans le top des patinoires françaises, ce qui est d'autant remarquable pour un équipement monopiste !

L'envie des usagers de goûter à nouveau aux plaisirs de la glisse et de la nage, couplée à l'implication et au dynamisme de notre exploitant, a permis à nos équipements de retrouver des trends de fréquentation plus « habituels » et d'être une nouvelle fois au rendez-vous.

Malgré le contexte fort impactant de la crise énergétique, les consommations énergétiques ont été rigoureusement suivies et maîtrisées.

La direction des sports est, comme à son habitude, très présente afin de veiller à la réussite de ces exploitations déléguées.

200 000

usagers sont été
accueillis à la piscine
des Weppes en 2023

200 000

patineurs accueillis à
la patinoire
Serge Charles
en 2023



Fonds de concours

Fonds de concours scolaire

Le fonds de concours en fonctionnement est à destination des communes propriétaires de piscines et des syndicats intercommunaux.

L'aide prend en considération l'ensemble des scolaires (primaires et secondaires) des établissements publics et privés situés sur le territoire de Lille Métropole. Elle est calculée en fonction des justificatifs transmis par les gestionnaires des piscines après validation par les maires et les présidents des syndicats intercommunaux directement concernés ainsi que par les établissements scolaires.

L'aide de 2,50 euros octroyée pour chaque entrée scolaire concerne l'accueil de ces scolaires métropolitains dans le cadre de l'apprentissage de la natation dans les piscines situées sur le territoire métropolitain.

Pour l'année scolaire 2022/2023, 2e année pleine d'utilisation du logiciel Planitech et de la mise en place du système déclaratif, il est constaté une augmentation de la fréquentation scolaire dans les piscines.

Le nombre d'entrées total validé par la MEL pour les 28 piscines du territoire métropolitain est de 825 494 entrées, correspondant à un fonds de concours de 2 063 735 euros.

Chaque piscine a fait l'objet d'un accompagnement et d'un suivi administratif et financier. Les directeurs des piscines et directeurs des sports ont également bénéficié de nouvelles formations à l'outil Planitech.

En 2023, trois délibérations ont été adoptées par le Bureau métropolitain en vue de la prise en charge des entrées scolaires pour les trois périodes de l'année scolaire 2022/2023 et de l'attribution d'un fonds de concours. Soixante-douze acomptes ont été notifiés et versés aux communes et syndicats intercommunaux.

Sur 2022/2023, 182 197 entrées scolaires ont été refusées par la MEL car non éligibles au fonds de concours, ce qui correspond à 544 492,50 euros.

Quelques piscines ont rencontré des difficultés pour récupérer les justificatifs auprès des établissements scolaires et également des problèmes liés à l'utilisation de Planitech. Ce qui correspond à un manque à gagner important pour certaines communes (Tourcoing, Armentières, La Madeleine, etc.).

La piscine de Saint-André est fermée depuis décembre 2022. Celle de Ronchin a fermé de janvier à avril 2023 pour travaux.

Par délibération n° 23 C 0201 du 30 juin 2023, le conseil métropolitain a adopté les modifications réglementaires apportées au fonds de concours

permettant la réévaluation du montant de la participation financière par entrée scolaire et de réaliser un versement unique pour l'année scolaire écoulée sur la base des données de fréquentation validées par la MEL, selon la procédure mise en place.

Pour pouvoir recevoir les versements, de nouvelles conventions reprenant notamment les conditions de versement du fonds de concours ont été rédigées, notifiées et envoyées aux 28 communes et syndicats intercommunaux.

Une charte générale a été envoyée aux 95 communes de la MEL.

Fonds de concours « Piscines » en investissement

Lors du conseil métropolitain du 30 juin 2023, il a été décidé d'élargir le périmètre des dépenses éligibles en intégrant des dépenses complémentaires de démolition, de dépose, d'évacuation et de terrassement dans les dépenses éligibles, quand celles-ci s'intègrent dans un projet global éligible.

Des fonds de concours ont été attribués aux piscines du territoire :

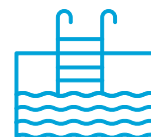
- Piscine Calyssia à Armentières : travaux de réfection des murs rideaux et de remplacement des éclairages des halls bassins pour un montant de 36 628,16 euros.
- Piscine municipale de Ronchin : travaux de rénovation du réseau d'eau pour un montant de 295 443,90 euros.

D'autres fonds de concours ont été étudiés en 2023 (notamment la piscine de Lomme et celle de Marx Dormoy à Lille), mais délibérés début 2024. Par ailleurs, un travail d'harmonisation des neuf fonds de concours a été mené lors de l'année 2023 et s'est concrétisé début 2024.

Fonds de concours « équipements sportifs »

Quelque 31 projets d'équipements sportifs ont été soutenus par le fonds de concours « équipements sportifs » pour un montant total de 5 524 802 euros à 26 communes du territoire. Pour les plus importants :

- 1 million d'euros à Roubaix pour la rénovation de deux terrains de rugby et construction de vestiaires ;
- 500 000 euros à Lambersart pour la rénovation des terrains de grands jeux au stade Guy Lefort ;
- 1 million d'euros à Marcq-en-Barœul pour la création d'une salle de multisports et la rénovation thermique et globale de la salle de sport Delcenserie ;
- 802 628 euros à Sainghin-en-Weppes pour son projet de construction d'une salle de sport.



28

piscines dans la MEL

825 494

entrées validées
pour les 28 piscines
du territoire
métropolitain

Stadium Lille Métropole

Les travaux se sont poursuivis en 2023.

La Résidence Olympium a été alimentée par un réseau de chaleur passant par le Stadium. Cette période de travaux a été utilisée pour amener le câble électrique de secours pour le poste transformateur du Stade. Par cette tranchée commune, une mise en œuvre de fourreau permettant le déploiement de nouvelles caméras de vidéosurveillance sur le tour du stade a été opérée.

La démolition des virages du stade d'Honneur a été terminée et réceptionnée, ce qui a conduit ensuite à une homologation de l'éclairage du stade d'Honneur par les fédérations de football (FFF) et de rugby (FFR).

Afin de continuer la mise en sécurité du stade d'Honneur, il a été mis en place un éclairage LED autonome sur batterie sur les virages Nord et Sud en remplacement de l'éclairage existant qui a été déposé lors des travaux de démolition.

Les travaux des vestiaires de la tribune présidentielle se sont également achevés début septembre afin de permettre l'accueil des délégations internationales dans le cadre de la Coupe du monde de rugby. Ce qui a permis ensuite aux clubs résidents de prendre possession des nouveaux locaux.

Travaux réalisés

En 2023, le service « stadium » a poursuivi un certain nombre de travaux avec pour objectifs de moderniser ses installations afin d'améliorer l'accueil de ces événements, celui de la Coupe du monde de rugby notamment, et de préparer l'accueil de Paris 2024.

Ces travaux ont été réalisés soit par la régie technique du Stadium, soit délégués aux entreprises via les marchés supports de la direction des sports ou de la DPS.

Concernant les travaux de modernisation, nous pouvons lister :

- réception de la nouvelle tribune de l'annexe ;
- réception des nouveaux vestiaires de la tribune présidentielle ;
- changement des éclairages des mâts en LED des terrains d'Honneur et des terrains annexes n°1, 3 et 4 dont certains ont nécessité un changement de mâts.
- travaux de mises aux normes et d'enfouissement des réseaux électriques de l'annexe du Stadium ;
- Raccordement des nouveaux vestiaires de la tribune présidentielle au chauffage urbain ;
- changement de l'automate gérant l'alimentation électrique du Stadium ;
- remplacement de l'ensemble des caméras de vidéosurveillance ;
- aménagement des virages et de la couronne du terrain d'Honneur.

Enfin, pour les travaux liés à l'expérience utilisateur et aux futures grandes échéances, nous pouvons lister :

- réhabilitation de l'ancienne maison du gardien pour l'accueil des bureaux des JOP de Paris 2024 ;
- scalpage du terrain d'Honneur ;
- gros entretien des terrains sportifs engazonnés pour maintenir les classifications FFR et FFF ;
- renforcement de la puissance électrique sur les annexes pour les manifestations ;
- renforcement de la puissance électrique autour du terrain d'Honneur ;
- installation d'un nouveau scoring LED au niveau du terrain n° 1 ;
- installation d'une tour permettant à la télévision de diffuser les matchs ;
- installation d'une sonorisation sur la tribune annexe ;
- installation de réseaux Wi-Fi pour les utilisateurs ;
- achat de 60 m de bord LED terrain pour diffuser les sponsors des matchs ;
- réalisation d'un terrain de handball à quatre ;
- construction de l'Olympium en vue d'accueillir les équipes internationales de Paris 2024.

Événements sportifs

Le Stadium a accueilli des matchs de ses clubs résidents :

- 23 matchs de l'OMR dont 12 en N2 ;
- 86 maths du LOSC dont 18 en D1F ou D2F ;
- 5 matchs du SVLM.

Le Stadium a accueilli également d'autres événements, par exemple :

- les Vieilles Grôles en mars 2023 ;
- les finales régionales LHDFR en avril 2023 ;
- les tournois de handball UNSS / USEP en mai 2023 ;
- la Vinci Kids Cup en juin 2023 ;
- le Kid Athlé en juin 2023 ;
- la rando verte Ch'ti Bike Tour en août 2023 ;
- la Coupe du monde de rugby 2023, avec les entraînements de l'Écosse, les Tonga, l'Angleterre, les Samoa, l'Uruguay et la Roumanie, dont un entraînement ouvert au public et onze conférences ou briefings en septembre et octobre 2023 ;
- le match Coupe de France Provin/Laval ;
- l'Ekiden en novembre 2023.

Événement non sportif

Le Stadium accueille régulièrement des événements dans ses espaces intérieurs qui ont parfois un lien avec les associations sportives (assemblées générales, soirées partenaires, etc.), ou avec les instances de la MEL (séminaires) ou avec les entreprises du territoire (team building).

10

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE ET PROTOCOLE

- 
- Direction de la communication P.144
 - Cellule de pilotage et d'appui P.150
 - Service du protocole P.151

ION ELLE E



DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Au rang des grandes collectivités territoriales, la Métropole Européenne de Lille a pour ambition de créer les infrastructures, les conditions d'attractivité et de bien vivre de son territoire. Vivre aujourd'hui et imaginer demain, tels sont les enjeux qui gouvernent à la prise de décision pour concevoir des politiques publiques, visant à bâtir une métropole solidaire et vertueuse, mais également soutenir le développement et l'attractivité des 95 communes qui la composent, à travers une intercommunalité de projets et de dialogue.

Au sein de l'institution, la Direction de la communication externe composée de 34 personnes joue un rôle pluridisciplinaire et participe à construire le changement. Si les missions sont nombreuses, l'ambition est avant tout de donner du sens à la gouvernance et aux orientations stratégiques dans tous les domaines de compétence de l'institution. Signifier en quoi nous sommes utiles, comment nous créons de la valeur mais également en expliquant pourquoi et comment la métropole est un acteur majeur qui traverse le quotidien des habitants.

Il s'agit alors d'accompagner les services dans la valorisation des grands projets qui impactent et améliorent la vie des usagers, construisent l'avenir, mais également les communes, en leur permettant de valoriser leurs politiques de transformation et d'adaptation.

Enfin il s'agit de développer une marque puissante « LA MEL », qui participe à la notoriété et à la réputation de l'institution, mais également à son influence.

Service communication externe et événementielle

Le service communication externe et événementielle regroupe les chargés de communication et les chargés de mission événementielle.

Les premiers sont la porte d'entrée des différentes directions de la Métropole qui sollicitent l'accompagnement de la Direction de la communication. Ils analysent la demande, élaborent en réponse des plans de communication et suivent leur déploiement. Affichage, presse, radio, cinéma, digital... tous les médias peuvent

être mobilisés pour répondre aux objectifs et valoriser les compétences de la MEL, promouvoir les actions et les dispositifs mis en place et accompagner les usagers.

Près de 60 campagnes ont ainsi été déployées en 2023. Parmi les grands sujets de l'année : l'expérimentation Ecobonus, le lancement de la Médiathèque en ligne, la promotion de la consultation publique du PLU3, la Semaine Européenne de Réduction des Déchets...

Autre grand volet de l'activité du service, les événements, qu'il s'agisse de ceux organisés par la MEL ou de ceux auxquels l'Institution participe. En 2023, la Direction a accompagné près de 150 événements sportifs, culturels, économiques. La Métropole était ainsi présente au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) en mars et au Salon de l'Industrie Immobilière Française (SIMI) en décembre pour développer l'attractivité de notre territoire.

Enfin, les chargés de communication sont particulièrement mobilisés sur ce qui devient de plus en plus une « spécialité » de la MEL : l'accueil des grands événements sportifs internationaux. En 2023 ce sont ainsi 5 matchs de la Coupe du Monde de Rugby qui ont été accueillis par la Métropole, qui s'est mise aux couleurs de l'événement : affichage dans les deux gares et l'aéroport, pavoisement dans les villes de Lille et Villeneuve d'Ascq, habillage de stations de métro et du bus City Tour, mise à disposition de kits de communication pour les 95 communes, comme pour les restaurateurs et hôteliers du territoire. Outre la visibilité, l'objectif était aussi de créer l'événement hors de La Decathlon Aréna - Stade Pierre Mauroy, avec des animations organisées sur le parvis avant et après les matchs.

60

campagnes
tous médias

Près de
150

événements sportifs,
culturels,
économiques...
accompagnés



Service communication éditoriale et plateformes digitales

Ce service porte la responsabilité de la conception et de la diffusion des messages institutionnels sur les outils « papier » et numériques.

Le magazine MEL

Il raconte les grands projets, les réalisations et actualités de la Métropole. Il vise à informer les Métropolitains des projets actuels et à venir et à créer un sentiment d'appartenance.

La communication numérique

Elle complète le dispositif éditorial. Les métropolitains peuvent s'informer au travers du site institutionnel lillemetropole.fr, des réseaux sociaux : X, Facebook, Instagram, LinkedIn, de sa chaîne YouTube. De nombreux reportages sont réalisés et publiés, sous forme d'articles, de publications, de vidéos.

Le service développe une stratégie de contenu hebdomadaire, qui suit à la fois l'actualité des politiques publiques et du territoire, mais également s'attache à donner du relief à l'action de l'institution. Un reporting hebdomadaire permet de suivre la performance des contenus et de mesurer chaque année la part de visibilité donnée à chaque direction de l'institution.

L'équipe travaille par ailleurs au quotidien à la mise à jour, la création, l'harmonisation des sites Internet et autres solutions numériques destinées aux Métropolitains.

LE MAGAZINE

5

numéros par an

570 000

exemplaires

95

communes
distribuées
dans les boîtes aux
lettres

240

points de dépôt

LE SITE ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

492 933

visites sur
lillemetropole.fr

2 192 847

pages vues sur
lillemetropole.fr

330

articles d'actualités
publiés sur
lillemetropole.fr

3 557

publications sur
les réseaux sociaux
de la MEL

53 000 000

de vues des publications
sur les réseaux sociaux
de la MEL

Service communication visuelle

Constitué de designer graphiques, de photographes et d'un responsable de photothèque, le service communication visuelle assure la production de contenus variés : campagnes print et digitales, photographies et vidéos, motion design, signalétique, éditions, programmes, flyers, invitations...

Garant de l'identité visuelle de la MEL, le service s'assure de la bonne application de sa charte graphique. Il travaille conjointement avec des sociétés en marché avec la MEL – agences de conseil en stratégie, studios graphiques, agences spécialisée en édition, sociétés de production vidéo – dont il supervise les créations.

Un espace médias ouvert

La MEL dispose d'une photothèque riche de plus de 280 000 photographies. Actualisée grâce aux reportages thématiques ou événementiels réalisés par les deux photographes du service, cette base de données s'est transformée en 2023 en un espace médias accessible sur demande. Vidéos, éditions, communiqués de presse, newsletter, kits de com, revues de la MEL complètent l'offre initiale et permettent, aux communes, entre autres, de profiter d'un centre de ressources régulièrement mis à jour.

En outre, une campagne photographique d'envergure a été menée en 2023 afin de renouveler l'image des hôtels de ville des communes de la MEL. Réalisées pour l'essentiel avec un drone, ces photographies constituent un corpus inédit, figurant les mairies comme jamais elles ne l'ont été jusqu'alors.

Rendre lisible les actions de la MEL

Du flyer à la campagne d'affichage, du motion design au film vidéo, les productions du studio graphique ou des prestataires qu'il supervise ont toutes le même objet : promouvoir l'action de la Métropole Européenne de Lille.

Outre les demandes croissantes de l'ensemble des directions, le studio graphique est fortement mobilisé sur les grands événements accueillis par la MEL, tels que la Coupe du Monde de rugby et la préparation des Jeux Olympiques Paris 2024. L'équipe est à l'ouvrage très en amont de la tenue de ces rendez-vous internationaux afin de créer une signature graphique propre à la MEL. C'est le cas entre autre des deux silhouettes de sportifs en action émergeant du stade Pierre Mauroy, visibles sur les panneaux des autoroutes traversant notre territoire, puis déclinées sur l'ensemble des supports de communication.

PHOTOGRAPHIE

600
reportages photo

Plus de
280 000

photographies
archivées dans
la photothèque

STUDIO GRAPHIQUE

Plus de
100
éditions
mises en page

Plus de
40
campagnes
d'affichage réalisées
en interne



Service presse

Le service presse, rattaché à la Direction de la communication est composé de 3 attachés de presse qui se répartissent les compétences métropolitaines. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des services pour toute demande en lien avec les médias. L'équipe coordonne les relations presse de l'ensemble des services de la MEL. Elle est ainsi garante de la bonne visibilité de l'institution dans les médias, qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux. Elle gère les demandes des journalistes auprès des élus et services de la MEL et diffuse, par différents moyens, les messages de la MEL auprès des médias. Plus largement, le service de presse assure une veille sur les retombées presse de la MEL.

Les objectifs stratégiques de l'équipe du Service de presse sont multiples :

- Valoriser la Métropole en terme d'image et de notoriété.
- Faire valoir ses missions et le sens des action.

453

demandes presse
traitées

2 604

retombées presse
consacrées à
la Métropole

Près de
150

dossiers et
communiqués
de presse

- Renforcer les relations communication-presse du Président et des vice-présidents.
- Accompagner la mise en œuvre de la politique de communication.

Les Conseils métropolitains sont les temps forts qui rythment, tout au long de l'année, la vie démocratique de la collectivité, ils constituent également un moment privilégié pour échanger avec la presse sur les grandes décisions et actions métropolitaines.

Pour ce faire, à chaque Conseil métropolitain, le service de presse réalise et adresse aux médias un dossier de presse afin d'apporter un éclairage pédagogique et politique sur les grandes délibérations votées au service de l'intérêt général. Sur les 12 dossiers de presse conçus par le service de presse de la MEL en 2023, 5 ont ainsi été consacrés à la valorisation des décisions prises en Conseil.

Ecobonus, un succès médiatique

Depuis décembre 2022, la MEL a lancé le dispositif Ecobonus, un péage positif innovant qui constitue une première en France. S'inspirant d'un modèle hollandais, il s'agit de rétribuer financièrement jusqu'à 80 € par mois les usagers pour changer leurs habitudes aux heures de pointe sur deux axes autoroutiers : l'A1, l'A23 et désormais en 2024 l'A23 et la RN41. La campagne menée par le service de presse durant l'année 2023 et jusqu'en 2024, a valorisé l'objectif du dispositif de désaturer ces axes aux heures de pointe et d'inciter au changement des habitudes. Cette campagne presse a ainsi réussi à toucher les médias audiovisuels et presse écrite, nationaux et régionaux.



RETOMBÉES PRESSE D'ECOBONUS

Près de
400

sujets diffusés en TV

295

articles

dans la presse et
sur les internets

Plus de

41 000 000

de lecteurs impactés

Cellule de pilotage et d'appui

La cellule de pilotage et d'appui (CPA) est composée de 6 collaborateurs, elle se divise en 2 équipes : finances et commande publique.

Elle assure un double rôle. Son essence même est le pilotage et l'aide au pilotage, dans la mise en œuvre des stratégies de la Direction de la Communication et du Service Protocole, dans un but de performance et d'optimisation des ressources employées. S'adjoit à cette mission un rôle de coordinateur de ces entités, mais aussi avec les autres directions de la MEL. La particularité de cette CPA est qu'elle assure également un rôle fonctionnel et d'expertise.

A ce titre, les objectifs de l'unité au sein de la direction sont : le travail en transversalité, le renforcement du pilotage, la coordination, la concentration des expertises et la consolidation des risques juridiques, l'harmonisation de l'organisation et des procédures et la convergence des modes de faire de la direction, le service rendu aux services opérationnels.

Les missions se déclinent en 4 axes :

- pilotage ;
- budget et comptabilité ;
- achat et Commande publique ;
- juridique (dépôts de marque, analyse juridique, processus délibératif et décisionnel...).

COMMANDE
PUBLIQUE

15

marchés notifiés

24

procédures passées

5

démarches achat

FINANCE

2 M€

de budget réalisé

1,2 M€

en crédits délégués

par les autres
directions

664

engagements

PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

88

marques gérées

Coupe du Monde de rugby 2023

Ce grand événement a mis à contribution de nombreux services, dont la CPA, créant une véritable synergie des collaborateurs du service. Ainsi, dans le cadre de cet événement sportif international, l'équipe commande publique a répondu aux besoins des services communication, presse et protocole en passant plusieurs marchés pour des prestations diverses (organisation événementielle, productions audiovisuelles, achats d'objets promotionnels et cadeaux protocolaires...). En parallèle, l'équipe finances a eu à gérer un budget dédié à la Coupe du monde de rugby représentant 13 % du budget réalisée par celle-ci.



Service du protocole

Réceptions, réunions, événements au sein de la MEL ou à l'extérieur, accueil de personnalités et de délégations...Treize agents travaillent au Service du Protocole, qui pilote et organise les événements protocolaires et institutionnels organisés par la MEL ou dont la MEL est partenaire. Ils conseillent et assistent par ailleurs les partenaires publics et privés dans l'organisation de leurs manifestations dans le respect des règles, us et usages protocolaires. Une mission qui nécessite d'entretenir un réseau relationnel avec les différents cabinets et services du protocole d'institutions comme la préfecture, la Région, le Département, les mairies...

Au quotidien

Lors des instances métropolitaines, il se charge de la mise en place des salles pour le Conseil métropolitain, le bureau, les réunions thématiques... et veille au bon déroulement des séances. Le service est également chargé de la gestion des salles de réunion et de leur planning d'occupation, assure la logistique, les installations de mobiliers et d'éléments techniques. Autre mission : les prestations de convivialité dans les salles de réunions.

Sensibilisation aux règles, us et usages du protocole

En 2023, le service du protocole a créé une session de sensibilisation aux bonnes règles : comment organiser des manifestations protocolaires (inauguration ou visite d'équipement, pose de première pierre, visite de chantier...), quelles sont les règles protocolaires en vigueur, comment concevoir une invitation (qui sont les forces invitantes et quel placement ?) ... Cette sensibilisation a été proposée aux responsables de service communication, aux chargés de communication, aux responsables de direction générale des services ou de cabinet des 95 communes de la MEL ainsi qu'à certains de nos partenaires associatifs ou privés. Plus d'une quinzaine d'entre eux ont répondu positivement.

Grands événements

Le service du protocole est fortement mobilisé lors des grands événements comme le départ de la 5^e étape du Tour de France 2022, la Coupe du monde de Rugby 2023, les épreuves de basket-ball et de handball des Jeux Olympiques et paralympiques Paris 2024. Il coopère avec l'ensemble des directions de la MEL mais aussi avec les collectivités partenaires.

290

manifestations
internes et externes

330

prestations de
restauration

24 000

réservations de salles

14 000

services convivialité









MÉTROPÔLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies

CS 70043

59040 Lille Cedex

T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

